

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

MORTIER Roland, HASQUIN Hervé, eds., "Jean-François Vonck (1743-1792)" in *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume XXIV, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.

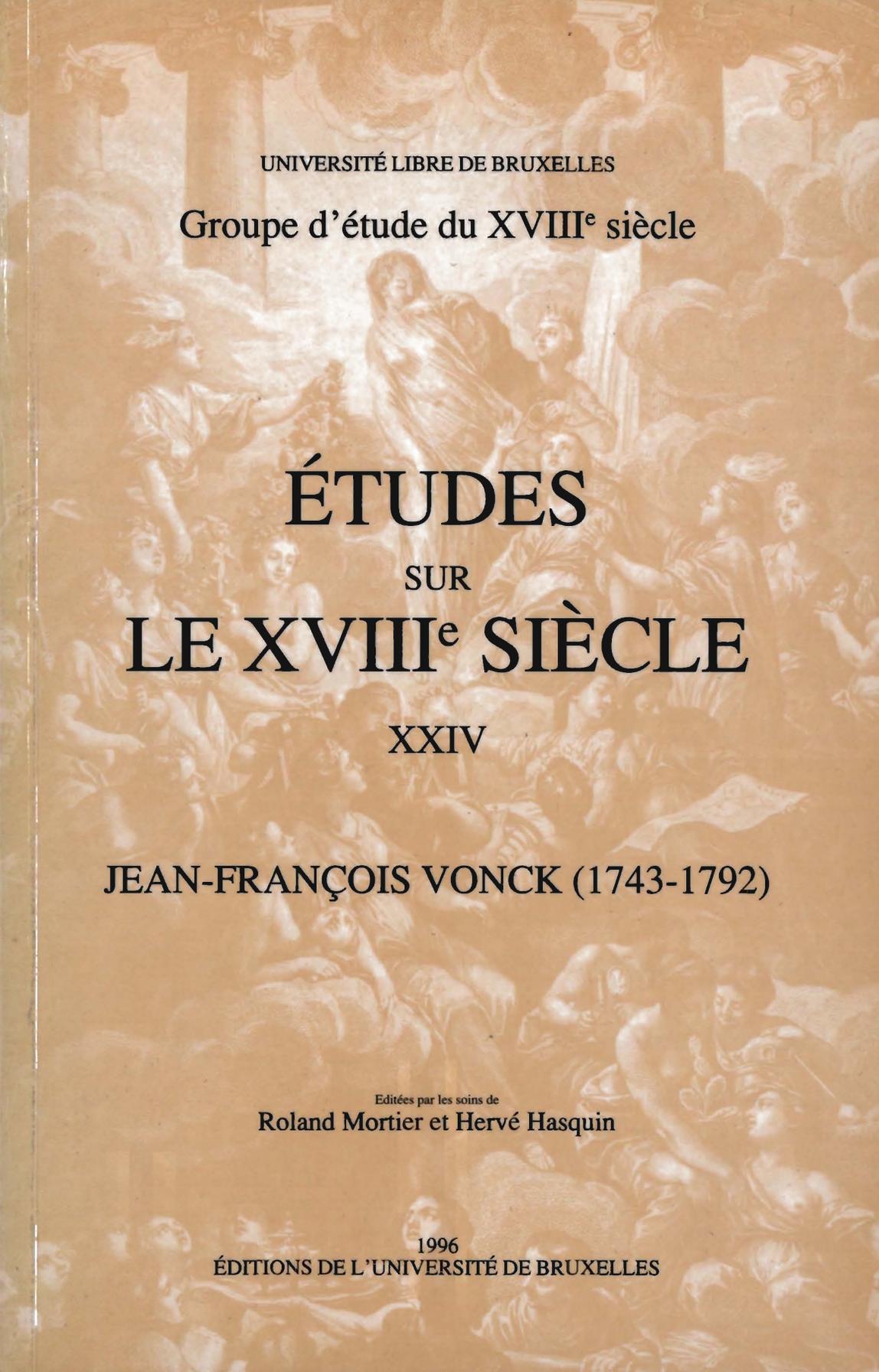
Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XXIV

JEAN-FRANÇOIS VONCK (1743-1792)

Éditées par les soins de
Roland Mortier et Hervé Hasquin

1996
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

GROUPE D'ÉTUDE DU XVIII^e SIÈCLE

Directeur : R. Mortier

Secrétaire : H. Hasquin

Pour tous renseignements, écrire à M. Hasquin

Faculté de Philosophie et Lettres

Université Libre de Bruxelles

Avenue F.D. Roosevelt 50 - 1050 Bruxelles

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles - Belgique

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

Publié avec le soutien du ministère de l'Éducation, de la Recherche
et de la Formation de la Communauté française et du Fonds national
de la recherche scientifique.

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Groupe d'étude du XVIII^e siècle

ÉTUDES
SUR
LE XVIII^e SIÈCLE

XXIV

JEAN-FRANÇOIS VONCK (1743-1792)

Éditées par les soins de

Roland Mortier et Hervé Hasquin

1996

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Dans la même collection

- Les préoccupations économiques et sociales
des philosophes, littérateurs et artistes au XVIII^e siècle, 1976
- Bruxelles au XVIII^e siècle, 1977
- L'Europe et les révolutions (1770-1800), 1980
- La noblesse belge au XVIII^e siècle, 1982
- Idéologies de la noblesse, 1984
- Une famille noble de hauts fonctionnaires : les Neny, 1985
- Le livre à Liège et à Bruxelles au XVIII^e siècle, 1987
- Unité et diversité de l'empire des Habsbourg à la fin du XVIII^e siècle, 1988
- Deux aspects contestés de la politique révolutionnaire
en Belgique : langue et culte, 1989
- Fêtes et musiques révolutionnaires : Grétry et Gossec, 1990
- Rocaille. Rococo, 1991
- Musiques et spectacles à Bruxelles au XVIII^e siècle, 1992
- Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1744-1780),
Michèle Galand, 1993
- Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'Etat,
Bruno Bernard, 1993
- Retour au XVIII^e siècle, 1995
- Autour du père Castel et du clavecin oculaire, 1995

Hors série

- La tolérance civile, édité par Roland Crahay, 1982
- Les origines françaises de l'antimaçonnisme, Jacques Lemaire, 1985
- L'homme des lumières et la découverte de l'Autre, édité par Daniel Droixhe
et Pol-P. Gossiaux, 1985
- Morale et vertu, édité par Henri Plard, 1986
- Emmanuel de Croÿ (1718-1784). Itinéraire intellectuel et réussite nobiliaire
au siècle des Lumières, Marie-Pierre Dion, 1987
- La Révolution liégeoise de 1789 vue par les historiens belges
(de 1805 à nos jours), Philippe Raxhon, 1989
- Les savants et la politique à la fin du XVIII^e siècle,
édité par Gisèle Van de Vyver et Jacques Reisse, 1990

I.S.B.N. 2-8004-1132-5

D/1996/0171/15

© by Editions de l'Université de Bruxelles, 1996
Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles - Belgique

Imprimé en Belgique

Introduction

par

Jeroom VERCRUYSSSE et Bruno BERNARD

Le colloque international « Jean-François Vonck (1743-1792) » qui s'est tenu à Bruxelles les 3 et 4 décembre 1992 à l'occasion du bicentenaire de la mort du chef des démocrates belges de 1789, survenue à Lille, le 1^{er} décembre 1792 a été le point d'orgue d'une série de manifestations lancées par le Comité J.-F. Vonck tout au long de l'année 1992. Créé sous l'impulsion des membres fondateurs du Comité 1789 (MM. Fernand Beurir, Tony Eykens et Robert Maskens), celui-ci a, pour cette manifestation comme pour l'ensemble de son activité, reçu l'appui d'un comité d'honneur constitué des personnalités les plus éminentes des deux grandes communautés du pays et de toutes les tendances politiques démocratiques, ainsi que de MM. Pierre Mauroy, député-maire de Lille, et H. T. M. Nypels, bourgmestre de Breda. MM. Frank Swaelen, président du Sénat, et Charles-Ferdinand Nothomb, alors président de la Chambre des représentants, ont bien voulu honorer le colloque de leur présence et offrir aux participants une réception de clôture au Parlement. Qu'ils en soient vivement remerciés.

L'objet scientifique du Comité J.-F. Vonck (B. Bernard, C. Bruneel, F. Daelemans, R. de Schryver, L. Dhondt, J.-J. Heirwegh, P. Lierneux, A. Tihon, et J. Vercruysse, président) était de combler une lacune. Il n'existait pas, en effet, de biographie sérieuse de Vonck, même si son rôle et son importance historique avaient largement été évoqués dans les travaux relatifs à la Révolution brabançonne. L'on pense ici, notamment, au grand ouvrage de Suzanne Tassier *Les Démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la révolution brabançonne*, Bruxelles, 1930 (réédité en 1989 par J. Vercruysse) ou, plus récemment, aux travaux de Luc Dhondt ou de Janet Polasky (*Revolution in Brussels*, Bruxelles, 1987) sur la question. Paru à l'occasion du colloque, le *Jean-François Vonck, Juriste et chef démocrate de la Révolution belge (1743-1792)* de Jan C. A. De Clerck, agrémenté d'une « Bibliographie de la Révolution belge » de près de quatre-vingts pages rassemblées par Pierre Lierneux, servait en quelque sorte d'introduction aux exposés.

A la question « Jean-François Vonck : un patriote belge ? », Jean Stengers répond sans hésiter par l'affirmative en s'appuyant, notamment, sur une lettre de Vonck et de ses amis (Weemaels, Verlooy, Daubremez, Sandelin) adressée le

1^{er} juin 1790 à Vander Noot à l'issue des pourparlers menés à Douai, en mai, en vue d'une réconciliation entre les deux partis. Les dirigeants démocrates y proclament leur attachement à la « Nation belge », terme que l'auteur se refuse à considérer comme sans rapport avec le pays qui allait naître en 1830 et qu'il invite à envisager dans toute son épaisseur historique.

L'être humain, derrière le personnage historique, est abordé par Jan C. A. De Clerck, qui retrace son enfance à Baardegem, ses études à partir de 1772, sa carrière d'avocat au service des grandes abbayes et du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Sa formation intellectuelle et politique au contact des grands auteurs des Lumières et de la presse, est analysée par Jeroom Vercruysse qui, à partir des textes mêmes de Vonck, tant publics que privés, trace le portrait psychologique d'un homme à l'esprit méthodique, maniant la rhétorique classique plutôt que de s'abandonner au lyrisme révolutionnaire, modéré et pragmatique, parfois sentencieux et moralisateur, profondément attaché à la vérité, à la droiture, au sens du devoir et à l'intérêt du « public » auprès duquel il fait preuve d'un constant souci de se justifier. Profondément pieux, Vonck s'oppose cependant à tout fanatisme religieux tandis qu'en démocrate sincère, il voit dans l'existence de lois justes et respectées le suprême garant de la liberté.

Sous le regard des historiens au cours de ces deux derniers siècles, Vonck offre, selon Bruno Bernard, l'image d'un personnage propre à susciter tant la compassion que le respect : chétif, sobre, célibataire, calme et quelque peu timide, il apparaît toujours profondément honnête et droit. Mais il lui manque les qualités qui font le succès de son rival Vander Noot, dont il est présenté comme l'antithèse autant que la victime. Novateur politique pour les historiens libéraux, il reste, aux yeux des marxistes, un conservateur promoteur des intérêts capitalistes, tandis que Luc Dhondt et Janet Polasky soulignent la convergence entre ses idées et celle de Joseph II. Le contenu de son patriotisme est largement controversé — brabançon ? belge ? flamand ? francophile ? — de même que son rôle dans la naissance du libéralisme belge.

Replaçant Vonck dans son contexte, Janet Polasky retrace l'histoire du mouvement vonckiste pendant les années 1789-1790 à la lumière d'un parallèle avec la révolution américaine et la révolution française, et suggère des directions de recherche pour les décennies futures. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne l'appartenance sociale des vonckistes (que l'on pourrait peut-être comparer aux Girondins) ou la similitude éventuelle entre les sans-culottes français et les troupes populaires fanatisées entourant Vander Noot. L'auteur s'interroge : pourquoi les métiers de Bruxelles se sont-ils alliés aux démocrates avant de se retourner contre eux sous la bannière statiste ?

Pour Luc Dhondt, si Vonck reconnaît certes dans ses *Considérations impartiales* que la souveraineté réside fondamentalement dans la représentation du peuple que constituent les Etats de Brabant, et s'il est prêt à voir le Tiers-Etat mieux représenté au sein de ceux-ci, il s'en faut néanmoins de beaucoup que son projet politique soit radical ou même simplement neuf. Tantôt proche des conceptions de Joseph II pour ce qui concerne le rôle moteur de la bourgeoisie et des milieux d'entrepreneurs, tantôt dépassé par des projets de représentation plus radicaux (Proli, Secrétan, Doutrepoint) et encore plus démocratiques à nos yeux, Vonck apparaît, somme toute, comme relativement conservateur dans sa conception de la représentation populaire.

Trois communications abordent les rapports entre les vonckistes et les révolutionnaires des pays limitrophes. Evoquant le contexte de l'exil à Lille de Vonck et de ses compagnons en mai 1790, Dominique Rosselle rappelle la rencontre de Vonck avec le comte de La Marck à Valenciennes, son installation au cœur de Lille sous le nom de Van Nuffel (celui de sa mère) et l'extrême discrétion qu'il y observe. Désigné dans les correspondances secrètes par des surnoms évocateurs (« l'ancêtre », « l'homme de cire »), il y reconstitue un réseau afin de préparer la libération de Vander Mersch, arrêté par les statistes, et s'emploie à collecter des fonds tout en veillant à discipliner ses troupes, fort remuantes, et dont les autorités envisagent un temps l'expulsion de la ville. Plusieurs milliers de Belges s'installent dans la région entre 1790 et 1792, fournissant une base de recrutement pour les troupes de Dumouriez. Vonck meurt isolé, coupé, semble-t-il, de ses propres partisans par sa fidélité à la défense d'Etats Belgiques Unis indépendants. Jan A. F. de Jongste décrit le contexte, peu connu du public belge, du mouvement des Patriotes hollandais qui précède, entre 1780 et 1787, la Révolution brabançonne, et évoque les contacts encore assez mal connus entre révolutionnaires bataves exilés et vonckistes. Philippe Raxhon replace les contacts entre révolutionnaires liégeois et brabançons dans la perspective de la genèse du futur Etat belge, et souligne leur isolement politique respectif, élément propice à la naissance d'une solidarité de fait, malgré la faible consistance des rapports entre vonckistes et Liégeois. Il souligne notamment le rôle de la Prusse dans ce rapprochement qui sert ses intérêts en nuisant à ceux de l'Autriche. Comme Vonck défendant la Joyeuse-Entrée contre les empiétements impériaux, Fabry luttera contre le prince-évêque au nom de la Paix de Fexhe (1316), avec la même volonté de réformer en douceur le système représentatif de l'Ancien Régime. Cette union, « commandée par la Nature » selon Bassenge, se concrétisera dans le *Manifeste des Belges et Liégeois unis* de Lebrun, texte dont Vonck, effrayé par le radicalisme liégeois, se désolidarisera. Le ralliement des Liégeois à la République française, mais non à la France, est symptomatique de la superposition des cadres de référence entre valeurs anciennes et nouvelles : ainsi naît en Belgique la problématique de l'idée nationale.

L'image constitue un reflet sans pitié d'une époque et, de ce point de vue, ainsi que le montre Emmanuel Collet, la Révolution brabançonne n'a pas fait exception. Vendues, distribuées gratuitement et parfois clandestinement, ou simplement envoyées à domicile sous enveloppe, les estampes forment une arme de choix dans le combat entre factions politiques. En fonction des aléas politiques, elles se font plus ou moins cruelles, poussant parfois la caricature jusqu'à la calomnie et l'indécence. Si Trauttmansdorff et d'Alton sont régulièrement caricaturés, Joseph II paraît relativement épargné par le trait satirique, alors que le jacobin F. X. Burtin est l'objet de tous les caricaturistes en raison, semble-t-il, de sa cupidité. Le triangle Vander Noot / van Eupen / madame Pinault est régulièrement tourné en dérision, de même que le Congrès souverain, personnifié par de gras abbés chevauchant leurs montures armées de pied en cap, à la tête de troupes statistes déguenillées. On ne s'étonnera pas de voir Vonck échapper pratiquement à cette vague, tant sa modération et sa discrétion en font un piètre sujet de dérision.

Ainsi qu'on le constate, le portrait quelque peu kaléidoscopique de Vonck qui émane de ces travaux (on déplore de n'avoir pu publier ici les exposés de Jan Roegiers

sur « Vonck et l'Église » et de Renaud Gahide sur les « Pamphlets et journaux pendant la Révolution brabançonne ») reflète assez bien la diversité et la richesse de la recherche historique actuelle. L'on se gardera bien ici de déposer des conclusions définitives au bas d'un dossier qui est et restera encore longtemps ouvert. Mais l'idée d'avoir dressé l'état de la question en cette fin de vingtième siècle, qui bouillonne encore des débats des deux siècles antérieurs autour de la représentation populaire ou de l'idée de nation, ne nous semble pas le moindre mérite de ce colloque.

Qu'il nous soit permis, enfin, de remercier pour sa collaboration efficace et ardente M. Jozef Van den Broeck, secrétaire néerlandophone du Comité J.-F. Vonck, ainsi que M^{mes} Maryam Bigdeli, Christel Kerskens et Isabelle Gagnage pour leurs traductions, et M^{mes} Micheline Bernard-Peeren et Nathalie Van Avermaete pour l'accueil dans les locaux du colloque.

Notre gratitude va également aux organismes publics qui nous ont apporté leur généreux soutien pour la tenue de ce colloque (Fonds national de la recherche scientifique, Nationaal fonds voor wetenschappelijk onderzoek, Vlaamse Gemeenschapscommissie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest) ainsi qu'au Crédit communal de Belgique et à la Questure de la Chambre des Représentants qui ont gracieusement mis leurs locaux à notre disposition.

Jean-François Vonck, un patriote belge ?

par
Jean STENGERS

Au mois de mai 1790, la jeune République des Etats Belgiques Unis, qui n'a que quatre mois d'âge, est déjà déchirée par de violentes luttes intestines. Les conservateurs, avec à leur tête Vander Noot, se sont saisis du pouvoir, et les démocrates, des démocrates pourtant très modérés, subissent, à Bruxelles et ailleurs, une véritable persécution. Celui qui incarne la tendance démocratique, Jean-François Vonck, a dû, avec plusieurs de ses amis, fuir la Belgique et se réfugier dans le Nord de la France, à Lille.

Parmi les conservateurs, cependant, il en est quelques-uns à qui ces affrontements font peur. Ils craignent le pire pour l'avenir du pays. Ils craignent surtout que l'appui de la France, qui leur paraît indispensable pour le succès de la révolution, leur soit refusé aussi longtemps que le spectacle qu'offre Bruxelles restera celui d'une lutte fratricide. Parmi eux, il y a notamment celui qui est cependant le bras droit de Vander Noot, le chanoine Van Eupen, qui est chargé des relations extérieures des Etats Belgiques Unis. Van Eupen et deux de ses amis vont donc tenter auprès de Vonck une démarche de conciliation, dans le double but à la fois de chercher un terrain d'entente entre les deux partis rivaux, et de se ménager l'appui français.

Une rencontre aura lieu à Douai le 31 mai 1790 ¹. Pour des raisons de santé, Vonck lui-même n'a pas pu faire le déplacement de Lille à Douai, mais il est représenté aux entretiens par plusieurs vonckistes qui ont sa pleine confiance. Après des débats assez houleux, les deux parties vont arriver aux grandes lignes d'un accord. Celui-ci prévoit le retour des exilés au pays, des garanties pour eux en matière de justice et de police (car non seulement on s'en est pris à leurs biens, mais on a voulu s'en prendre à leurs personnes), une certaine réforme démocratique des Etats de Brabant, mais en même temps, puisqu'il y a à Douai un représentant de La Fayette, la promesse d'une assistance militaire de la France.

Rien, cependant, à Douai, ne va être mis par écrit. Il est entendu que les vonckistes feront connaître publiquement leur adhésion à l'accord intervenu, et que le Congrès (c'est-à-dire l'assemblée) des Etats Belgiques Unis leur répondra.

Vonck va donc, de Lille, où ses amis sont venus le rejoindre, adresser une lettre à Van Eupen pour témoigner de ses sentiments. La lettre est datée du 1^{er} juin 1790. Les

signataires sont, outre Vonck lui-même, Verlooy, Weemaels, Daubremez et Sandelin. Ces principaux lieutenants de Vonck sont, on le notera, très représentatifs de deux milieux dans lesquels le vonckisme a recruté beaucoup d'adhérents : Verlooy et Sandelin sont des hommes de loi, Weemaels et Daubremez sont d'importants négociants de Bruxelles ².

Cette lettre du 1^{er} juin sera publiée, sous la forme d'une petite brochure destinée au public, à la fois en français et en flamand ³. C'est son texte qui nous intéresse ici, qui intéresse au premier chef notre sujet.

Aux offres qui lui ont été faites, Vonck répond de manière tout à fait positive. On nous propose une réconciliation, écrit-il. « Nous serions indignes d'être comptés au nombre des vrais citoyens, nous serions indignes d'être Belges, si nous hésitions une minute de voler au-devant de ces dispositions ».

Pourtant, souligne-t-il, nous avons souffert, nous avons été accusés injustement, nous avons été proscrits et persécutés, nous avons été soumis à une véritable terreur. « Mais nous sommes Belges, Monsieur », s'écrie Vonck, et « cette terreur ne laisse dans notre âme d'autre sentiment que l'amour de la patrie ; son salut périclité, et notre premier devoir, le devoir le plus sacré du citoyen, c'est de lui faire, pour la sauver, le sacrifice de tout ressentiment... Puisse cette abnégation sincère et vraiment patriotique convaincre cette Patrie combien peu nous avons mérité d'être persécutés ». Et de lancer : « Si donc nos concitoyens partagent avec nous le vœu pour une réconciliation parfaite et sincère, ... si l'amour et le salut de la patrie allument dans leur âme le même feu que dans la nôtre, ... qu'ils tendent vers nous leurs bras fraternels, comme nous tendons les nôtres vers eux, vers notre Patrie ; qu'une inviolable réconciliation éteigne à jamais le feu de cette fatale discorde ». Unis, les Belges seront invincibles. « Les cœurs des Belges réunis » seront « un rempart inexpugnable pour leur liberté et leur indépendance ».

Dans la finale du texte, Vonck répète : « Voilà, Monsieur, notre profession de foi, le vœu de notre âme, et la preuve non équivoque de notre amour pour la Patrie ; c'est cet amour pur et sincère qui dicte notre lettre ».

En flamand, le texte a la même et ardente résonance patriotique. « Maer wy zyn Belgen, Myn Heer ». « Ons Vaderland », « liefde voor 't Vaderland », « het geluk van 't Vaderland » : le terme « Vaderland » revient comme une litanie, tout comme le terme « Patrie » dans le texte français. La finale est aussi éloquente : « Dit is onze geloofsbelijdenis, Myn Heer, den wensch von onze ziel, en het regtzinnig merkteeken van onze liefde voor 't Vaderland ».

Passons rapidement sur la suite. Van Eupen et les autres membres du Congrès qui avaient participé à la réunion de Douai étaient probablement de bonne foi et de bonne volonté. Vonck en tout cas a déclaré qu'il en était persuadé ⁴. Mais quelle qu'ait été leur bonne foi, ils seront, après leur retour à Bruxelles, complètement désavoués. Les passions étaient enflammées, on ne voulait pas entendre parler d'une entente avec des traîtres, avec des ennemis. On ne voulait pas davantage d'une entente avec la France : on ira jusqu'à arrêter l'agent de la France à Bruxelles, Ruelle, soupçonné de sympathies vonckistes, et à briser à la façade de son hôtel les armes de France ⁵.

Le ton de la réplique, de la manière dont on vomit les vonckistes, est donné par un ecclésiastique qui, dans un journal intitulé *L'Ami des Belges* écrit : « Nous sommes

chrétiens, nous haïssons l'inimitié et la vengeance.. Mais nous aimons l'ordre et nous devons être les vengeurs du crime et de la rébellion. Donc point de paix, point de réconciliation avec les ennemis de Dieu et de la Patrie. *Non facies cum eis pacem.* Deutéronome, 23,6 » ⁶. La péroraison de Vonck, dans sa lettre du 1^{er} juin, ne l'impressionne pas : « Que dirait-on d'un criminel qui, pour obtenir le pardon de ses crimes, se contenterait d'une profession de foi, d'une protestation d'amour pour la Patrie, sans faire le moindre aveu de son délit, et sans en marquer un vrai repentir ? » ⁷.

L'accord envisagé à Douai, et la lettre de Vonck et de ses amis, n'auront donc aucune suite.

Revenons à cette lettre et aux déclarations d'un patriotisme ardent qu'elle contient.

On peut se poser à son sujet trois questions, qui sont également importantes.

- Ces déclarations de patriotisme sont-elles en partie de la rhétorique, ou sont-elles l'expression de sentiments sincères, profonds, et qui inspirent l'action ?
- S'il y a des sentiments sincères, sont-ce là des sentiments originaux à Vonck, ou est-il en communion d'idées avec les Belges de l'époque ?
- Lorsqu'il se proclame patriote belge, Vonck se réclame-t-il d'un pays qui est bien déjà la Belgique ?

Sur la première question — est-ce de la rhétorique —, il est clair que le commentateur de *l'Ami des Belges* aurait répondu sans hésitation par l'affirmative. Nous n'avons pas ses passions, mais même en nous voulant tout à fait sereins, nous sentons bien combien les certitudes, dans ce domaine, sont impossibles à atteindre. L'historien, lorsqu'il cherche à sonder les reins et les cœurs, éprouve ce que sont ses limites. C'est donc, quoi qu'il veuille et quoi qu'il fasse, avec une large part de subjectivité qu'il formule ses jugements. Avec ma subjectivité, je sens pour ma part Vonck profondément sincère. L'amour de la liberté de son pays, et de son pays tout court, c'est bien, tout l'indique, sa ligne directrice ; sous sa plume, les termes patriotiques, non seulement dans sa lettre du 1^{er} juin, mais ailleurs encore, jaillissent naturellement. Doit-il, au début de 1790, délivrer une attestation à un de ses partisans ? Il souligne chez celui-ci « les bons et fidèles services qu'il a rendus à la Patrie » et qui le rendent digne « d'être récompensé particulièrement de tous ceux qui ont travaillé pour délivrer la patrie » ⁸. « Délivrer la patrie » : tel était bien l'objectif de *Pro Aris et Focis*.

A côté de Vonck, il y a d'ailleurs les autres signataires de la lettre du 1^{er} juin. Weemaels et Daubremez sont surtout des hommes d'action, mais Verlooy est un homme qui est bien connu par ses œuvres, puisqu'il est l'auteur de la célèbre *Verhandeling op d'onacht der moederlyke tael in de Nederlanden* — le « Discours sur l'abandon de la langue maternelle dans les Pays-Bas » — paru anonymement en 1788 ⁹. On a surtout retenu de Verlooy son plaidoyer émouvant en faveur de la remise en honneur de la langue néerlandaise, ce plaidoyer qui fait de lui une figure emblématique du mouvement flamand. On a été aussi frappé par le fait que, quand il s'agit de langue et de culture, il a des tendances que l'on pourrait appeler, en commettant un anachronisme, grandes-néerlandaises, en ce sens qu'il englobe dans son regard les Pays-Bas du Nord. Mais Verlooy, s'il a la passion de sa langue, a aussi, quand il s'agit simplement de politique, la passion de sa patrie, et sa patrie est le *Nederland*, c'est-à-dire ce que l'on nomme en français la Belgique. *Nederland* et *Vaderland*, sous

sa plume, sont synonymes. Il proclame sa *vaderlands liefde* et exhorte les *opregte Vaderlanders* à cultiver leur *vaderlandschap* ¹⁰. Verlooy est même ce que l'on peut appeler carrément un Belge chauvin. Il évoque avec abondance toutes les gloires du passé et célèbre *d'uytmuntenheyd onzer natie* — « l'excellence de notre nation ». Aucun doute sur ce qu'est cette nation : c'est la nation des Pays-Bas, donc de la Belgique. Écoutons d'ailleurs Verlooy dans ce qui est sans conteste, en conclusion de son exaltation du passé, la pointe de son chauvinisme : « Daer is genoeg om te doen zien », écrit-il, « dat het Nederlant, en zelfs Brabant alleen veel meer goeds en nutte uytvonden aen de wereld heeft gegeven, als alle d'andere hedendaegsche natiën samen ». « Ceci suffit à montrer que les Pays-Bas, et même le seul Brabant, ont apporté au monde davantage de bon et d'utile que toutes les autres nations d'aujourd'hui réunies » ¹¹.

Voici encore de Verlooy, en juillet 1790, un opuscule dans lequel il s'adresse aux habitants de certaines régions des Pays-Bas qui ont manifesté leur opposition au conservatisme des Etats. Il y a notamment parmi eux les gens de Chimay et ceux « van het Bourinagie in Henegou » ¹². Que leur dit-il ? Il les encourage, bien sûr, mais il leur trace en même temps leur devoir : « Uwe plicht zoo wel als d'onze is eene en de zelve : deze is, voor 't Vaderland te zyn » ¹³. Suit un plan de réforme démocratique.

Ce plan se retrouve aussi dans une œuvre que Verlooy rédige en français, également en 1790, son *Projet raisonné d'union des Provinces Belgiques*. Ce sont, dit-il, « mes idées sur le sort de ma Patrie ». Il exhorte ses compatriotes à se donner une constitution nouvelle, et à agir avec vigueur. « Osez, chers Belges », s'écrie-t-il, osez, « chère nation ». La nation, souligne-t-il, est d'ailleurs en mesure d'agir. « Elle a encore cette bonne foi, cette droiture, cette grandeur d'âme, cet amour de la liberté que passé deux mille ans les Romains reconnaissaient naturels à nos ancêtres » ¹⁴.

Ni Verlooy ni Vonck cependant — et ceci est une réponse à notre deuxième question — ne brillent par une quelconque originalité. Toute la révolution brabançonne baigne dans le même climat. Les sentiments patriotiques, dans la révolution brabançonne, s'expriment partout. Chacun tient à se proclamer « patriote » ¹⁵. Qu'il y ait dans cet étalage de patriotisme une part de convention et de clichés, cela est presque certain, mais il est certain aussi que l'on décèle dans une large mesure d'authentiques convictions.

Ces convictions reposent sur une idée très simple : on appartient à une nation qui a son caractère propre, indélébile, et qui a traversé l'histoire.

Nous venons d'entendre Verlooy parler des Romains et de l'hommage qu'ils rendaient aux Belges. La référence à Rome, c'est la référence à César et au *Horum omnium fortissimi sunt Belgae*. On peut dire que le *Horum omnium fortissimi sunt Belgae* constitue le certificat d'honneur de la nation, que l'on affiche partout. Écoutons Doutrepoint, une des figures importantes du mouvement démocrate. « La liberté des Belges », écrit-il, « se perd dans la nuit des temps, et dès les époques les plus reculées, ils se sont distingués par leur courage, leur zèle et leur énergie, lorsqu'il s'est agi de la défendre » ¹⁶. Référence immédiate de Doutrepoint : César, Guerre des Gaules, *Horum omnium fortissimi sunt Belgae*. Cela s'écrit en prose, cela s'écrit en vers. On s'adresse aux Belges en leur disant :

« Généreux descendants de ces peuples guerriers
 Que la gloire ceignit de ses plus beaux lauriers,
 Que Rome redoutait, et dont César lui-même
 Exalta hautement la vaillance suprême »¹⁷.

Nous avons trouvé Verlooy passablement chauvin. Mais là encore, il est loin d'être un isolé. Le patriotisme débouche chez plus d'un, à certains moments, sur le chauvinisme. Il y a sur les Belges et leur gloire des pages parfois extraordinaires. J'aimerais retenir à titre d'exemple ce qui me paraît le plus caractéristique car on le trouve dans une correspondance privée. C'est celle de la comtesse d'Yve, qui a été liée avec de nombreux révolutionnaires. La comtesse d'Yve est sans doute une personne un peu exaltée. Mais elle ne craint apparemment pas que ses correspondants la jugent ridicule lorsqu'elle écrit que la « nation belge », « glorieuse dans tous les temps », a « fait l'admiration de tout l'univers dans tous les siècles ». « Cette nation jadis si grande », s'écrie-t-elle, « le modèle de l'univers, et dont la gloire antique a passé jusqu'à la présente génération »¹⁸.

Mais cette « nation belge », comme l'appelle la comtesse d'Yve (et l'adjectif « belge » est tout à fait répandu à l'époque, alors que l'adjectif « belge » existe, mais est encore rare), cette « nation belge » est-elle celle d'un pays que l'on peut déjà considérer légitimement, et sans réserve, comme *la Belgique* ? Ceci était notre troisième question.

Sur le plan du vocabulaire — je parle du vocabulaire de l'époque — aucune difficulté. Le pays, ce sont les *Pays-Bas*, les *provinces belgiques* ou la *Belgique*. Les trois termes sont synonymes. Le nom de *Belgique* est déjà très solidement installé. Pour les habitants, un seul nom : ce sont les *Belges*, rien que les Belges. En néerlandais, pour le pays, il n'y a qu'un seul nom, avec simplement des variantes de forme : *Nederland*, *Neerland* ou *de Nederlanden*. Pour désigner les habitants, on dit le plus souvent *Nederlanders*, mais le terme *Belgen* est aussi présent. Dans leur lettre du 1^{er} juin 1790, par exemple, Vonck et ses amis disent qu'ils seraient « onweerdig den naem van *Neerlanders* te voeren », mais lancent en même temps l'apostrophe : « Wy zyn *Belgen*, Myn Heer ». Les deux sont synonymes¹⁹.

Qu'est-ce qui peut faire hésiter, dès lors, à considérer que l'on a bien affaire à la Belgique ? Ce qui crée chez d'aucuns, aujourd'hui, un certain malaise, voire certains doutes, est la configuration territoriale du pays. Peut-on, se demande-t-on parfois, parler déjà de la Belgique, alors que le territoire de la principauté de Liège manque toujours à l'appel, et que les habitants de Liège, de Huy, de Dinant, de Saint-Trond, sont toujours étrangers à cette « Belgique » ? La principauté de Liège, c'est environ 5 700 kilomètres carrés, en regard des 27 000 kilomètres carrés des Pays-Bas, c'est une population d'environ 340 000 personnes contre un peu moins de 2 300 000 habitants dans les Pays-Bas. Il s'agit là, faut-il le rappeler, d'un Etat absolument distinct de celui des Pays-Bas. Peut-on dès lors déjà parler de la Belgique ? Avec tout le respect dû aux Liégeois, je dirais que poser la question reviendrait à se demander si, lorsque Louis XIV monte en 1643 sur le trône de France, c'est bien de la France qu'il devient le maître. Le pays ne comprend en effet encore ni Arras, ni Lille, ni Strasbourg, ni la Lorraine, ni la Franche-Comté, ni la Savoie, pas plus qu'Avignon, Nice ou Perpignan. Est-ce bien la France ? Oui, évidemment, c'est la France. Je ne vois pas

pourquoi l'on hésiterait davantage à parler de la Belgique de 1789, ancêtre directe de la Belgique de 1830.

Dans cette Belgique, il y a des hommes et des femmes qui, à l'instar de Vonck, sont animés d'un sentiment national, d'un sentiment patriotique.

Mais nous devons introduire immédiatement ici deux remarques.

D'abord, quand nous parlons *des* Belges et de leurs sentiments patriotiques, nous employons une expression générale qui ne colle évidemment que de manière imparfaite à la réalité. Ce sont là les sentiments d'une élite politique, sans doute, ou disons, presque certainement, d'une couche supérieure, mais jusqu'où, jusqu'à quelle profondeur avaient-ils pénétré dans la population ? La question est certes capitale, mais il faut bien avouer que l'on ne dispose guère d'instruments de mesure pour y répondre. Les pamphlets patriotiques sont là, et ils étaient lus, mais quid du paysan qui ne lisait pas la littérature de la ville, ou qui était même illettré ? Sa psychologie, dans une très large mesure, nous échappe. Le mieux que l'on puisse dire est que l'on aurait sans doute tort, lorsqu'il s'agit de sentiments et de réactions politiques, de mettre les classes populaires trop vite hors circuit. Même si le paysan ne lit pas, n'oublions pas qu'il a un curé et qu'il écoute son curé. Nous savons que l'agitation provoquée par les mesures de Joseph II avait gagné de larges couches de la population. Nous savons aussi que, pendant la révolution — et ceci est particulièrement important —, il y aura dans des régions rurales de réels élans de patriotisme. Vonck, qui organise la révolution, instruit un de ses amis, en septembre 1789, des « préparatifs qui se faisaient à la campagne ». « L'ardeur », lui disait-il, « n'y était pas moins grande que dans les villes ; partout le désir de la liberté était à l'ordre du jour ». Et Vonck de citer « les personnages qui animaient les bons villageois et qui s'étaient mis à la tête pour hâter la révolution »²⁰. Le monde rural, de toute évidence, a besoin d'être conduit, mais une fois conduit, on y voit des hommes participer, et vibrer.

Une seconde réserve qui s'impose, lorsqu'on évoque le sentiment national, est que celui-ci, en tout état de cause, n'occupe pas une place exclusive. Il se superpose à des sentiments provinciaux — ce que l'on est convenu d'appeler des particularismes provinciaux — qui gardent beaucoup de vigueur. On est Belge, certes, mais on est aussi Brabançon, Flamand, Hennuyer. Le terme « patrie », il faut le souligner, n'est jamais employé lorsque l'on parle d'une province, il est réservé au pays tout entier, mais même sans le mot, l'attachement que l'on éprouve pour la province dont on est, et notamment pour ses institutions, est évidemment vif. Très évidemment, Vonck et Verlooy sont aussi des Brabançons²¹.

Des attachements provinciaux, oui, mais par contre pas d'attachements communautaires. Je ne forcerais pas le trait en disant que la Belgique de 1789 est une Belgique où il y a des Belges, mais pas encore de Flamands ou de Wallons. Entendons-nous : la dualité linguistique au sein des Pays-Bas est évidemment reconnue par les contemporains — comment ne le serait-elle pas (Verlooy par exemple, dans sa *Verhandeling*, fait le compte de ce qui, dans les Pays-Bas, est d'une part *Nederduyts* ou *Vlaems*, et d'autre part de ce qui est *Wals*) — mais cette dualité n'intervient jamais dans la politique, ou même dans les considérations politiques, et, surtout, elle ne se traduit jamais par des solidarités de groupe : impossible de percevoir à quel moment que ce soit une conscience de groupe flamande ou une conscience de groupe wallonne.

Du côté flamand, comment concevoir d'ailleurs une conscience de groupe puisque les hommes qui devraient constituer ce groupe ne portent pas encore de nom commun : dans le langage courant, le « Flamand », au sens où on l'entendra par la suite, n'existe pas encore.

Dans les textes de l'époque, certes, on rencontre sans cesse des *Flamands*, des *Vlaemingen*, des allusions aux « courageux Flamands » ou aux « Vlaemingen kloek ». Mais ceci désigne invariablement et uniquement les habitants du comté de Flandre. Les Flamands sont cités à côté des Brabançons, des Hennuyers et des habitants des autres provinces. Parfois au détour d'un texte, on peut avoir un moment d'hésitation. Vonck, dans une brochure de peu postérieure à la révolution, parle de la « geheele Vlaemsche natie »²². Les Flamands, au sens moderne ? Pas du tout, c'est toujours la population citoyenne du comté de Flandre. Répétons-le : pour désigner la population de langue flamande du pays, il n'y a encore, dans le langage courant, aucun terme générique.

Les habitants des provinces et régions de langue française, eux, sont mieux individualisés : ce sont les *Wallons*. Le terme est ancien, et il est utilisé. Mais derrière l'emploi de ce terme, on ne perçoit jamais une quelconque cohésion des intéressés eux-mêmes.

Devant le spectacle de cette Belgique sans Flamands ni Wallons, il faut que je m'arrête pour présenter une justification personnelle. Certains, en m'écoutant, pourraient imaginer qu'ils entendent les sanglots d'un individu appartenant à une race en voie de disparition, les sanglots d'un ancien Belge. Tels ne sont ni mes sentiments ni mes intentions. Je ne pleure pas sur la Belgique d'autrefois, sur la Belgique de Vonck et de Verlooy, j'essaie simplement, avec tout ce que je puis avoir d'honnêteté d'historien, de décrire ce qu'elle a été, et ce qu'elle a été, je le pense en historien, aux yeux de Vonck et de Verlooy eux-mêmes.

Notes

¹ Sur l'entrevue de Douai, les principales sources sont J.-F. VONCK, *Naerdere onzeydige aenmerkingen of vervolg van Staetkundige onderrigtingen voor het Brabansch volk*, 2^e éd., Lille 1792, p. 138 et sv. ; E. J. DINNE, *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Vander Mersch*, t. 1, Lille, 1791, p. 368 et sv. ; les rapports de Pistrich des 14 et 17 juin 1790 publ. dans H. SCHLITZER, *Briefe der Erzherzogin Marie Christine Stathalterin der Niederlande an Leopold II.*, Vienne, 1896, p. 291-293. — Principaux exposés : T. JUSTE, *Histoire de la Révolution belge de 1790*, t. II, Bruxelles, 1846, p. 162-175 et 239-240 ; S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la Révolution brabançonne*, Bruxelles, 1930, p. 375-381 (voir aussi la réédition de cet ouvrage, avec préface et compléments bibliographiques de J. VERCRUYSE, Bruxelles, 1989) ; P. VERHAEGEN, *Le Conseiller d'Etat Comte Cornet de Grez (1735-1811)*, Bruxelles, 1934, p. 184 et sv. ; J. VAN DEN BROECK, J. B. C. Verlooy, *vooruitstrevend jurist en politicus uit de 18^e eeuw, 1746-1797*, Anvers, 1980, p. 179-183 ; J. POLASKY, *Revolution in Brussels, 1787-1793*, Bruxelles, 1985, p. 170-171 ; J. ROEGIERS, P. S. Van Eupen (1744-1804) : van Ultramontaan tot Revolutionair, dans *La fin de l'Ancien Régime en Belgique*, publ. sous la dir. de P. LENDERS, Courtrai-Heule, 1991 (= *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, vol. 93), p. 314-315 ; J. C. A. DE CLERCK, *Jean-François Vonck (1743-1792)*, Bruxelles, 1992, p. 119-120. — Van Eupen était accompagné, lors de l'entrevue de Douai, du comte de Thiennes (voir sur lui la notice de P. BERGMANS dans la *Biographie Nationale*, t. 24, col. 840-841) et de J. Desmet, homme fort du pays d'Alost (voir L. DHONDT et A. DE SMET, *Gavere*, 2^e éd. revue, Audenaerde, 1982, p. 36-38).

² Pour Verlooy, nous renvoyons à la dernière étude qui lui a été consacrée, celle de J. VAN DEN BROECK, citée plus haut ; sur Sandelin, voir la notice de E. JORDENS dans la *Biographie Nationale*, t. 21, col. 292-306 ; sur Weemaels et Daubremez et leur rôle important dans la révolution, voir les ouvrages de S. TASSIER et de J. POLASKY, déjà cités, sous leurs noms à l'index. Sous la plume de Gérard, dans son *Journal des troubles*, on trouve, à propos de la lettre du 1^{er} juin, un portrait aussi peu flatté que possible de « ces personnages » (voir J. GÉRARD, *Journal des troubles des Pays-Bas*, t. 4, p. 10-20 ; Bibliothèque Royale, Ms. 11609).

³ Voici comment nous reconstituons la généalogie des différents états du texte :

1. Brochure française originale : *Lettre de MM. J.-F. Vonck, J. B. C. Verlooy, J. B. Weemaels, Antoine Daubremé et Sandelin*, brochure s.l.n.d. de 4 pages dont un exemplaire est conservé au Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire. On notera dans ce titre, pour le nom de Verlooy, la forme « Verlooy », qui n'est pas inhabituelle à l'époque : voir J. VAN DEN BROECK, J. B. C. Verlooy, *vooruitstrevend jurist en politicus*, op. cit., p. 29-30. Le texte publié dans cette brochure est reproduit :
 - avec des commentaires vengeurs dans *L'Ami des Belges*, numéros des 25 et 29 juin 1790 ;
 - dans E. J. DINNE, 1791, p. 328-331.
2. Version en néerlandais dans J.-F. VONCK, *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, op. cit., 2^e éd., Lille, 1792, p. 280-283.
3. Version française légèrement inexacte (où « cette juste terreur... » devient « cette juste teneur... ») dans la brochure *Lettre de MM. J.-F. Vonck, J. B. C. Verlooy, J. B. Weemaels, Antoine Daubremé et Sandelin*, 8 pages s.l.n.d., dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Royale.
4. Traduction en néerlandais faite à partir de cette version inexacte (« cette juste teneur... » est traduit par « den inhoud van dit woord »), dans
 - *Brief van de HH. J.-F. Vonck, J. B. C. Verlooy, J. B. Weemaels, Antoine Daubremé en Sandelin*, brochure s.l.n.d. de 4 pages (un exemplaire au Musée Royal de l'Armée ; un exemplaire à la Bibliothèque de l'Université de Bruxelles, Réserve précieuse).
 - *Brief van de HH. J.-F. Vonck, J. B. C. Verlooy, J. B. Weemaels, Antoine Daubremé en Sandelin. Met aenmerkingen*, s.l., 1790, 12 pages (un exemplaire à la Bibliothèque Royale).
- ⁴ Voir ses *Naerdere onzeydige aenmerkingen*, op. cit., 2^e éd., Lille, 1792, p. 144.
- ⁵ E. HUBERT, *Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*, t. 2, Bruxelles, 1924, p. 365-379.
- ⁶ *L'Ami des Belges*, 25 juin 1790, p. 162.
- ⁷ *L'Ami des Belges*, 29 juin 1790, p. 183. Dinne, et Vonck lui-même ont attribué ces érucations au chanoine Duvivier, secrétaire de l'archevêque de Malines (voir E. J. DINNE, *Pièces justificatives*, op. cit.,

t. 3, p. 331, et J.F. VONCK, *Naerdere onzeydige aenmerkingen, op. cit.*, p. 283). Mais Duvivier a nié en être l'auteur ; Gérard nous dit qu'elles étaient en fait de la plume de l'ancien jésuite Dedoyar, « une espèce de fanatique » (voir J. GÉRARD, *Journal des troubles des Pays-Bas*, t. 5, p. 88-92 ; Bibliothèque Royale, Ms. 11610).

⁸ Dans Ch. TERLINDEN, *Les aventures de J.B. Van der Linden, ou détails circonstanciés sur la Révolution de Brabant (1789-1790)*, in *Bull. de la Commission Royale d'Histoire*, t. 96, 1932, p. 189-190.

⁹ Nous renvoyons à la réédition, avec commentaires, de J. SMEYERS et J. VAN DEN BROECK, La Haye, 1979.

¹⁰ Voir la réédition, *op. cit.*, de la *Verhandeling*, p. 54-55, 57, 59-61, 62, 96 et 97.

¹¹ *Ibid.*, p. 27.

¹² *De Nederlandsche Volks-gezinde, aen hunne kloekmoedige Lands-genoten*, dans J.-F. VONCK, *Naerdere onzeydige aenmerkingen, op. cit.*, p. 297 et sv. L'attribution de ce texte à Verlooy a été prouvée de manière décisive par Van Den Broeck (*J. B. C. Verlooy, op. cit.*, p. 187-189).

¹³ *Ibid.*, p. 298.

¹⁴ (VERLOOY), *Projet raisonné d'union des Provinces Belgiques*, s.l.n.d. (1790), p. 10-11 et 28. Voir sur cette œuvre J. VAN DEN BROECK, *J.B.C. Verlooy : « Projet raisonné d'union des Provinces-Belgiques » (1790)*, dans *Rechtskundig Weekblad*, 25 janvier 1976, col. 1281-1294.

¹⁵ Nous consacrons à ce visage de la révolution brabançonne une étude détaillée : J. STENGERS, *La révolution brabançonne, une révolution nationale ?*, dans *Académie Royale de Belgique. Bull. de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1992.

¹⁶ (DOUTREFONT), *Qu'allons-nous devenir ? ou Avis essentiel d'un Belge à ses concitoyens*, Bruxelles, 1789, p. 3-4.

¹⁷ *Aux Belges*, copie dans Archives Générales du royaume, Mss. divers, n° 4119, p. 71.

¹⁸ Lettres au baron d'Hove des 20 et 28 novembre 1788 ; Bibliothèque Royale, Section des Mss., Goethals, 210, f° 79 v° et 80 v°. Voir sur elle Cl. LEMAIRE, *La comtesse Anne-Philippine-Thérèse d'Yve, figure de proue de la révolution brabançonne et grande bibliophile, 1738-1814*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 61, 1990.

¹⁹ Sur ces questions de vocabulaire, je renvoie à mon étude, *La révolution brabançonne, une révolution nationale ?*, déjà citée.

²⁰ Ch. TERLINDEN, *Les aventures de J. B. Van der Linden*, art. cité, p. 136.

²¹ Qu'on se souvienne de la manière dont Verlooy parle, avec fierté, du « seul Brabant » lorsqu'il évoque la gloire passée des Pays-Bas.

²² *Naerdere onzeydige aenmerkingen, op. cit.*, p. 269.

Vonck avant Vonck : les années inconnues (1743-1787)

par
Jan C. A. DE CLERCK

C'est le 3 décembre 1792 qu'a débuté le dernier voyage de Jean-François Vonck : décédé à Lille, il désirait être enterré dans son village natal. Il avait quarante-neuf ans. Durant les cinq dernières années de sa vie, il s'était fait connaître comme le chef démocratique du mouvement révolutionnaire qui mit en émoi la Belgique d'alors.

« Les années inconnues » comprennent presque toute la vie de Jean-François Vonck.

Ces années qui précèdent celles où il a surtout acquis une notoriété publique sont cependant fort importantes, car c'est pendant ces années de formation qu'il a vécu les grands changements de société. C'est alors qu'il a forgé son expérience pratique en tant que juriste et modifié ainsi sa pensée avec le concours de ses amis. Trois périodes sont à distinguer pendant ces « années inconnues » : l'enfance, les années d'études, les années de pratique en tant qu'avocat à Bruxelles. Aucune de ces périodes ne peut être isolée de l'époque dans une société restée jusque-là relativement stable et encore organisée à peu près comme au Moyen Age. La majeure partie de son existence coïncide avec le règne de l'impératrice Marie-Thérèse.

1. L'enfance

Jean-François Vonck est né le 29 novembre 1743 à Baarddegem, alors situé dans le duché de Brabant, dans le pays d'Asse. Il y fut baptisé le jour même.

Il était l'aîné d'une famille d'agriculteurs de cinq enfants, qui avait des liens avec de vieilles familles brabançonnaises, les Van Langenhove, Verhasselt, Van Nuffel, De Backer, Van Zinnick, dont plusieurs ancêtres furent échevin à Asse, bailli à Affligem ou appartenaient au clergé.

Son bisaïeul, Jean Vonck, était échevin de la baronnie de Moorsel, Gevergem et du chapitre de Wieze. Du côté de sa mère, il descendait de Hendrick Verspecht, échevin et bourgmestre d'Opwijk. Son parrain fut Jean Verhasselt, vicaire à Neerijse et par la suite, curé à Notre-Dame de Wavre. Son frère Jérôme-Benoît allait devenir curé à Notre-Dame de Lombeek et ensuite doyen de Hal. La famille Vonck-Van Nuffel appartenait aux familles aisées de la communauté de Baarddegem.

La naissance de Jean-François Vonck coïncide avec la guerre de succession d'Autriche. De deux à cinq ans, il dut connaître le régime sévère de l'occupation française, pesante pour son village. A l'époque, la petite communauté villageoise comptait cinq cent quarante habitants dont 40 à 50 % étaient pauvres. Ces circonstances ont certainement impressionné le garçonnet.

Tout comme ses contemporains, le jeune Vonck suivit sans doute les leçons données par Gillis Heyvaert, sacristain et précepteur. L'enseignement était surtout prodigué durant l'hiver puisque, l'été, les enfants devaient souvent aider aux champs. Les valeurs religieuses et morales étaient primordiales : la formation chrétienne était principalement donnée en préparation à la première communion et à la confirmation conférée après l'âge de sept ans. L'apprentissage de la lecture s'y associait ; celui de l'écriture restait plutôt secondaire. Généralement, le calcul n'apparaissait pas au programme. A Baardegem, l'enseignement intensifié par les sacristains-précepteurs a porté ses fruits si nous tenons compte du nombre de personnes capables de signer dans les registres paroissiaux. Le 20 août 1753, Jean-François Vonck fut confirmé à l'abbaye d'Affligem par l'archevêque de Malines, Thomas Philippe d'Alsace de Boussu, abbé commandataire de l'abbaye. Le jeune Vonck fut certainement un bon élève, spécialement tenu à l'œil par Gillis Heyvaert, mari d'une parente éloignée de la mère de Vonck. Etant donné que ses parents disposaient de moyens suffisants pour supporter le coût des études, le garçon, alors en pleine croissance, fut assurément poussé dans cette direction. Ceci n'était pas le cas pour la plupart de ses contemporains. En outre, un minerval devait être payé à l'instituteur de Baardegem, ce qui constituait déjà un problème pour la plupart des habitants.

Vers l'âge de douze, treize ans, Jean-François Vonck quitta son village natal pour entreprendre des études secondaires au collège des Jésuites à Bruxelles ¹. A cet égard, quelque doute peut subsister étant donné l'absence de documents probants.

2. Les années d'école

Dans les collèges, la tradition humaniste chrétienne, dont la « Pietas » et « l'Eloquentia » formaient les objectifs principaux de l'éducation, dominait. Le but consistait en une préparation sérieuse aux études universitaires ou au sacerdoce. Le programme durait six ans, sans compter l'étude de la dialectique (*dialectica*).

Dans la petite (sixième) et grande figure (cinquième), on enseignait les principes du latin et de l'alphabet grec. En grammaire (quatrième) et en syntaxe (troisième), la grammaire latine et la grammaire grecque étaient approfondies. En poésie, la théorie de l'art poétique était au programme et en rhétorique, l'art oratoire. Au collège, la langue obligatoire était le latin.

La religion et le néerlandais (langue maternelle) étaient au programme chaque année. Avant les réformes de l'impératrice Marie-Thérèse, appliquées au niveau de l'enseignement en 1777, les mathématiques, l'histoire et la géographie étaient peu ou pas du tout enseignées. Après ses humanités, Jean-François Vonck fréquenta l'école latine de Geel pour y suivre le *Consensus Dialecticorum*. A l'époque, cette école connaissait un grand rayonnement, grâce aux bons résultats obtenus par ses élèves à l'université de Louvain.

Vonck ne fut ni le premier, ni le seul de son village qui étudia à Geel. L'année précédente, on y trouve Pierre-Joseph Hertsens, fils de Jean-Baptiste et Elisabeth-Thérèse Van Zinnick, qui allait devenir curé à Letterhoutem et qui, pendant la révolution française, fut emmené à l'île de Ré comme prisonnier. En 1764, Jérôme-Benoît Vonck, par la suite doyen de Hal, y fit ses études. En 1766, on y rencontre Guillaume Van Langenhove, fils de Daniel-François et Catherine Van den Broek, né en 1747 et qui devint curé à Erembodegem.

La dialectique fut abolie en 1764 par Marie-Thérèse, ce qui entraîna la décadence de la florissante école. L'affluence d'étudiants étrangers s'arrêta presque entièrement. Pas moins de quatre cent trente-huit lieux d'origine différents ont été relevés dans les registres d'élèves, de Harlem à Namur. D'ouest en est, la force d'attraction s'étendait d'Ostende à Kevelaer, en Allemagne. Les grandes villes comme Bruxelles et Anvers fournissaient une grande partie des élèves, mais Malines, Lierre, Alost, Hasselt et Louvain étaient aussi fortement représentées.

Les Provinces-Unies envoyaient également nombre d'élèves d'Amsterdam, de Bois-le-Duc, de Bréda, d'Utrecht et de Maastricht. Il existait donc à Geel une communauté internationale, ce qui permettait la création de cercles de relations. De plus, comme beaucoup poursuivaient leurs études à l'université de Louvain, ces relations pouvaient être maintenues et élargies.

Le grand nombre d'élèves à Geel s'explique également par le mode de recrutement. Début mars, la meilleure moitié des élèves de « poésie » rejoignait en « dialectique » les rhétoriciens habituels. S'y ajoutaient les élèves d'autres écoles. C'est ce que fit Jean-François Vonck qui commença par suivre les leçons du recteur Coorens à l'école latine le 1^{er} mars 1762. Songeait-il à se préparer sérieusement à une carrière ecclésiastique ? Une telle préparation était une des principales caractéristiques de l'école latine. D'ailleurs, ce fut aussi le cas pour le futur collègue de Geel, sa continuation directe.

Grâce au registre tenu à jour par le recteur Coorens, nous savons que la promotion se déroula cette année-là le 24 août et que Jean-François Vonck termina sa dialectique comme troisième de classe. A l'école latine, les élèves devaient respecter une discipline sévère. Les jeux de cartes, de hasard, les visites au cabaret, le tabac étaient strictement interdits. Les infractions étaient punies par une gamme de châtimens allant de punitions écrites jusqu'à des supplices corporels et au renvoi de l'école. L'enthousiasme pour les études que le recteur Coorens transmettait aux élèves pouvait de la sorte être particulièrement bien partagé.

Après ses humanités et sa dialectique, Jean-François Vonck se fit inscrire le 24 janvier 1763 au collège du Faucon (de Valk) à Louvain pour y entamer l'étude des arts et de la philosophie. Chaque année, entre cent et cent cinquante étudiants prenaient part aux examens conduisant à une licence en philosophie. Celle-ci était obligatoire si l'on voulait accéder à une des facultés supérieures : théologie, droit civil et canon, et médecine.

Dans chacun des quatre collèges de pédagogie (le Porc, le Lys, le Faucon, le Château) la physique et la métaphysique étaient étudiées pendant deux ans tout comme la philosophie morale et la rhétorique supérieure. Les examens de licence à la fin des deux années d'études commençaient par un examen écrit général portant sur toute

l'étendue de la matière enseignée dans chaque pédagogie. Le premier rang regroupait les trois premiers classés de chaque pédagogie, c'est-à-dire douze étudiants en tout. Le deuxième rang était formé par les trois suivants de chaque pédagogie et le troisième par les trois suivants. Une commission d'examens nommée par la Faculté interrogeait tous ces candidats et établissait un nouveau classement pour chacun des trois rangs. Le premier du premier rang était proclamé « primus » de l'année. C'était un grand honneur pour le collège où il avait étudié. Dans sa ville ou son village natal, le premier était reçu solennellement par la suite.

Jean-François Vonck remporta la troisième place du premier rang dans la promotion de l'année 1764 (jusqu'en 1765, la promotion se déroulait fin octobre, et souvent seulement vers la mi-novembre). C'était un résultat particulièrement honorable. Le premier de cette année fut Jean-Baptiste De Smet de Bruxelles qui allait devenir avocat auprès du Conseil de Brabant (il prêta serment le 28 avril 1769) et qui, en 1775, devait postuler l'emploi de substitut du procureur général après la promotion de Ferdinand Rapedius De Berg en tant qu'« amman » de Bruxelles.

Au collège du Faucon, le jeune Vonck fit la connaissance entre autres de Pierre-Simon Van Eupen qui y étudia depuis la fin de 1761 jusqu'en 1763 et qui obtint la neuvième place du troisième rang lors de sa promotion. Son futur adversaire étudia d'ailleurs à l'école de Geel où il termina septième de classe. Après ces études, Vonck commença des études de théologie. Mais il ne les poursuivit pas. La raison réside peut-être dans son état de santé déjà déficient. Vonck souffrit toujours d'anémie. Il est possible qu'on lui ait conseillé d'entreprendre d'autres études ou bien qu'il ait lui-même compris que la conduite d'une paroisse aurait constitué une trop lourde charge.

Quoi qu'il en soit, il entreprit, la même année, des études de droit. En 1769, il obtint son diplôme de licencié « utriusque iure », de droit civil et canon, comme deuxième du premier rang. Il put terminer les études de droit, qui normalement duraient quatre ans, en trois ans, en application d'un décret de l'impératrice Marie-Thérèse datant de 1755. Il y était stipulé que la période d'études de quatre ans pouvait être raccourcie d'un an pour les étudiants qui, lors de la promotion générale en philosophie, avaient obtenu certaines distinctions. Cette réduction des études s'appliquait à ceux qui terminaient les études des Arts dans les trois rangs.

Pendant les années où Vonck étudia à l'université de Louvain, beaucoup de choses bougèrent dans l'institution tombée en léthargie. En 1754, Marie-Thérèse avait promu le trésorier général Patrice-François de Neny au poste de commissaire royal auprès de l'université avec l'appui d'un groupe de professeurs éminents, mécontents de longue date de la tournure des choses. Il travailla beaucoup à des projets de réforme et put entre autres mener à bien une refonte profonde de la faculté des Arts, installer un laboratoire de physique expérimentale et donner un nouvel essor à la bibliothèque négligée.

La nomination de Neny eut une double signification : d'une part, elle éleva l'université au meilleur niveau de l'époque et d'autre part, elle la fit évoluer d'une corporation entêtée et jalouse de son autonomie et de ses privilèges, à un instrument au service du gouvernement. Mais les nouveaux courants en philosophie et sciences naturelles continuèrent à y être considérés avec méfiance.

« La chance », écrit Philippe Muret, que l'Université pût librement, unanimement et en accord avec le gouvernement propager la construction et le développement d'une forme particulière de « catholicisme éclairé » paraissait tout à fait réelle dans les années 1760. Elle disparut complètement sous le règne de Joseph II lorsqu'une grande partie de l'Université s'opposa à la politique religieuse de l'empereur.

Lentement mais sûrement, ces idées marquèrent de leur empreinte une partie importante de l'élite cultivée des Pays-Bas, ce qui devait déboucher sur une sécularisation de la société. Le jeune Vonck et ses condisciples ne pouvaient échapper à cette évolution. Provincial et avide de réussir dans cette société, il suivit indiscutablement cette évolution et en subit une influence profonde.

3. Avocat à Bruxelles

Après de brillantes études, Jean-François Vonck se fixa à Bruxelles pour s'y créer une clientèle en tant qu'avocat. Le choix de la capitale était logique parce que différentes cours et différents tribunaux y étaient établis, dont les plus hautes instances juridiques du pays. En tant que néerlandophone qui n'éprouvait guère de difficultés à manier la langue française, il put s'y faire valoir facilement. Ce n'est que le 26 juin 1772 qu'il prêta serment comme avocat auprès du Conseil souverain de Brabant entre les mains du chancelier Joseph de Crumpipen, trois ans après l'obtention sa licence.

Nous pouvons considérer que, pendant ces trois années, Jean-François Vonck a accompli un stage. Quoique le stage ne fût pas obligatoire, l'usage en était répandu au dix-huitième siècle. Il était d'ailleurs de la plus grande importance de pouvoir faire ses premiers pas au barreau sous la direction d'un maître chevronné, étant donné le système compliqué des règles de procédure et le dédale des textes de loi et des coutumes. A l'université, on ne prêtait d'ailleurs que peu d'attention à la pratique afin d'obliger les jeunes avocats à chercher eux-mêmes leur propre voie.

Quelques avocats originaires du plat pays, sans titre de noblesse ni relations, connurent des temps difficiles au début de leur pratique. Pour Jean-François Vonck, nous ne trouvons aucune indication en ce sens.

Homme studieux, penseur pénétrant, méthodique et clair, il se constitua une pratique en peu de temps, surtout au sein des institutions ecclésiastiques, et devint l'un des avocats les plus connus de Bruxelles. Il travailla comme avocat au service du chapitre de Sainte-Gudule de 1777 à 1789 et il en devint procureur général. Il fut aussi régisseur de l'abbaye de Forest, avocat de la puissante abbaye de Tongerlo et entretint des relations avec l'abbaye du Parc à Heverlee.

Par sa pratique active, Jean-François Vonck acquit une profonde connaissance des structures économiques et politiques du duché de Brabant. Il en étudia les institutions administratives et en devint un des meilleurs connaisseurs. Plusieurs fois, la magistrature eut recours à son avis et dans différents villages, il fut le conseiller juridique des échevins, fonction non dépourvue d'importance puisque ses avis étaient décisifs dans les affaires aussi bien civiles que pénales. Lorsque, le 23 décembre 1779, il postula un emploi d'assesseur auprès du bailli de Brabant, il se présenta lui-même comme avocat et comme échevin jurisprérite de plusieurs villages. Bien que la vie de Jean-François Vonck ne se limitât pas à cette pratique du droit, nous ne pouvons tou-

tefois que difficilement imaginer que cet homme, peut-être un peu mélancolique et à la santé fragile ait vécu de façon exubérante et aspiré à la popularité. Vivant au milieu de ses livres, il mena plutôt une existence retirée et prit le temps de suivre pas à pas les nouveaux développements de la société. Chez lui, il recevait ses amis envers lesquels il témoignait une loyauté absolue et avec qui il échangeait des idées.

Il disposait sans aucun doute des ouvrages des auteurs éclairés du temps. Dans ses écrits, il cite en effet Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Mably, Raynal, des auteurs latins, les pères de l'Eglise, l'écriture Sainte. Il était aussi familiarisé avec les idées des physiocrates qui soutenaient la liberté du commerce et la liberté du travail. Tous ces écrits, la presse dont le succès se développa à partir de 1770, le renforcement de l'autorité par lequel l'attention fut encore plus attirée sur les privilèges existants, l'accroissement du nombre des membres des professions libérales, parmi lesquels surtout des avocats, contribuèrent à la diffusion des idées nouvelles qui se proposaient comme but final le bonheur de l'homme et l'amélioration de son sort.

Quoique cet intérêt restât d'abord limité à une minorité, alors que la masse, satisfaite de son sort, s'accrochait au mode de vie traditionnel, une nouvelle force commença à se développer : l'opinion publique. Elle devint de plus en plus puissante à mesure que le développement s'accrut, et que les autorités autrichiennes exerçaient plus de pression afin que la population acceptât les réformes qui se succédaient à un rythme rapide depuis que Joseph II était devenu empereur. L'existence d'une opinion publique entraîna l'apparition de groupes de discussion et de clubs politiques.

Grâce à leur connaissance profonde du système en place, à leur éloquence et à leur contact permanent avec la population par leur pratique, ce furent surtout les avocats qui se retrouvèrent au premier plan. Des industriels pour qui le système de corporations constituait une entrave à l'investissement dans les villes et devaient dès lors émigrer vers le plat pays, se joignirent à eux. L'indifférence pour les affaires d'Etat fut ébranlée et l'ordre social, auquel chacun était habitué, fut remis en question.

Avec ses amis, Jean-François Vonck vit de plus en plus que des changements étaient indispensables et que les « bourgeois » qui n'étaient pas responsables dans les « organes politiques » devaient prendre leur propre sort en main. Jean-François Vonck refusa de subir les événements. Doué d'un sentiment chrétien, et profondément humain, de justice, il voulut les influencer et les pousser sur la voie d'une société meilleure.

Note

¹ Selon P. A. F. GÉRARD, *Ferdinand Rapédius de Berg, Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*.

Discussion *

J. GOENS :

Je voudrais poser la question suivante au professeur Stengers : quelle a été l'influence des Provinces-Unies sur les révolutionnaires brabançons, comme Verlooy ? Quand on parle de « Nederland », pense-t-on uniquement aux Pays-Bas autrichiens ou à l'ensemble des Pays-Bas tels qu'ils existaient avant 1648, c'est-à-dire les Provinces-Unies et les Pays-Bas autrichiens ?

J. STENGERS (Université libre de Bruxelles) :

Le souvenir de l'unité des Pays-Bas, des dix-sept Provinces, subsiste et il y a notamment une tradition dans le monde érudit, qui fait envisager dans une bibliothèque des grands auteurs, à la fois les auteurs du Nord et du Sud. Il y a aussi le sentiment chez Verlooy, que les gens du Nord sont des gens qui sont de la même espèce que ceux du Sud au point de vue de la langue et c'est là que l'on décèle chez lui cette tendance que l'on a appelée « Grande Néerlandaise », où il apparaît d'ailleurs comme un homme tout à fait isolé.

Il y a aussi, à certains moments, chez certains, l'idée que politiquement un rapprochement avec les Provinces-Unies pourrait être utile. Mais tout cela, ne pèse à mon avis presque rien par rapport à ce qui me paraît l'essentiel, à savoir un véritable fossé psychologique entre les Provinces-Unies et ce qu'on appelle à cette époque-là les Pays-Bas. En fait, les relations sont faibles et le terme « Nederland » est employé par les gens du Nord pour désigner leur pays. Il est employé exclusivement dans le Sud en langue néerlandaise pour désigner les Pays-Bas et les gens du Sud ne sont en rien gênés par le fait qu'ils désignent leur pays par le même nom que les gens du Nord.

Y. GOFFIN :

J'ai beaucoup apprécié l'allusion du professeur Stengers à l'Etat français, ou à la « territorialité française », mais passons. La question essentielle est Verlooy. Verlooy a écrit un ouvrage, qui s'appelle *Verhandeling op d' onacht der moederlijke taal in de*

* Nous avons tenté de reproduire aussi fidèlement que possible les questions et réponses surgies pendant les discussions, nonobstant les inévitables aléas techniques.

Nederlanden. Quand il dénonce le problème de la mauvaise tenue de la langue néerlandaise dans les Pays-Bas du Sud, qui Verlooy accuse-t-il ? Accuse-t-il les néerlandophones, accuse-t-il les francophones ou accuse-t-il l'Etat ?

J. STENGERS :

En fait, il n'y a pas de véritables accusations, il constate un état d'abandon de la langue. Il ne met pas en cause plus précisément tel ou tel. A mon avis, il est, quand il procède de cette manière, un bon analyste de la situation parce que je ne crois pas que l'on puisse, dans les progrès du français comme langue de culture et l'abandon, relatif d'ailleurs à cette époque, du néerlandais, désigner des responsables. C'est une mode qui s'empare des esprits : la langue « bien » c'est le français, l'on va de plus en plus vers le français. Verlooy considère que cet abandon de la « *moederlijke taal* » est l'abandon d'un instrument de civilisation et que par conséquent, le recul intellectuel des Pays-Bas est dû notamment à cet abandon. Il y a donc chez lui un amour du néerlandais et le désir de voir le néerlandais rétabli dans son rôle de langue de culture. D'autre part, il fait preuve au point de vue politique, d'un patriotisme, que nous dirions, en français, « belge », et qu'on disait en néerlandais à cette époque « *Nederlands* ».

C'est une combinaison qui peut paraître un peu bizarre, mais Verlooy est en cela un précurseur des premiers flamingants de la Belgique indépendante par cette combinaison qu'il fait d'une lutte pour la langue et la culture flamande et d'un patriotisme belge débridé. Il y a une excellente étude de ma collègue Eliane Gubin, là-dessus. Chez Verlooy et chez les premiers flamingants des années 30-40, on trouve aussi le même argument, à savoir que le néerlandais est et sera une manière pour notre nationalité de s'affirmer par rapport aux voisins, notamment par rapport aux Français. Mais tout cela va de pair avec ce qu'il faut appeler, employons le terme, le « nationalisme belge ».

J. SMEYERS (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles) :

Je n'ai pas pu entendre l'exposé du professeur Stengers, mais je voulais faire remarquer en rapport avec Verlooy que son *Essai* (*Verhandeling*) est dirigé contre le gouvernement autrichien. Il reproche formellement aux Autrichiens de véhiculer une politique déficiente tant sur le plan linguistique que culturel. A la fin de son *Essai*, il appelle les Etats de la province à s'élever contre cette politique et en mener une autre. Ce sont réellement les derniers mots de son *Essai* et il est caractéristique que celui-ci paraisse anonymement, soi-disant à Maastricht, alors qu'il a en réalité été imprimé à Bruxelles. C'est manifestement un écrit à l'encontre des Autrichiens, ce qui le rend dangereux. Ceci explique aussi son anonymat. En réalité, c'est un document de révolte contre les Autrichiens qui, à ce moment, en 1788, sont déjà attaqués par Vonck et les vonckistes. Je voulais le souligner parce que cela explique bien des choses en ce qui concerne la publication et la forme sous laquelle la brochure apparaît.

J. STENGERS :

Le professeur Smeyers a tout à fait raison. Il est évident que Verlooy déplore l'usage du français par les autorités du pays, mais je ne pense pas qu'il accuse l'autorité autrichienne d'une politique de francisation. Il constate dans toute une série de

secteurs de la vie nationale, notamment le secteur administratif, mais aussi la vie sociale, l'abandon du néerlandais, mais il ne désigne pas les coupables.

A. TIHON :

J'ai remarqué que sur la carte de Bruxelles qui figure dans l'ouvrage de Sanderus vers 1657, tous les lieux-dits et communes de la Forêt de Soignes et alentours sont décrits en néerlandais. Je crois que la seule chose qui n'est pas en néerlandais, est « Bois de Rixensart ». Tous les autres termes sont en néerlandais. Par contre, quand je regarde la carte de Ferraris, qui date des Pays-Bas autrichiens, tout est en français.

J. VERCRUYSSSE (Vrije Universiteit Brussel) :

Ferraris n'est pas belge, il est autrichien.

Portrait psychologique de Jean-François Vonck

par
Jeroom VERCRUYSSÉ

Les « portraits » de Vonck sont nombreux. Tous les historiens qui depuis deux siècles ont étudié la révolution belge de 1787-1790, n'ont pas manqué d'évoquer plus ou moins brièvement la personnalité du chef des démocrates belges. Ces portraits ont pour la plupart été influencés par les fluctuations de l'historiographie et souvent par les prises de position plus ou moins conscientes des historiens. L'exposé de Bruno Bernard l'a montré clairement.

Nous ne prétendons nullement ajouter encore à ce qui a déjà été dit et écrit. Notre propos est différent : il tentera de tracer un portrait uniquement fondé sur les écrits de Vonck, tous ses écrits, en ne tenant pas tant compte de leur contenu (nous renvoyons à ce sujet au texte de Luc Dhondt) mais plutôt de ce que peuvent révéler l'écriture et les formes de pensée qui sont à leur base. L'entreprise n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Vonck n'est pas seulement l'auteur de l'*Abrégé* et des *Considérations impartiales* que l'on cite communément.

Ses écrits sont plus nombreux et diversifiés, et une bibliographie exacte n'a jamais été entreprise à ce jour. Au cours de nos recherches, nous avons pu constater deux faits importants. Le premier, c'est qu'il existe une filiation de pensée à travers les écrits qui va se durcissant au fil des événements sans modifier toutefois ses données essentielles. Vonck fait preuve d'une fidélité exemplaire à ses options.

On voit également Vonck passer du français au néerlandais ou vice-versa, pour développer sa pensée et mieux l'affirmer sans doute auprès de divers publics. Le second fait important, c'est qu'il n'existe pas de dichotomie entre les écrits publics (pamphlets, traités, mémoires) et les écrits privés (correspondance bilingue également, actes juridiques intimes, en néerlandais, sa langue maternelle).

Nous écarterons ici les collectifs ¹ ; nous ne sommes pas certain d'avoir pu explorer toute sa correspondance, fort vaste, souvent anonyme ou signée de pseudonymes par mesure de prudence. Pour la facilité de l'exposé nous avons séparé les écrits publics des écrits intimes. De toute façon, répétons-le, les idées et les traits se rejoignent et témoignent d'une unité de pensée évidente. Enfin, dans la mesure où il a été possible de dater les textes retenus, l'analyse diachronique s'est imposée comme devant aller de soi, les remaniements en néerlandais succédant aux versions primitives en français.

Commençons par une feuille volante, assez rare, lancée au printemps 1790 (?), intitulée *Avis au public de l'avocat Vonck*. Dans ce texte occasionnel mais révélateur, Vonck affirme clairement ne pas être l'auteur d'une brochure qui fit du bruit : *Les Auteurs secrets de la révolution présente*. On sait que ce texte entendait redresser la vérité des faits en exposant le rôle moteur, dans la révolution, des actions entreprises par les démocrates, contre les menées des partisans de Vander Noot (ou statistes) qui entendaient s'attribuer tous les mérites de la révolution victorieuse. Ce pamphlet polémique contribua à grossir les dissensions entre les deux familles politiques qui, loin d'avoir conclu une « union sacrée », coexistaient plutôt dans les liens d'un concubinage opportuniste. Vonck nie avec énergie être l'auteur de cet ouvrage qui souligne ses mérites. Pour quels motifs ? Prudence, afin de ne pas aviver les tensions déjà fortes ? Ou plutôt sincérité, honnêteté, modestie ? Nous sommes tentés d'opter pour cette seconde motivation parce qu'elle semble mieux correspondre aux aspirations de son caractère comme on pourra le voir par la suite.

Le premier texte politique important sorti de la plume de Vonck est assez connu : il s'agit des célèbres *Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant* (1790) bientôt traduites en néerlandais (1791) et qui connurent entre-temps une suite, intitulée *Vervolg van staatkundige onderrigtingen* (20 mai 1790), suite qui sera fondue plus tard avec l'original français et constituera, en 1792, les *Naerdere onzydige aanmerkingen*, état ultime de la pensée politique de l'auteur.

Les *Considérations impartiales* sont l'un des rares écrits de théorie politique issus de sa plume. C'est l'exposé, très formel, logique, bien construit, d'une pensée qui entend traiter successivement quatre questions :

- la représentation souveraine des Etats de Brabant ;
- les avantages de l'exercice de la souveraineté par lesdits Etats ;
- l'organisation de la meilleure représentation possible ;
- la meilleure forme possible du gouvernement.

Quiconque, un peu au fait de la pensée politique des Lumières, reconnaît de suite dans les *Considérations* un ouvrage d'époque, modéré malgré tout, ni trop bref ni trop long, rédigé dans un langage accessible en dépit de l'aridité du sujet abordé, et conscient de ses limites. Bref, un ouvrage de facture classique et aux idées raisonnables, qui vient après Montesquieu, Mably, Rousseau. Son patriotisme latent est ouvert à la discussion, les polémiques ne viendront que plus tard. Écoutons ce propos révélateur :

« Telles sont mes idées. Comme je n'ai point d'autre motif que celui d'être utile à ma patrie, et de m'acquitter envers elle du tribut que lui doit chaque Citoyen, en proportion de ses lumières et de ses facultés ; je ne peux finir (comme j'ai commencé) qu'en protestant que je serais trop heureux, si mes *Considérations* toutes imparfaites qu'elles puissent l'être, inspiraient du moins à des personnes plus éclairées que moi, le désir de combattre mon système et d'en proposer un meilleur » (p. 173).

Ce qui nous confirme cet esprit d'ouverture, c'est que Vonck s'adressera presque au même moment à un public plus large en résumant ses thèses dans une brochure de huit pages datée du 5 février 1790² : *Essai d'institutions politiques par demandes et réponses à l'usage des Brabançons pour servir d'introduction à la brochure intitulée Considérations impartiales*. Nous relèverons ici un évident souci de clarté et de simplicité, fondé sur une exposition méthodique et dans la forme classique du dialogue de

persuasion (voire catéchétique populaire), qui prévient les objections contre l'esprit démocratique préféré aux thèses « despotiques (...) monarchique (et) aristocratique ». Quoique réformateur pour le moins, l'*Essai* est encore relativement modéré, optant pour le changement dans les limites des structures existantes. On pourra cependant s'étonner aujourd'hui devant ces textes au ton parfois sentencieux, mais il ne faut pas oublier que celui-ci était souvent le corollaire de ce type d'écrits. On notera également que, par rapport aux *Considérations*, le ton et le style de l'*Essai* sont moins discursifs. Sans aucun doute, le public plus populaire et des circonstances exigeaient des formulations moins académiques. Qu'on en juge par cet exemple : « Un Peuple n'est heureux qu'autant qu'il croit l'être et il ne le croira jamais qu'autant qu'il aura une entière confiance en ceux qui le gouvernent » (p. 6).

Cette possibilité d'adaptation ne reflète pas seulement de l'opportunisme, mais également une souplesse de pensée et d'écriture qui révèle de réelles dispositions à la diversification. Nous croyons remarquer les mêmes qualités dans le troisième ouvrage politique de Vonck, l'*Abrégé historique servant d'introduction aux Considérations impartiales* (Lille, 1791).

L'édition ³ est ornée d'un portrait de l'auteur dessiné et gravé par le Lillois Durig ; la légende, tirée du *Pro Milone* de Cicéron est éloquente : « *Si republica bona frui non potero, at carebo mala* ». Un ouvrage d'exil qui souligne la persistance des idées-force des *Considérations*, qui expose et justifie. On peut y sentir un rappel des *Auteurs secrets*, ou du moins la volonté de faire de même : rétablir la vérité contre la désinformation, contre les calomnies odieuses de l'adversaire, vainqueur momentané. L'*Abrégé* n'est pas seulement un exposé historique, c'est aussi un plaidoyer « pro domo ». Juge et partie, Vonck se voit donc contraint de mêler deux perspectives, qui se retrouvent depuis les Anciens dans tous les mémoires de cette espèce. L'historiographie des Lumières n'échappe pas à cette manière de faire.

Autres constantes, le patriotisme et le souci de la vérité :

« mon intention étoit de l'étendre, à peine au tiers de ce qu'elle est devenu ; mais séduit par l'amour du bien-être de la Patrie, et animé par le triomphe de la vérité, qui a dû si longtems se cacher et que l'on verra maintenant avec autant plus de satisfaction, lever la tête avec justice et liberté, j'ai été de contraint de me désister de cette première intention et de dépendre plusieurs objets avec un peu plus d'étendue » (p. 103).

Ce n'est point la formulation d'une banale précaution oratoire. L'*Abrégé* est un ouvrage pénétrant, patient, analytique, détaillé, bien documenté, polémique à l'occasion quand il s'agit d'évoquer le captage et la déviation statistique.

Vonck persiste dans ses thèses réformistes et démocrates des *Considérations impartiales*. L'*Abrégé* s'achève d'ailleurs dans la meilleure tradition classique par une profession de foi adressée au Futur et coulée dans la meilleure rhétorique :

« Le Lecteur impartial (...) y trouvera aussi des maximes qui n'étant fondées que sur une saine politique et sur la justice, pourroient même dans les circonstances actuelles contribuer au bonheur mutuel du Prince et de la Nation : bonheur auquel j'aspire uniquement et que l'on ne peut trouver que dans le changement de plusieurs anciennes coutumes et dans la réforme de notre ancienne Constitution, que les Belges même ne pourroient mettre, suivant sa première splendeur, à l'abri de la tyrannie que pourroient exercer les successeurs du Monarque qui nous gouverne actuellement :

bonheur, dis-je que l'on ne peut espérer, à moins que les Etats modernes, qui par leur conduite déréglée, sont indignes de rester les Mandataires et les Représentants de la Nation, ne soient remplacés par d'autres librement choisis dans le Peuple » (pp. 114-115).

Il faut ajouter que Vonck a entrepris aussi durant son exil à Lille la rédaction de deux mémoires parallèles, demeurés inachevés. H. Schlitter en a publié un ⁴, le plus lisible mais le moins expressif au sens textologique. C'est le récit des événements qui secouèrent les Pays-Bas depuis 1787 et qui s'arrête à l'entrée des troupes patriotiques en Campine. On y retrouve les mêmes qualités de franchise, de souci réaliste et bien documenté de la vérité, de l'entreprise collective, qualités marquées par un sens profond de la liberté des citoyens et de la démocratie. Toujours modéré, patriote, Vonck le pacifiste ne dédaigne cependant pas la polémique parfois ironique et mordante, et n'exclut pas le recours à la force contre la force. On retrouve ici l'ancienne notion morale et juridique, bien ancrée, de la légitime défense collective.

L'autre mémoire (nous travaillons à son édition) va dans le même sens. Mais il offre l'incalculable avantage de représenter au niveau textologique un enchevêtrement de ratures, de corrections et d'adjonctions successives qui en disent long sur le patient travail du style et une pensée qui recherche la formulation la plus adéquate pour l'expression de la motivation qui sous-tend l'entreprise. Une véritable fébrilité intellectuelle agite Vonck et, après une lecture attentive, le lecteur moderne réprime difficilement sa propre émotion.

Les derniers textes publics rédigés par Vonck en français sont ses lettres à divers journaux. C'est un domaine encore peu exploré, et nous ne sommes pas certain du tout d'en connaître la totalité. Nous avons découvert un recueil ⁵ paraphé de sa main de « quelques gazettes où sont insérées plusieurs de mes lettres, et autres articles qui me concernent JFV ». Le fait même que notre personnage ait songé à constituer ce recueil montre une fois encore le profond souci qu'il éprouve de laisser une conscience et des traces nettes face à l'Histoire. Ces lettres et articles ont été écrits pendant l'exil lillois (1791-1792) et sont adressées à la *Gazette du département du Nord*, au *Journal du département du Nord* et à *L'Abeille patriote*. Une fois encore, il faut signaler l'émouvante constance de sa pensée politique : sa passion pour la démocratie, son patriotisme, son sens inné de la justice et de la vérité (il offre jusqu'à cent louis de récompense à qui pourra prouver les accusations de ses adversaires), sa meurtrissure aussi d'être sans arrêt en butte aux calomnies, même en France.

Nous avons dit plus haut que l'emploi des langues française et néerlandaise semble être guidé chez Vonck (comme chez tous les démocrates bilingues) par le seul motif de l'opportunité, celui d'atteindre le plus large public possible. Examinons maintenant ses écrits dans sa langue maternelle et nous verrons qu'ils ne représentent aucune dérive par rapport aux autres.

Les *Considérations*, rappelons-le, ont été traduites et incluses ultérieurement dans un ouvrage plus étendu de 394 pages in 8°, les *Naerdere onzydige aanmerkingen of vervolg van Staetkundige onderrigtingen voor het Brabantsch volk* (Lille, 1792).

C'est une sorte de compendium où l'on retrouve la traduction néerlandaise, augmentée, des *Considérations*, la fameuse *Adresse* collective du 15 mars 1790 et deux suppléments : des documents et notes, et le *Vervolg van Staetkundige onderrigtingen* (s.l. 20 mai 1790). L'avertissement (« Waarschouwing ») du 20 avril 1792 est réaliste : Vonck considère qu'il est désormais trop tard (« veygen naer paesschen ») pour exposer encore des idées connues et les défendre. Ce qu'il ambitionne c'est d'élargir encore son audience. Une citation (*Vervolg*, p. 3), sous l'invocation, suggestive, du *Livre d'Esther* ⁶ :

« D'aengebore menschlieventheyd, de bezondere verbintnisse van eene Roomsch-catholyke Natie, de Borgerlyke pligten van een vry volk konnen in deéze tyds omstandigheden, binnen de Provincie van Braband, niets zoo hevighlyk van eenen waeren Vaderlander afeysschen, als dat hy dag en nacht gestadelyk werkt, om aen zyne medeborgers de oogen te openen, om te onderrigten die, de welke nog gedompelt liggen in de duysternisse van onweéentheyd, of zig overdekt bevinden van de donkere wolken van vooroordelen, en aldus onbekwaem, om genoegzaems te konnen onderscheyden, wat partie zy moeten trekken van de opper regeéringsmagt, de welke met het wegjaegen van *Josephus den II*, in vollen eygendom tot hun is wedergekeert ».

La persistance du discours patriotique est tout aussi claire et nette que le souci de la vérité, avec, dans l'extrait cité une indéniable influence du langage des Lumières : humanisme, religion, devoir civique, devoir moral des esprits favorisés, irruption de la Lumière, nocivité de l'ignorance et des préjugés. Dans ce texte tardif, l'entêtement de l'auteur a quelque chose de pathétique. Les idées exprimées dans l'avertissement cité reviennent dans le *Vervolg* : le devoir d'éclairer les défavorisés afin que la Lumière triomphe dans un climat patriotique intense, dans la liberté et la démocratie. Une fois de plus Vonck rappelle les événements dont il rend les statistes responsables. Le ton s'est fait plus ironique, plus dur même : les propos anticléricaux ne manquent pas. L'éloquence est portée par une sorte d'obsession de l'auto-justification. Le texte s'achève par un appel solennel, accompagné de vers latins ⁷ :

« Ten laesten, wetkundige oppervoogden ! gelieft voor de meerrest tegens de staeten met zoodanige verdere bemerkingen aen te dringen, als de reden, de regtveerdigheyd erhaelende, dat men in het opregten, en regeéren van eenen borgerstaet besonderlyk moet werken om de deugd en eendragt te doen heerschen, en geen ander oogwit, geen ander inzicht mag hebben, als het goed van de Religie en het welvaeren van het geheel land.

Unica Religio, Deus unus, et unica regnet
 Mens populi, hæc mens sit verus amor Patriæ.
 Verus amor Patriæ discordes fædere jungat.
 Æterno Belgas, Austriacosque fuget » (p. 80).

Dans une note, Vonck remarque, non sans humour, que les circonstances exigeraient plutôt ces vers-ci :

Nunc fanaticus procul exulet, et modo veræ
 Præsideat Belgis relligionis (*sic*) amor
 Pristina nunc redeat concordia, Belgii ab oris
 Infames fugiant, barbara turba, status.

Un certain apaisement s'était-il fait jour ? On sait que les démocrates espèrent que la restauration habsbourgeoise permettrait de réaliser, enfin, leurs idées. Ils furent déçus.

Les deux suppléments qui accompagnent les *Naerdere onderrigtingen* concernent les déboires de Vander Mersch. L'abondance des documents, la polémique incisive, les commentaires n'ont d'autre utilité que de prouver que la vérité a été violée et que l'injustice doit être réparée.

La dernière publication de Vonck, peu connue ⁸, est la brève *Redenvoering betrekkelijk tot het druksel getyeld Tafereel van verkwistignen (...) met eenen aenmerking over de gebrekkelyke inrigting der Staete van Braband* (Lille, 1792). C'est comme le titre l'indique, un texte ponctuel. La première partie, la *Redenvoering* proprement dite, concerne le célèbre *Tableau de la dilapidation*, d'inspiration gouvernementale. Plus de trois millions de florins avaient été dilapidés par les statistes... C'est le motif d'une dernière et virulente polémique qui entend rejeter la seule responsabilité de ces faits sur les adversaires. C'est aussi un amer bilan : la politique du pouvoir statiste a fait échouer la révolution. Une dernière fois, Vonck passe les événements en revue ; son analyse, ses commentaires, ses notes abondantes veulent lever aux yeux du Futur tous les doutes sur les intentions des démocrates. La *Redenvoering* s'achève sur cet appel patriotique particulièrement significatif :

« Eyndeelyk il laete u uyt het voordemerkte afmeten, bedrogene Belgen, hoe zeer de wraekroepende staetkunde van *Machiavel* de billykheyd kan ten onderen houden, en hoe arglistiglyk zy den weg van regtveérdigheyd met dweérsboomen weét te bezetten, daer in tegendeel eene opperheerschendegezag' er van alle kanten de volle opening zou moeten aen bezorgen, en zelve noyt zou mogen van afwyken : aen geenen sterveling, van den minsten der borgerlyke maetschappye tot den meesten, van den dienstbode tot den oppersten bevelhebber, van den bedelaer tot den Prins, aen niemand, zegge ik, is het geoorloft de minste onregtveérdigheyd te begaen ; de borgerlyke watten, het regt der volkeren, en van de natuer, en boven al de eerste grond-regels van den waeren gods-dienst zyn 'er strydig aen ; alles roept :

Ne facias aliis, fieri quod non tibi velles » (p. 24).

Les mêmes idées et procédés reviennent dans la seconde partie de la brochure, intitulée *Aenmerking over de gebrekkelyke inrigting der Staeten van Braband* (p. 25-62). Répétition ? Bavardage ? C'est ce que pourrait dire un adversaire agacé. Nous croyons plutôt que cette constance, cette fidélité (déjà évoquées plus d'une fois) ont quelque chose de significatif pour un homme qui est parfaitement conscient de l'échec de ses idées. La restauration n'a pas écouté les démocrates, elle les a même manipulés et trompés. Tout est retombé dans les anciens plis. Cette obstination, cette obsession témoignent plutôt de celui qui, *vaincu dans une bataille, ne croit pas avoir perdu la guerre*, pour paraphraser des paroles célèbres. Oui, les Belges ont été trompés ; oui, Machiavel s'est installé sur le trône. Mais abusé, Vonck n'est pas un idéaliste vaincu, abattu. La motivation fondamentale de toute son action, curieusement ramassée (un effet oratoire sans conteste) dans un dicton latin, est celle d'un humaniste que le spectacle de l'injustice omniprésente révolte jusqu'au plus profond de lui-même, et contraint à l'engagement politique total au sens le plus large du mot.

Enfin, nous ne voulons pas négliger les écrits intimes, la correspondance, le testament et ses nombreux codicilles. La place nous fait défaut pour étaler ici tout ce que peuvent suggérer les très nombreuses lettres de Vonck. Nous nous bornerons à dire ici que la plus grande partie des lettres connues est de nature politique. Elles témoignent de ses soucis constants de chef politique incontesté, et de ses innombrables initiatives. Ce qui anéantit l'idée, fausse, d'un rêveur en chambre. Vonck a le souci du détail, de la prudence et de l'organisation pragmatique. Ses lettres sont pour la plupart ponctuelles ; point de place ici pour de longs exposés ou des états d'âme prolongés (du moins dans les documents parvenus à nous). Confronté tous les jours aux mille et une questions du quotidien, Vonck pare au plus pressé, mêlant de rapides synthèses aux innombrables et diverses questions de détail. Nous constatons également ici la persistance des idées et des manières qui sous-tendent ses écrits publics.

Pour terminer, il nous reste à évoquer les textes les plus intimes de Vonck, son testament assorti de nombreux codicilles, un ensemble de textes qui s'étire du 2 mai 1786 au 26-29 novembre 1792, soit deux jours avant que la mort ne l'emporte ⁹. Douze codicilles pour un testament, c'est un fait qui appelle la réflexion, d'autant plus qu'il s'agit dans la plupart des cas d'adaptations de détail. Qu'en est-il ? Vonck était-il un maniaque des petites choses ? Nous ne le croyons pas, bien que ce souci constant de la précision caractérise également d'autres écrits, moins intimes. Ne peut-on voir dans ces va-et-vient le signe d'une mobilité intellectuelle qui refuse le définitif, et typique d'un esprit classique ? De plus, une lecture attentive des codicilles montre que les modifications sont souvent dues à l'évolution des circonstances qui régissent son propre quotidien et celui de ses intimes. Il s'agirait dès lors d'une faculté d'adaptation aux circonstances (déjà relevée ailleurs) qui, tout en maintenant la constance du fondamental, ne répugne nullement à la mobilité en ce qui concerne les détails.

Ces textes révèlent également le personnel d'un célibataire relativement aisé, soucieux de ses affaires et du bien-être des siens et même au-delà de ces derniers (bourses d'étude, dons et bienfaits récurrents), rejoignant par là la volonté humanitaire particulièrement nette dans ses derniers écrits publics. Il y a plus. Même si Vonck manifeste publiquement son attachement pour le catholicisme romain de ses pères, et malgré les menées hostiles d'un certain clergé auquel il ne ménage pas ses critiques, sa profonde religiosité s'exprime ici très clairement. Vonck, sans verser dans la bigoterie, est bien plus qu'un déiste ; il semble avoir compris que le message évangélique devait se traduire en actes plutôt qu'en pieuses intentions. Le degré de son engagement le montre assez ; il serait excessif sans doute de dire que son attitude est celle d'autres croyants qui au nom de leurs convictions ont frisé la rupture, voire plus, avec l'institution ecclésiastique. Le souci des funérailles, des obits rejoint, même s'il n'est pas dénué d'une certaine ostentation courante à l'époque, celui du quotidien, celui de l'action, celui de la vérité. On le voit clairement, jusqu'au degré polémique (sortie contre F. X. Burtin). Le dernier codicille, celui du 26-29 novembre 1792, couvre encore un texte politique, celui d'un mourant, le dernier d'une longue suite. Face à la mort, à l'Eternité, l'agonisant proclame une dernière fois son attachement fidèle à ses convictions patriotiques, le souci d'améliorer encore les ouvrages qu'il lègue à la postérité afin qu'à la face du Temps la justice et la vérité soient affirmées d'une manière indélébile.

Il faut conclure avec la crainte de nous répéter. Tout bien considéré, avec le recul nécessaire, nous croyons que Jean-François Vonck illustre bien une certaine mentalité « fin dix-huitième siècle », l'époque des révolutions. Il est, comme bien des acteurs politiques de son temps, un homme formé à l'école, au goût, à l'écriture classique ; mais il est également un homme engagé dans la marche du Temps, un homme des Lumières, raisonné et sensible à la fois.

L'élément moteur de son engagement résulte de la somme de la justice et de la vérité. Il n'épargnera aucun détail pour étayer ses idées, aucune preuve non plus. Il n'a rien du rêveur utopiste. Modeste, il admet que ses thèses n'apportent pas nécessairement LA clef de tous les problèmes, mais à la preuve du contraire (et cette tendance va s'aiguissant au fil des événements) il est convaincu que grâce à elles on pourra faire mieux sur la route qui conduit au développement, à l'émancipation et au progrès des citoyens. Pas d'extrémisme, pas de table rase, mais au contraire une aversion pour les bouleversements, pour « l'extravagance dans laquelle l'ambition, l'orgueil, l'intérêt et l'envie peuvent entraîner des âmes abusées par l'esclavage, surtout quand le fanatisme s'y trouve mêlé et que de telles horreurs se commettent sous prétexte de Religion et de défendre la Foi » (*Abrégé*, p. 60). L'hypocrisie, l'esprit de parti-pris le blessent profondément aussi bien que l'ingratitude. Peut-être a-t-il oublié que c'étaient là des usages d'une certaine classe politique. Mais Vonck n'est pas sensible au point de se laisser abattre. Il renvoie les coups, ironise souvent et parfois même cruellement. Mais jamais il ne frappera méchamment le premier. De même, sa modestie lui défend, au contraire de certains, de se pousser en avant et de s'attribuer le moindre mérite. Écrivant, agissant au sein du contexte complexe de la révolution belge, il n'est pas l'homme d'un parti (les partis politiques naîtront plus tard) mais d'une mouvance, attaché à sa cause et à ses amis qui partagent plus ou moins les mêmes vues. Il ne négligera aucune occasion de voler à leur secours si les circonstances l'exigent.

Sur le plan des convictions intimes, Jean-François Vonck est également l'homme de la modération. Croyant sincère, l'usage, courant, de mêler Religion et Politique à des fins partisans lui répugne.

Sur le plan social et politique, il est et demeure un démocrate convaincu, habité de l'esprit de justice et de liberté. Tous les citoyens, en proportion de leurs talents, la Nation ont le droit fondamental d'être heureux et libres ; « Le plus grand bonheur, écrit-il dans ses *Considérations*, le plus grand avantage dont puisse jouir un peuple jaloux de sa liberté, c'est de vivre dans la juste confiance de n'avoir jamais que de bonnes lois, et de n'être gouverné que par ces lois » (p. 126).

Vonck sait que l'homme est faible, que les puissants et les institutions peuvent tomber dans l'erreur. C'est peut-être pour cette raison qu'il imagine des structures politiques d'une complexité voulue pour se garantir des défaillances humaines, pour que l'injustice ne puisse régner en maîtresse, qu'il en appelle au changement dans l'esprit de continuité des institutions fondamentales. Jusqu'à un certain point, Vonck aurait pu épouser les réformes de l'empereur Joseph II : il est notoire que son action politique prend son essor en 1787 au moment où il est évident que le souverain outrepassa les droits qu'il a reçus de la Nation en échange de son serment. *Le Contrat social*, *L'Esprit des lois*, la Déclaration américaine de 1776, et jusqu'à un certain point celle des Droits de l'Homme et du Citoyen, ne sont pas loin. S'il qualifie le souverain de « tyran », s'il

s'en prend à l'aristocratie, c'est parce que l'un et les autres n'incarnent plus la Nation. C'est pour cette raison qu'il faut détrôner le tyran sans nécessairement renverser le Trône, qu'il faut donner à tous ceux qui en sont jugés capables, le droit de légiférer, c'est-à-dire de veiller au bien-être des citoyens, de la Nation, et sans un bouleversement total.

Vonck combine également la réflexion et l'action. Son pragmatisme est patent. Avec un noyau restreint d'amis animés par un idéal semblable au sien, il a considérablement influencé le cours des événements jusqu'à la limite, sous peine d'être injustement poursuivi et condamné. Ce solide bon sens trouve son expression dans une argumentation et une écriture de facture classique qui n'écartent cependant pas, à l'occasion, des élans lyriques semblables à ceux de nombreux contemporains à travers l'Europe entière et qui annoncent déjà le Romantisme. Vonck sait partir du général pour déboucher sur le ponctuel, pratiquer un discours souvent moral, voire sentencieux, fondé sur une très large culture. Ses références vont de la Bible à Montesquieu et Mably, sans négliger les Pères de l'Eglise, les grands Anciens (avec une préférence pour Platon, Cicéron, Tacite, Ovide), les Humanistes (Erasmus, Juste-Lipse), les contemporains (Burlamaqui, Linguet, Ernst, Van Espen, Butkens, Van Loon). Il lit et cite ses adversaires, les journaux, les pamphlets ; il connaît à fond le *Corpus Iuris Civilis*, la Joyeuse Entrée, les lois des Pays-Bas, peu s'en faut.

On pourra croire, en nous lisant, que notre portrait de Jean-François Vonck n'est, après tout, qu'un éloge à peine déguisé. Nous ne le croyons pas. Une fréquentation, déjà longue, de ses écrits ne nous a pas révélé des côtés essentiellement négatifs. Sans doute n'est-il pas exempt, comme tout homme, de petits côtés ; nous les avons relevés. Uniquement fondé sur ses écrits, en l'absence de tout préjugé, nous croyons de bonne foi avoir rencontré un homme dont la complexité est d'une richesse évidente, un homme de son temps, aux accents susceptibles d'inciter nos contemporains à la réflexion et aux vertus qu'on attend d'un bon politique.

Figure importante de notre Histoire nationale, dire ce qu'il fut n'est, après tout, rien d'autre que rendre justice à cette Histoire.

Notes

¹ Nous excluons ici les écrits collectifs où la part exacte de Vonck ne peut être décelée avec précision, comme par exemple l'*Adresse* du 15 mars 1790 signée en premier lieu par Vonck et qui se fait l'écho de certains propos des *Considérations*, ou la *Lettre* du 1^{er} juin 1790, signée conjointement par Vonck, Verlooy, Weemaels, Daubremez et Sandelin. Il est à remarquer que la version néerlandaise de ce document est entachée de commentaires hostiles : une manœuvre des adversaires ?

² Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1^{er}, vb 1031 a 65-66. Il en existe une traduction néerlandaise que l'on retrouve dans les *Onzeydige aenmerkingen*.

³ Le sous-titre de l'édition lilloise faite par Jacquez porte : « Traduit du Flamand, et augmenté de plusieurs Notes ». Peut-on supposer l'antériorité d'un manuscrit néerlandais ? Une traduction imprimée dans cette langue et faite sur la seconde édition française paraîtra sans marque de lieu en 1791.

⁴ Hans SCHLITZER, *Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister in den Österreichischen Niederlanden. Ferdinand Grafen Trauttmansdorff (1787-1789)*, Vienne, 1902, pp. 699-720.

⁵ Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1^{er}, II 23649A LP.

⁶ A travers toute l'Histoire, le *Livre d'Esther* a toujours été considéré comme le symbole d'une Nation en butte à un tyran étranger et sauvée par un de ses membres.

⁷ Avec une citation tirée des *Apophtegmes* d'Erasmus : « Civitas pro saxis ac mœnibus incolentium virtute munienda est, quos si jungat concordia, nullus potest esse murus inexpugnabilior ». Il est fort possible que ces vers soient de Vonck lui-même, la connaissance du latin allant de soi pour un juriste de l'époque.

⁸ La paternité est prouvée par le codicille du 26 novembre 1792.

⁹ Nous avons publié intégralement ces textes dans notre étude « Le Testament et les codicilles de Jean François Vonck 1786-1792 », *Lias* (1976), LIV, 261-312. Dans son article (très confus), G. MACOURS, « Het Testament van Jan Frans Vonck en het Romeinse recht (1792-1814) », *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis* (1989), LVII, 375-395, nous reproche de n'avoir pas étudié ce que précisément nous avons déclaré ne point vouloir entreprendre. Ce travail qui pouvait tenir en trois ou quatre pages, montre que sous le régime français les dispositions de Vonck ne furent pas respectées en vertu d'un jugement inspiré du droit romain. Si l'auteur avait consulté les anciennes archives paroissiales de Baardegem aux Archives de l'Etat à Gand, pour fonder ses propos, il aurait pu voir dans les archives provinciales de Flandre-Occidentale (dans la même ville...) que certaines stipulations pour les bourses d'études sont encore honorées.

Comme d'autres documents juridiques, il faudrait rechercher ceux auxquels Vonck a été associé (Notariat de Brabant, Conseil de Brabant, Archives ecclésiastiques). Voir le procès de Vonck devant le Conseil de Brabant (Bruxelles, AGR, Office fiscal 1325) signalé par L. Galesloot en 1881 et repris par J. DE CLERCK, *Jean-François Vonck (1743-1792)*, Bruxelles, 1992, pp. 133-139. La recherche systématique de tels documents mériterait d'être entreprise. Entre-temps, citons dans l'ordre chronologique quelques pièces découvertes au hasard d'autres recherches : achat de biens le 7 janvier 1784 (Notariat de Brabant 8747 acte 4), rémission, contestations de rentes, etc. par trois fois en 1788 (Conseil de Brabant 1279, actes 303 et 375, *id.*, 1454).

Jean-François Vonck sous le regard des historiens

par
Bruno BERNARD

Au cours des deux siècles écoulés depuis son décès à Lille en décembre 1792, la personnalité et l'œuvre de Vonck ont fait l'objet de multiples analyses, parfois contradictoires. Il a semblé intéressant de présenter au lecteur — à partir d'un corpus des travaux les plus approfondis et/ou les plus idéologiquement marqués — un « catalogue raisonné » de ces propos, souvent étroitement dépendants du contexte immédiat dans lequel ils ont été tenus et notamment, le plus souvent, de l'implication plus ou moins volontaire de leur auteur dans l'un des trois grands clivages idéologiques qui ont divisé la corporation historique belge depuis 1830 :

- celui entre catholiques et libéraux, particulièrement sensible au xix^e siècle ;
- celui entre partisans et adversaires du matérialisme historique, très vif notamment dans le troisième quart du xx^e siècle ;
- celui entre adeptes de la vision « nationale » de l'histoire de Belgique et partisans des identités « régionales », sensible surtout au cours des dernières décennies.

1. La personnalité de Vonck

Tant au physique qu'au moral, une certaine unanimité paraît s'être dégagée pour attribuer à notre personnage des caractéristiques propres à susciter dans l'ensemble à la fois compassion et respect.

« Petit de taille, chétif de constitution, d'une santé délicate qu'il compromet comme à plaisir à force de labeurs et de veilles » selon Paul Struye ¹, il fait montre, d'après son plus célèbre portrait gravé par Dürig, à Lille en 1791, d'une « sobre distinction » et, selon Suzanne Tassier ², d'une « physionomie intelligente et fine, empreinte de gravité et de mélancolie », mais paraît aussi « plus vieux que son âge » ³, prématurément usé à un an seulement de l'issue fatale.

Nimbé de qualités morales par l'ensemble des auteurs — pureté, bonne foi et sagesse chez Dewez dès 1807 ⁴ ; calme, lucidité, modestie, caractère pacifique, modération chez Coomans en 1840 ⁵, leurs successeurs se contentant pour l'essentiel de reprendre, sinon d'amplifier parfois, ce panégyrique — il se voit attribuer en 1930 par Suzanne Tassier, à titre d'ultime couronne de lauriers, l'épithète de « parfait honnête homme », censée représenter chez celui qui en est revêtu une rare combinaison de

vertus cultivées, de passions maîtrisées, d'intelligence judicieusement mise en œuvre et d'aimable sociabilité. Ce dernier point ne paraît toutefois pas le mieux développé chez cet homme affecté d'une certaine « réserve, non dépourvue d'orgueil »⁶ qui le tient éloigné des foules et le confine au cœur de son cabinet, entouré de ses livres et de quelques amis, d'où, écrit Paul Struye⁷, il prépare « froidement, avec calme et méthode » l'insurrection de l'été 1789 « comme s'il s'agissait d'un procès important ». Frugal, timide, éloigné de toute aventure galante au profit d'un comportement avant tout cérébral, il aurait sans doute pu susciter le parallèle avec cette autre figure mythique de l'époque qu'était l'incorruptible Maximilien Robespierre, mais ni la froide détermination ni le goût du pouvoir de ce dernier ne se retrouvent en lui et aucun historien ne s'est risqué à la comparaison. Par contre, en 1884, l'historien libéral et admirateur de Joseph II qu'était Théodore Juste n'hésitera pas à exalter à son détriment « le génie de Sieyès », « l'éloquence d'un Mirabeau » ou « le style d'un Camille Desmoulins » auxquels il ne pouvait songer à s'égalier⁸. Malgré un incontestable prestige moral, son manque de charisme et son attachement obstiné au respect des formes légales feront de lui un piètre révolutionnaire en qui Paul Struye refusera de voir « un esprit supérieur » et que Suzanne Tassier estimera « capable de tranquille audace, mais dépourvu d'ambition ». Son échec final sur le terrain était sans doute en partie en germe dans une personnalité inadaptée au rôle historique auquel il se trouvait confronté, lui que le chanoine Antoine de Broux, secrétaire de l'archevêque de Malines avait surnommé « l'Aristide de la Belgique », c'est-à-dire, selon l'étymologie grecque, « le Juste »⁹, voué, comme on le sait, à l'échec et aux éternels regrets.

2. Vonck et Vander Noot

A tous égards Vonck apparaît comme l'antithèse de son rival, généralement décrit comme démagogue, fort en gueule et assoiffé de pouvoir. « Grosse idole creuse, sonore, pompeuse, remplie d'elle-même, donc vide » selon la formule elliptique et caricaturale de Jo Gérard¹⁰, Vander Noot, leader des statistes conservateurs soutenus par la hiérarchie ecclésiastique, est aussi paillard et prodigue que Vonck est chaste et économe, n'hésitant pas à afficher un insolent faste aristocratique et une maîtresse — Jeanne Pinault, dite « la baronne de Bellem » — qu'on l'accuse de partager avec son *alter ego* le chanoine van Eupen. Ainsi que l'écrit Jeroom Vercruysse, « tout contribue à opposer Vander Noot et Vonck : les origines sociales, le caractère, le tempérament, la conscience politique. A la faconde du premier, issu des couches aristocratiques, s'oppose la réflexion du second, né au sein de la paysannerie aisée »¹¹.

Pour Georges-Henri Dumont¹², il ne faut pas aller chercher ailleurs que dans ce contraste de comportement entre les deux hommes les raisons de l'échec des vonckistes, les foules, injustes, étant « toujours plus proches des politiciens que des politiques ». Insistant sur le *background* politique fondamentalement similaire, à ses yeux, des deux hommes — les vieilles constitutions brabançonnaises, garantes d'un certain équilibre des pouvoirs —, Luc Dhondt¹³ ne voit dans cette rivalité qu'un contentieux essentiellement personnel et tactique entre le leader historique du mouvement — Vander Noot, très actif dès 1787 lors de la « petite révolution » manquée, et auteur cette année-là d'un premier *Mémoire sur les droits du peuple brabançon* — et un

« *nieuwbakken agitator* » (« un agitateur de fraîche date ») venu semer le trouble au milieu des plans préétablis de son aîné et de ses partisans au sein des États de Brabant.

3. Vonck et le combat pour les libertés brabançonnes

En tant que juriste attaché au Conseil de Brabant, Jean-François Vonck puise finalement l'essentiel de sa culture politique dans les institutions traditionnelles du duché, que matérialise essentiellement le privilège de la Joyeuse Entrée accordé en 1356 par Jeanne et Wenceslas. Texte composé « dans des siècles d'ignorance » comme le rappelle Janet Polasky ¹⁴, cette sorte de constitution du Brabant, amendée à plusieurs reprises au cours des siècles, lui paraît finalement susceptible de servir de base, ainsi qu'il le marque dans ses *Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant* (1790), à une république « belge ». Si les auteurs du ^{xx}^e siècle — notamment Louis Dewez, Jean-Baptiste Coomans, Henri Moke, Adolphe Borgnet, Théodore Juste pour s'en féliciter, ou le père Léon Delplace pour s'en affliger ¹⁵ — lui reconnaissent un caractère de novateur politique, il s'en faut de beaucoup que cela soit le cas au siècle suivant où les auteurs marxistes ou marxisants notamment lui refuseront ce titre et, examinant ses thèses à l'aune d'un changement profond des structures socio-économiques, ne verront en lui qu'un timide réformateur s'accommodant finalement assez bien de l'ordre ancien, au pire un conservateur. Ainsi Claude Herne ¹⁶ qui insiste sur le caractère censitaire du régime envisagé, Jean-Jacques Heirwegh ¹⁷, qui le voit comme porte-parole « des grands propriétaires, des capitalistes, des négociants, des lettrés et du bas clergé séculier » surtout désireux de mettre fin au « monopole archaïque du pouvoir détenu par les corporations urbaines, le haut clergé, les grosses abbayes et une fraction de la noblesse », ou encore Luc Dhondt ¹⁸ qui souligne que loin d'imaginer un nouvel ordre social idéal il ne désire que réaménager le système en place afin de permettre — si possible avec l'accord des classes privilégiées — l'accession au pouvoir des nouvelles élites capitalistes et intellectuelles. D'un héros révolutionnaire revêtu de tous les oripeaux du « moteur individuel de l'histoire » cher aux historiens romantiques ou libéraux, il est ici ramené à n'être plus — selon la formule de Luc Dhondt — qu'une « *brugfiguur* », un simple personnage « de transition », un passeur de relais historique entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau, un ordre dont il est en réalité l'adversaire :

« Vonck geloofde in de rechtsorde en de sociale orde van het Ancien Régime.

Hij was niet de bouwer, niet de ontwerper van een ideale staatsorde. Hij was er de tegenstander van. Misschien, maar dat is lang niet zeker, droeg hij *onbewust* bij tot de recuperatie van verlichte ideeën door de oude, bestaande orde, een recuperatie die haar moest doen overleven ».

Dans cette optique, un étonnant renversement de perspective se produit assez logiquement dans l'appréhension qu'ont pu avoir les historiens de l'attitude de Vonck à l'égard de Joseph II. Si, par exemple, Adolphe Borgnet présente comme simple manœuvre opportuniste le rapprochement entre vonckistes et Autrichiens lors de la restauration menée à Bruxelles par le ministre plénipotentiaire Mercy-Argenteau, n'y voyant que vengeance envers les statistes ¹⁹, tant Luc Dhondt que Janet Polasky ²⁰ soulignent la logique d'une telle démarche et l'accord profond entre les conceptions

de Vonck et les idées de Joseph II, seules les méthodes de celui-ci faisant l'objet d'un désaccord.

Quant au « patriotisme » de Vonck, il s'en faut également de beaucoup que tous lui attribuent le même contenu. Si, de 1830 à 1950 environ, son attachement aux États Belgiques Unis — et par conséquent à la future Belgique, excepté le territoire de la principauté de Liège — est régulièrement mis en exergue ²¹, ou encore, chez Claude Herme en 1988, son attachement au concept nouveau de « Nation », implicitement centralisateur ²², des nuances de plus en plus fortes ont été, ces dernières décennies, apportées à cette interprétation dans un sens plus « régionaliste », voire « provincialiste ». Ainsi, sur les traces du Liégeois Adolphe Borgnet ²³ — qui, dès 1862, insistait sur l'attachement de Vonck à la « forme fédérative » du régime et sur son respect envers « l'esprit de provincialisme » solidement implanté dans le pays — différents auteurs flamands vont-ils faire de Vonck, autrefois qualifié de « fransquillon », un « echte Vlaming » — c'est le cas chez P. Rogghé en 1943 ²⁴ — ou, plus récemment, comme chez Hendrik Elias en 1963 ou Jan De Clerck en 1992, un patriote brabançon soucieux dans ses écrits de distinguer « *Brabandsche natie* » et « *Belgische natie* » ²⁵. Il serait cependant un peu anachronique de rapporter ce « provincialisme » de Vonck au sens actuel et moderne du terme, le contexte étant bien différent aujourd'hui de ce qu'étaient les Pays-Bas autrichiens : un agglomérat de principautés essentiellement unies par le lien dynastique ²⁶.

Comme le souligne Luc Dhondt ²⁷, on est loin aujourd'hui de l'image du « dangereux libéral fransquillon » que présentaient au lecteur les auteurs catholiques flamands du XIX^e siècle, en l'opposant à celle d'un Vander Noot, héros du petit peuple néerlandophone bruxellois et flamand comme des valeurs chrétiennes gravement menacées par les idées venues de France.

4. Les Lumières et la Révolution française

La filiation entre Vonck et les Philosophes, si elle est une évidence dans l'ensemble étant donné le contexte — Jerom Vercreyse le décrit, en 1992, comme partisan d'une politique « largement inspirée des Lumières » ²⁸ — suscite toutefois des commentaires qui évolueront avec le temps et également en fonction de l'orientation idéologique des auteurs. Ainsi, le père Léon Delplace, rejetant très clairement, en 1890 ²⁹, cet adepte de « la démagogie française », antithèse de « cet esprit conservateur, vraiment national, du peuple belge », en fait-il un émule de Jean-Jacques Rousseau. Cette thèse sera en partie reprise par Struye qui, en 1927 ³⁰, citera également l'*Encyclopédie*, Machiavel et surtout Montesquieu — nommément cité dans les *Considérations impartiales* — comme sources d'inspiration du leader des Démocrates brabançons. L'accord se fera d'ailleurs rapidement par la suite — Tassier en 1930, Elias en 1963, Dumont en 1977 ou J. J. Herweigh en 1987 ³¹ — pour attribuer au baron de la Brède, partisan d'un équilibre des pouvoirs et réformateur modéré, l'essentiel de l'influence française dans la pensée politique de Vonck. Dans une combinaison assez originale, et même relativement « baroque », celui-ci n'aurait finalement eu pour but, selon Hendrik Elias ³², que d'adapter la Joyeuse Entrée aux principes développés par Montesquieu.

Quant à la Révolution française, elle fournissait aux statistes un repoussoir facile qui, si l'on réussissait à y associer Vonck, permettrait d'écarter celui-ci des affaires, ce à quoi Vander Noot et ses amis s'employèrent avec succès comme l'on sait. On a vu que certains auteurs catholiques du XIX^e siècle n'avaient nullement hésité à reprendre cette thèse que leurs collègues libéraux allaient violemment contester au siècle suivant, insistant au contraire sur la modération des vonckistes, certes « à l'écoute des idées démocratiques venues de France » mais en même temps « très en retrait » par rapport à elles dans leur programme ainsi que le rappelait récemment Hervé Hasquin ³³. Si, souligne Suzanne Tassier, Vonck réclame, comme ses homologues français, le « doublement du Tiers » et désire comme eux l'émancipation politique de « la bourgeoisie de l'intelligence et de la finance », il ne conçoit cependant l'affiliation au tiers-état que moyennant le paiement d'un cens élevé, maintient les délibérations séparées des trois ordres, et conserve au clergé toute son influence politique ³⁴.

Le contexte spécifique des années 1789-1790 en France, qui constitue la toile de fond de la Révolution brabançonne et des *Considérations impartiales* de Vonck, est celui d'une révolution modérée paraissant encore capable de concilier les intérêts de la nation et le maintien au pouvoir de la dynastie, dans une atmosphère de concorde nationale qui connaîtra son apothéose lors de la fête de la Fédération présidée par La Fayette, le 14 juillet 1790. La radicalisation qui s'ensuivra, notamment après la tentative de fuite de la famille royale, arrêtée à Varennes, aura d'autant plus d'effet sur Vonck que, résidant alors à Lille, chassé du pouvoir par Vander Noot et aigri par la défaite, il sera, note Suzanne Tassier ³⁵, amèrement déçu par les choix conservateurs de Léopold II lors de la restauration autrichienne. Après une période d'hésitations au cours de laquelle le nouveau ministre plénipotentiaire Mercy-Argenteau avait tenté de nouer des contacts avec les vonckistes en vue de reconquérir le cœur des populations, de plus en plus acquises aux Démocrates, l'empereur, effrayé par l'évolution de l'Assemblée Nationale parisienne et par les risques de contagion qu'il pressentait dans les Pays-Bas, avait finalement donné ordre, à l'été de 1791, de ne plus négocier avec Vonck et ses amis. « Les organes du despotisme rentrent dans leurs pernicieuses fonctions », écrivait Vonck, le 19 août 1791, actant la rupture, dégoûté désormais du régime et rappelant que les souverains, qui se croyaient au-dessus des lois, n'étaient en fait que « les premiers citoyens des Nations ». Alors que ses anciens amis, Walckiers notamment, allaient s'allier franchement aux révolutionnaires français dans le combat contre l'absolutisme, Vonck ne se résolut cependant quant à lui jamais, souligne Suzanne Tassier, à franchir le Rubicon :

« Avec inquiétude, Vonck, luttant contre la mort prochaine, assista impuissant à la transformation du parti qu'il avait créé. De réformiste, il le vit devenir insensiblement révolutionnaire ».

Profondément croyant et patriote, il ne pouvait en effet accepter une liberté qui fût obtenue avec l'appui de l'étranger et sur la base d'une mise à l'écart de la religion de ses pères ³⁶.

5. Vonck ancêtre du libéralisme ?

Si Luc Dhondt se montre réticent à tout raccourci historique visant à établir une filiation directe entre Vonck et les libéraux belges du XIX^e siècle ³⁷, l'on a vu que,

comme les historiens marxistes Claude Herve ou Jean-Jacques Heirwegh, il lui reconnaissait le rôle de porte-drapeau des aspirations de la bourgeoisie d'affaires et du monde intellectuel, opposés aux monopoles des corporations, des grandes abbayes et de la noblesse terrienne. Mais loin de se rallier purement et simplement au schéma marxiste classique de la transition entre l'ordre féodal et l'ordre bourgeois capitaliste, l'auteur gantois ne voit là qu'une simple volonté de la part de Vonck d'obtenir une meilleure intégration de ces couches sociales dans le fonctionnement de la société d'ancien régime.

De leur côté, les historiens libéraux, notamment Suzanne Tassier en 1930 ou encore Hervé Hasquin en 1989³⁸, revendiquent avec constance Vonck comme un des leurs. « Goût de la libre activité, de l'obéissance librement consentie, culte de l'intelligence, respect de la personne ; en un mot : l'individualisme », voilà qui en fait, pour Suzanne Tassier, un vrai libéral, tandis qu'Hervé Hasquin souligne l'évolution de Vonck vers l'anticléricalisme, sensible dans son *Abrégé historique servant d'introduction aux considérations sur l'état actuel du Brabant* composé à Lille au début de 1791, et voit une continuité libérale dans le chef de certains individus successivement josphistes, vonckistes, partisans de la Constituante, admirateurs de Napoléon puis, momentanément, de Guillaume I^{er}.

Sans doute faut-il, au total, voir en Vonck un personnage historique en évolution — tant dans son époque que dans l'historiographie — se radicalisant à la suite des circonstances — son échec et l'exil à Lille — jusqu'à souligner dans son dernier écrit — *l'Abrégé historique...* déjà mentionné ci-dessus — tant « l'orgueil » et « l'incompétence » de l'aristocratie, incapable de gérer correctement ses propres intérêts, que l'impéritie du clergé en politique, pour enfin plaider en faveur de la supériorité des mérites par rapport aux titres³⁹. Résolument moderne dans ce texte lillois, il a, selon Xavier Mabille⁴⁰ surtout eu, en fin de compte, le mérite d'introduire dans le paysage politique de la future Belgique une conception évolutive des institutions reposant sur la souveraineté populaire.

Notes

¹ P. STRUYE, *J.-F. Vonck, avocat et conspirateur*, Bruxelles, 1927, pp. 21-23. Paul Struye (1896-1974) était un avocat et homme politique catholique.

² S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789*, Bruxelles, 1930 (réédition par J. VERCRUYSE, Bruxelles, 1989, p. 90). Suzanne Tassier (1898-1956), historienne libérale, était professeur à l'Université libre de Bruxelles.

³ Voir *Ibidem*, p. 90. Il est amusant de constater que, sans doute abusé par les apparences du portrait, ou par ce qu'il pouvait savoir de la mauvaise santé de Vonck, Henri Pirenne, oubliant que Vander Noot était de douze ans l'aîné de Vonck, décrète que ce dernier, « quinquagénaire timide et placide » (il n'avait que quarante-six ans en 1789 et mourra avant d'avoir atteint le demi-siècle) a « dépassé l'âge où la volonté aboutit spontanément à l'action » ! (H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. v, Bruxelles, 1920, p. 493).

⁴ L. DEWEZ, *Histoire générale de la Belgique depuis la conquête de César*, t. vi, Bruxelles, 1807, p. 267. Sous-préfet à Saint-Hubert sous Napoléon I^{er}, Louis Dewez (1760-1834) est largement favorable à Vonck dans son ouvrage.

⁵ J. B. COOMANS, « Episodes de la Révolution brabançonne », *Revue de Bruxelles*, iv, septembre 1840, pp. 58 et 60, et novembre 1840, p. 17. Petit-fils d'un notaire vonckiste, Jean-Baptiste Coomans (1813-1896), journaliste et historien, fut également un homme politique catholique et flamingant.

⁶ S. TASSIER, *op. cit.*, rééd. 1989, p. 90.

⁷ P. STRUYE, *op. cit.*, p. 27.

⁸ Th. JUSTE, *La révolution brabançonne*, Bruxelles, 1884, p. 250.

⁹ S. TASSIER, *op. cit.*, p. 259, lettre de de Broux à Vander Mersch, du 28 janvier 1791.

¹⁰ J. GERARD, « Le lion entre l'aigle et le coq », in *Pourquoi pas toute l'histoire de Belgique ?*, t. 1, Bruxelles, s.d. (1966), p. 207. Jo Gérard s'est spécialisé dans la vulgarisation de l'ensemble de l'histoire de Belgique, qu'il expose parfois à l'aide de raccourcis de ce type qui lui valent régulièrement les foudres des spécialistes.

¹¹ J. VERCRUYSE, « 1787-1792 : Une suite d'étranges révolutions », in « Introduction » à H. PIRENNE, J. VERCRUYSE, *Les Etats Belges Unis. Histoire de la révolution belge de 1789-1790*, Bruxelles, 1992 (réédition des chapitres de l'*Histoire de Belgique* de Henri PIRENNE relatifs à la révolution brabançonne), p. 16.

¹² G. H. DUMONT, *Histoire de la Belgique*, Paris, 1977, p. 311. Georges-Henri Dumont est agrégé d'histoire de l'Université catholique de Louvain.

¹³ L. DHONDT, « Jan-Frans Vonck (1743-1792) in de Brabantse Omwenteling, in haar geschiedschrijving en zijn politiek gedrag en ideologie », *Herdenkingsbundel J.-F. Vonck (1743-1792)*, Aalst-Baardegem, s.l.n.d. (1979) (inédit), pp. 11-12.

¹⁴ J. POLASKY, *Revolution in Brussels*, Bruxelles, 1987, pp. 204-205. L'auteur souligne l'opposition catégorique de Vonck à l'établissement d'une Assemblée Nationale sur le modèle français.

¹⁵ L. DEWEZ, *op. cit.*, pp. 48-50 oppose le « parti aristocratique » de Vander Noot au « parti démocratique » de Vonck « et du peuple », ce qui est pour le moins simpliste ; J. B. COOMANS, *op. cit.*, iv, septembre 1840, p. 44 estime qu'il « voulait que sa patrie devançât les réformes sociales que le mouvement des esprits lui présentait comme inévitables, et que lui-même désirait » ; H. MOKE, *Histoire de la Belgique*, Gand, 1839, p. 455 voit Vonck comme le « chef » d'un parti « puissant » qui « tournait ses regards vers l'avenir et voulait des innovations pour la plupart opérées aujourd'hui ». Henri Moke (1803-1862), patriote belge, était professeur à l'Université de Gand ; A. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, Bruxelles-Paris, t. 1, 1862, pp. 147 et 344 présente les vonckistes comme les représentants des classes sociales bourgeoises en attente d'obtenir leur part dans l'administration de la société et Vonck comme désireux de « mettre en harmonie l'ancienne constitution avec les idées nouvelles ». Adolphe Borgnet (1804-1875) était professeur à l'Université de Liège ; Th. JUSTE, *op. cit.*, p. 250, rappelle que Vonck « avait applaudi aux premières réformes de Joseph II » et le qualifie de « novateur modéré » ; enfin le père Jésuite Léon Delplace le présente comme partisan d'une Assemblée nationale et de la « démagogie française » dans son *Joseph II et la Révolution brabançonne. Etude historique*, Bruges, 1890, pp. 136-140.

¹⁶ C. HERNE, *1789 dans les provinces belgiques. Contradictions*, n° 54-55, Bruxelles, 1988, p. 117. Le cens était fixé à plus d'un an de salaire d'un manouvrier.

¹⁷ J. J. HEIRWEGH, « La fin de l'ancien régime et les révolutions », in *La Belgique autrichienne* (dir. H. HASQUIN), Bruxelles, 1987, p. 484. L'auteur insiste sur le caractère idéologiquement flou du vonckisme, distinguant chez Vonck lui-même une radicalisation provoquée par son éviction du pouvoir en mars 1790. Malgré cela, il souligne l'absence d'une véritable volonté de rupture avec l'ancien régime.

¹⁸ L. DHONDT, *op. cit.*, pp. 18-22.

¹⁹ A. BORGNET, *op. cit.*, p. 187.

²⁰ L. DHONDT, *op. cit.*, p. 21 : « Zijn vorkeur ging echter duidelijk uit naar de oude orde en haar verdedigers. Hij voelde zich en was ook één van hem ». J. POLASKY, *op. cit.*, p. 178 qui note que Vonck préfère encore — du moins, au début de la restauration autrichienne — le gouvernement de Léopold II « qui assure par une bonne constitution à chaque individu la liberté de penser et d'agir » que la tyrannie du Congrès des Etats Belgiques Unis.

²¹ Voir notamment les ouvrages déjà cités de BORGNET, STRUYE, PIRENNE.

²² C. HERNE, *op. cit.*, p. 117, à propos des vonckistes : « Ils veulent donc prendre le pouvoir au nom de la Nation, idéologie centralisatrice opposée à celle des Etats défendue par les vandernootistes ».

²³ A. BORGNET, *op. cit.*, p. 345.

²⁴ P. ROGGE, « De omwenteling van 1789. Het aandeel van Vlaandere, inzonderheid van de Staaten van Vlaanderen », *Bijdragen tot de geschiedenis en de oudheidkunde*, 1, 1943, pp. 143-179.

²⁵ H. ELIAS, *Geschiedenis van de Vlaamse Gedachte 1780-1914. 1. De grondslagen van de nieuwe tijd*, Antwerpen, 1963, pp. 7 et 186. Hendrik Elias (1902-1973), militant flamingant, partisan de la Groot-Nederland réunissant Flamands et Hollandais, collaborateur vnv pendant la seconde guerre mondiale, était docteur en droit et en histoire des universités de Gand et de Louvain mais ne put, en raison de ses opinions « antipatriotiques », obtenir une chaire ; J. C. A. DE CLERCK, *Jean-François Vonck (1743-1792)*, Bruxelles, 1992, pp. 141-143 surtout.

²⁶ Rappelons le « patriotisme brabançon » de Patrice-François de Neny, lequel eût pourtant eu de bonnes raisons pour considérer les Pays-Bas comme sa patrie puisqu'il les gouverna pendant près de vingt-cinq ans sous Marie-Thérèse et Joseph II, B. BERNARD, *Patrice-François de Neny. Portrait d'un homme d'Etat*, Bruxelles, 1993.

²⁷ L. DHONDT, *op. cit.*, p. 4.

²⁸ J. VERCRUYSE, « 1787-1792 : Une suite d'étranges révolutions », *op. cit.*, p. 16.

²⁹ L. DELPLACE, *op. cit.*, p. 140.

³⁰ P. STRUYE, *op. cit.*, p. 24, le dit « disciple enthousiaste de Rousseau ».

³¹ S. TASSIER, *op. cit.*, p. 85 : « à l'appui de ses revendications, Vonck invoquera Montesquieu ou Mably » ; H. J. ELIAS, *op. cit.*, p. 114 ; G. H. DUMONT, *op. cit.*, p. 306 ; J. J. HEIRWEGH, *op. cit.*, p. 485 : « Les *Considérations impartiales* de Vonck s'inspirent et se réclament de Montesquieu ».

³² H. J. ELIAS, *op. cit.*, p. 114.

³³ H. HASQUIN, « La Révolution brabançonne ou quand l'histoire marche à reculons », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, xv, 1988, p. 166 et H. HASQUIN, « A l'aube du libéralisme », in *Le libéralisme en Belgique. Deux cent ans d'histoire*, (dir. H. HASQUIN, A. VERHULST), Bruxelles, 1989, p. 25.

³⁴ S. TASSIER, *op. cit.*, pp. 165-167.

³⁵ *Ibid.*, pp. 264-266.

³⁶ J. C. A. DE CLERCK, *op. cit.*, p. 125. Signalons à propos de la religion et des convictions philosophiques de Vonck qu'il restera jusqu'à sa mort un catholique convaincu. Jeroom Vercruyse a fait le point sur ce sujet et clairement démontré qu'il ne fut jamais ni athée, ni franc-maçon ainsi que la légende en avait été répandue notamment à Baardegem, sa ville natale ; voir J. VERCRUYSE, « Les testaments et les codicilles de Vonck, 1786-1792 », *Lias*, Amsterdam, iv, 1977, pp. 261-312.

³⁷ L. DHONDT, *op. cit.*, p. 4. L'auteur y déclare que les historiens libéraux, Pirenne et Tassier notamment, ont récupéré Vonck « als een liberaal-katholiek en als de prototype van de gematigde wijze progressist tussen even sterk veroordeelde reactionaire en Jacobijnen ». Voir aussi L. DHONDT, « Politiek en institutionnel onvermogen 1780-1794 in de Zuidelijke Nederlanden », in *Algemeen geschiedenis der Nederlanden*, ix, Haarlem, 1980, p. 157.

³⁸ S. TASSIER, *op. cit.*, p. 267 ; H. HASQUIN, « A l'aube du libéralisme », *op. cit.*, pp. 25-27 ; J. VERCRUYSE, « Les testaments et les codicilles... », *op. cit.*, p. 261 : « Vonck peut sans conteste être considéré comme l'un des pères de la démocratie et du libéralisme belges ».

³⁹ J. C. A. DE CLERCK, *op. cit.*, pp. 65-66.

⁴⁰ X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, 1986, p. 39.

Discussion

A. TTHON :

Je voudrais revenir sur l'explication, je dirais « psychologique », du changement de Vonck. Je ne suis pas sûr que cela soit nécessairement la seule explication possible, dans la mesure où il se rend compte effectivement, après les événements de 1790, que la voie qu'il avait choisie ne menait à rien. Ne peut-on pas dire au fond qu'il change parce qu'il se rend compte qu'il faut se radicaliser, parce que le système est tellement bloqué qu'il faut aller plus loin ?

B. BERNARD (Université libre de Bruxelles) :

Je voudrais souligner que je n'ai pas cherché à exprimer mes propres idées, mais à me faire l'écho de ce qui a été écrit par d'autres. Pour moi il y a effectivement un échec de la voie qui a été suivie, et cela se voit très bien d'ailleurs lors de la constitution de l'alliance des « Belges et Liégeois unis », où une autre voie est suivie par un certain nombre de vonckistes notamment. Ce qui est curieux, c'est que Vonck lui-même ne se désolidarise jamais vraiment de ses anciens amis, mais qu'il ne fait pas grand chose non plus pour encourager cette union. Beaucoup d'historiens pensent qu'il n'acceptait pas l'anticlérisme virulent des « Belges et Liégeois unis ». Vonck, et cela est souligné par beaucoup d'historiens, est, de plus, un nationaliste, qu'il soit brabançon ou belge, et pour lui, le Français est un étranger. Il n'a pas envie de substituer à une domination autrichienne, une domination française qu'il sent poindre derrière les « Belges et Liégeois unis ».

Il est possible aussi qu'il y ait de sa part une animosité à l'égard de Vander Noot, mais d'après ce que l'on sait de sa personnalité, c'est peu probable.

B. AUQUIER :

J'aurais voulu poser une question à Monsieur Vercrusse. Existe-t-il une correspondance entre J.-F. Vonck et le prince de Ligne ?

J. VERCRUSSE :

Je ne crois pas qu'il ait existé une correspondance, pour la bonne raison que le prince de Ligne déteste du plus profond de lui-même, tout ce qui peut de près ou de

loin ressembler à un vonckiste. Sous sa plume, « vonckiste » est une injure. Cela revient de façon lancinante, surtout à partir de 1792 ; cela s'explique très bien, comme vient de le dire B. Bernard, par le fait qu'on identifie, à tort ou à raison, le vonckisme et la révolution française. Il est évident que le prince de Ligne, si francophile, et qui fréquenta souvent Versailles, se tourne contre la France. Il refusera désormais de mettre les pieds à Paris. Et de fait, il n'est jamais retourné à Paris après la révolution, même sous l'empire. Ce n'est pas une attitude unique. Un mémoire d'un grand aristocrate belge de l'époque, le comte de La Marcq, dit (1793) que les Belges ont commis une grande erreur en attirant les Français chez eux. Au bout d'un an, ils étaient parfaitement indésirables. Pourtant La Marcq fut un grand francophile, il a siégé à l'Assemblée des Etats généraux en tant que seigneur du Quesnoy, il a fait une partie de sa carrière dans l'armée française. Chez lui une attitude inverse se développe par rapport au prince de Ligne : il sera vonckiste, anti-français ; le prince de Ligne sera anti-français et anti-vonckiste. Il y a une nuance qui se fait nettement jour à partir du moment où le mouvement vonckiste commence à se radicaliser. Si Vonck prend du champ, est-ce par crainte ? Sa santé devenait de plus en plus défaillante. Il insiste plus d'une fois dans ses codicilles sur l'affaiblissement progressif de sa santé, sentant sa fin approcher. Il devait être préoccupé et cela l'a certainement écarté pour une part de la scène publique.

J. CRAEYBECKX (Vrije Universiteit Brussel) :

Je voudrais poser une question afin de mieux situer Vonck. Les historiens se sont-ils aussi intéressés à l'étude de Vonck, par exemple d'un point de vue plus radical, plus à gauche, plus « libéral ». Il y a évidemment la comparaison avec Vander Noot, mais il y a eu certainement au sein de son propre mouvement, même s'il s'est radicalisé, en Flandre notamment, des gens qui étaient peut-être moins catholiques que lui, même francs-maçons. J'aimerais savoir si l'historiographie s'est intéressée aussi aux attitudes de Vonck par rapport justement à ces gens plus jacobins.

B. BERNARD :

On en a fort peu parlé comme vous le faites. Lorsqu'on en parle, on dit que Vonck est resté un « middelmatiste », c'est-à-dire quelqu'un de l'entre-deux, qui est tout à fait anti-statiste, mais qui est aussi adversaire des Jacobins ; et c'est un vocabulaire qui, dans la correspondance de Vonck ou dans ses écrits, est tout à fait négatif. Le terme de « Jacobin » est pour lui une injure et il est extrêmement méfiant à l'égard des « Montagnards », comme on les appelle en France.

J. VERCRUYSE :

Surtout après les événements du mois d'août.

C. DE FOSSA :

Ma question s'adresse à Monsieur Bernard qui a conclu son intervention en disant que Vonck a eu le mérite d'introduire l'idée d'une conception évolutive des institutions, notamment en proposant à la population de revoir la constitution. De quelle manière pratique Vonck prévoit-il l'introduction de cette possibilité pour la population de revoir la constitution ?

B. BERNARD :

Quand je dis « population », c'est toujours ce fameux « peuple » symbolique, c'est-à-dire la population représentée par ses « élus ». En fait, il s'agit dans les Pays-Bas de gens qui siègent dans ces Etats que Vonck voulait plus démocratiquement constitués que les précédents. Cela voulait dire trois ordres : la Noblesse, le Clergé et le Tiers-Etat, mais avec doublement du Tiers. Or le Tiers-Etat ne comprend que des gens des corporations, des villes, mais aussi des représentants des classes d'affaires et des classes intellectuelles. C'est cela qu'il appelle « le peuple » !

J. VERCRUYSE :

C'est le point de vue que Vonck exprime dans ses tout premiers écrits. Mais ensuite il commence à plaider pour une sorte de suffrage. C'est très net dans son évolution ; vous avez cité tout à l'heure, le cens à trois cent cinquante florins. Dans un de ses écrits tardifs, Vonck est disposé à le réduire de manière très considérable (cent quatre-vingts florins), ce qui montre une certaine ouverture sociale. S'il n'est pas l'homme du suffrage universel, je vois très bien en lui l'homme qui aurait pu épouser les thèses et lois de 1830-1840 relatives au suffrage censitaire.

B. BERNARD :

Cent quatre-vingts florins, cela représente pratiquement le salaire annuel d'un ouvrier, d'un salarié agricole.

J. VERCRUYSE :

Il y avait un vonckiste beaucoup plus excessif : Doutrepoint, qui, lui, récusait le vote des domestiques et des femmes.

J. ROEGIERS (Katholieke Universiteit Leuven) :

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai écouté l'exposé du professeur Vercruyse. J'y ai retrouvé beaucoup des impressions que j'avais recueillies lors d'une lecture très rapide de Vonck. Mais je voudrais encore ajouter une caractéristique qui me frappe et que j'oserais nommer « scrupule ». Est-ce que Vonck n'est pas finalement un « scrupulant » qui réécrit ses textes, qui répète des choses qu'il a déjà écrites en les formulant mieux, qui fait son testament et y rajoute des codicilles : sa cafetière en argent pour sa tante, sa soupière pour sa sœur et les cuillères en argent pour son frère ; et deux semaines plus tard, les cuillères en argent vont à sa tante, et la soupière à son frère ; et trois semaines plus tard, c'est à nouveau autrement : quelques cuillères ont été rajoutées et quelques fourchettes ont été échangées ; et ainsi de suite. J'ai l'impression, lorsque je lis cela d'une traite, de voir un « scrupulant » au travail. On s'embrouille lorsque l'on commence à lire cela. J'ai l'impression qu'il est un peu obsédé. Cela ne s'améliore pas non plus avec l'âge.

J. VERCRUYSE :

Il se peut très bien que Vonck soit quelque peu « scrupulant » ; il est clair qu'il change continuellement d'avis, tout au moins en ce qui concerne ses biens et qu'il y a un va-et-vient continu de son mobilier et ses vêtements.

Mais ces variations se retrouvent, dans des proportions moindres, sur le plan de sa pensée politique. Il évolue, mais son évolution n'est ni novatrice, ni clairement révolutionnaire. A l'idée qu'il est scrupuleux, on pourrait répondre qu'il dispose d'un esprit très mobile qui s'adapte perpétuellement à ses idées ; ce qui pourrait plutôt être rattaché à une éducation classique. Il est clair que les penseurs de cette époque adaptent constamment leurs idées et réécrivent leurs textes. C'est flagrant chez Voltaire et le prince de Ligne. Les textes sont réécrits et pourquoi ?

Parce que :

1. comme le dit un dicton français qui existait déjà à l'époque : « toute vérité n'est pas bonne à dire » ;
2. on prend des précautions, on pourrait çà et là mécontenter quelqu'un ;
3. on travaille sur le plan stylistique aussi. L'esprit classique enseigne qu'on doit constamment s'améliorer : écrire toujours mieux sur le plan de la forme. Il y a donc certainement une mobilité intellectuelle mais cela n'exclut pas que Vonck ait pu éventuellement être « scrupulant » comme vous le dites pour des détails.

M. OCKELEY :

Une question pour le professeur Verduyck. Vous dites que Vonck a reçu une éducation classique (chez les Jésuites), mais son nom n'apparaît pas dans la liste des étudiants chez les Jésuites de Bruxelles. Il n'apparaît pas non plus dans les palmarès, ni en tant qu'acteur dans des pièces de théâtre. Avez-vous véritablement trouvé quelque trace dans sa correspondance ou dans ses écrits ?

J. VERDUYCK :

En ce qui concerne les Jésuites, je préférerais vous renvoyer à M. De Clerck. Il a dit tout à l'heure que Vonck avait étudié chez les Jésuites. Mais n'oublions pas que l'esprit jésuite fut aussi adopté dans d'autres écoles. Je n'ai vu presque aucune lettre à la famille ou dans lesquelles il s'épanche sur son passé. Il y a bien des lettres écrites à son frère mais ce sont principalement des exhortations à la prudence.

J. CRAEYBECKX :

Il se pourrait qu'il soit allé chez les Jésuites à Alost plutôt qu'à Bruxelles, s'il est allé chez les Jésuites.

J. C. A. DE CLERCK :

A Alost, je ne l'ai pas trouvé non plus.

J. VERDUYCK :

D'où tient-on alors qu'il a fait ses études chez les Jésuites ?

J. C. A. DE CLERCK :

Cela est mentionné dans l'ouvrage de P. A. F. GERARD, *Ferdinand Rapedius de Berg, Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Révolution brabançonne*, deuxième partie, Bruxelles, 1842-1843.

J. ROEGIERS :

Je l'ai aussi lu partout mais nulle part (je n'ai vu) une référence. Mais à vrai dire, cela me surprendrait beaucoup qu'il ait fait ses humanités chez les Jésuites et ensuite soit allé à Geel pour la Dialectique.

J. C. A. DE CLERCK :

C'était fréquent.

J. ROEGIERS :

Des Jésuites à Geel ? Je n'ai pas un seul exemple à citer : de partout on va à Geel, mais pas de chez les Jésuites. Les Jésuites étaient tellement convaincus de la qualité de leur enseignement qu'ils n'auraient pas accepté cet affront. C'est donc un argument contre.

J. VERCRUYSE :

Cette question devrait être approfondie.

J. C. A. DE CLERCK :

Sans aucun doute.

M^{ne} DE CLERCK (bibliothécaire en chef du Parlement) :

· Les jeunes Patriotes ou les jeunes vonckistes qui avaient vingt ans en 1790, ont soixante ans en 1830. Plusieurs des Constituants de 1830 ont participé aux révolutions brabançonne ou liégeoise. La pensée vonckiste est-elle morte ? A-t-elle disparu avec Vonck ou a-t-elle eu une influence directe sur nos révolutionnaires de 1830 ?

J. VERCRUYSE :

Au Congrès national de 1830 siègent quelques anciens membres du Congrès souverain des Pays-Bas. Il y en a deux. Cela m'a été rapporté par mon collègue R. De Schrijver.

R. DE SCHRIJVER (Katholieke Universiteit Leuven) :

Il y en a quatre.

M^{ne} DE CLERCK :

Quatre anciens patriotes de 1790, mais ce ne sont pas nécessairement des vonckistes ou d'anciens congressistes. Ils ont soixante ans, donc ils en avaient vingt à l'époque, ce sont les plus jeunes qui ont survécu.

Les démocrates bruxellois

par
Janet POLASKY

Il y a de cela bon nombre d'années, l'historien américain R. R. Palmer comparait entre eux les révolutionnaires du dix-huitième siècle : ceux-là mêmes qui se battaient des deux côtés de l'Atlantique afin d'établir un nouveau régime de liberté et d'égalité. Selon Palmer, ces démocrates, qu'ils viennent des Pays-Bas autrichiens, de la République des Provinces-Unies, de Pologne, de Suisse, d'Italie, d'Irlande, de France ou d'Amérique, étaient tous inspirés par les idées et l'esprit des Lumières. Ils luttèrent pour détrôner les « privilégiés, groupes clos ou élitistes », ceux que Palmer appelle « les aristocrates » ¹.

Les disciples bruxellois de Jean-François Vonck s'identifièrent à ce mouvement révolutionnaire démocratique qu'ils voyaient s'étendre d'Europe centrale jusqu'au-delà de l'Océan. Dans leurs pamphlets, ils présentaient la Révolution brabançonne comme un maillon dans la chaîne des révolutions qui s'étendaient à travers l'Europe et l'Atlantique. Ils se réclamaient, comme les Américains avant eux, de la lutte pour la liberté et la souveraineté populaire. Comme les Français, ils affrontaient les privilèges de l'Ancien Régime. Ils étaient, en somme, des démocrates selon la définition de Palmer. Eux aussi appelaient de leurs vœux une société basée sur les capacités individuelles, l'éducation et la richesse, et non sur le hasard de la naissance.

Ces démocrates bruxellois se réunirent au printemps 1789 pour lancer leur révolution. Jean-Baptiste Verlooy, Jean-François Vonck, ainsi que cinq de leurs amis, organisèrent le premier comité révolutionnaire secret : « Pro Aris et Focis ». Certains d'entre eux avaient participé aux deux années de résistance d'Henri Vander Noot contre les Autrichiens. Mais en réfléchissant sur ces deux premières années de lutte, ils étaient finalement plus impressionnés par la force du mouvement de résistance populaire contre Joseph II que par les arguments légaux que pouvait avancer Vander Noot au nom des Etats.

Dans son appel à l'action, Verlooy notait que : « Trois millions de Belges gémissent dans l'esclavage... parmi ceux-ci se trouvent bien sept mille hommes en état de se battre et qui sont mécontents » ². Pro Aris et Focis se mit en devoir, durant l'été 1789, de propager le mot d'ordre parmi « des personnes de tout rang et condition » ³. Les Bruxellois se rallièrent à eux, mais également des villageois des bourgades

avoisinentes. L'attention des Autrichiens était focalisée sur les activités diplomatiques de Vander Noot : de toute évidence, ils ne suspectaient pas l'existence de l'organisation clandestine.

Au milieu de l'été 1789, au moment de la chute de la Bastille et de la proclamation de l'Assemblée Nationale en France, Vonck proposa de fusionner Pro Aris et Focis et le Comité Vander Noot à Breda, afin de mettre la dernière main aux préparatifs de la révolution contre l'empereur Joseph II. Vonck suggérait que l'insurrection populaire organisée et armée par Pro Aris et Focis soutienne l'envahisseur prussien et allemand, dont par ailleurs Vander Noot disait avoir le contrôle ⁴. Bien que Vander Noot n'ait jamais approuvé la fusion des deux mouvements, de nombreux jeunes gens et jeunes filles, prêtant foi aux rumeurs de recrutement, entreprirent le voyage pour rejoindre l'armée révolutionnaire à Breda.

Pro Aris et Focis mobilisa ses fidèles aux alentours de Bruxelles. Les membres du Comité écrivirent des pamphlets en série et les distribuèrent à travers tout le Brabant et le Hainaut. Ils recrutèrent des troupes, armèrent des milices villageoises et soudoyèrent des soldats autrichiens ⁵. Vonck se rendit à Dadizele pour obtenir le soutien du colonel en retraite Jean André Vander Mersch, qui accepta de mener au combat la toute jeune armée révolutionnaire.

Vers le milieu de l'été, les espions autrichiens avaient commencé à noter certains préparatifs. Ils rapportaient que dans les cafés bruxellois et des villages avoisinants, on colportait des nouvelles sur la cherté du grain en France ou sur la prise de la Bastille. Malgré la vigilance croissante des Autrichiens, des placards apparaissaient tous les jours sur les portes de Sainte-Gudule, appelant à la révolution dans les Flandres. Alors que le mouvement populaire organisé par Pro Aris et Focis ne cessait de prendre de l'ampleur, le ministre plénipotentiaire Trauttmansdorff continuait à rassurer Joseph II, soutenant qu'il n'y avait aucune raison de s'alarmer.

Trauttmansdorff admettait cependant que Vander Noot — une personnalité bien trop ridicule pour être prise au sérieux — était chargé de préparer une révolution. « Ils parlent de 60 000 hommes comme si un aussi grand nombre de troupes sortait de la terre et allait dîner au cabaret, car certainement il n'y a aucun préparatif en magasins et approvisionnement », se moquait-il ⁶.

Les dirigeants de Pro Aris et Focis se considéraient comme des éléments à part entière de la lutte engagée contre la domination des monarques despotiques. Joseph II, tout comme George II et Louis XVI, avait outrepassé les lois de la nature et soumis ses sujets. Il avait foulé aux pieds leur constitution et transgressé leurs droits légitimes ⁷. Comme le suggère Palmer, l'influence des idées de Montesquieu, Voltaire, Mably et même Rousseau est évidente dans les pamphlets bruxellois.

Leurs appels au droit naturel faisaient écho aux manifestes de leurs contemporains sur les deux rives de l'Atlantique. Comme les Français et les Américains, les démocrates bruxellois voulaient construire, sur les ruines de l'Ancien Régime, une société basée sur des lois reflétant la volonté générale. Toutefois, ils ne manquaient pas, à l'occasion, de se distinguer de ces derniers : « Nous sommes fondés cent fois d'avantage pour recevoir notre liberté, d'autant plus, que nous avons une constitution fixe et permanente, qui en France n'étoit encore que douteuse », disait un démocrate bruxellois ⁸. Les Français devaient se battre pour créer des règles constitutionnelles

quand les Belges n'avaient qu'à recouvrer les leurs. Dans la nouvelle société belge, les démocrates bruxellois garantiraient aux citoyens le respect de leurs droits naturels, y compris le droit de propriété.

Nous connaissons les auteurs de ces pamphlets, écrits à Bruxelles durant l'été 1789. Quoique d'origine modeste, les trois fondateurs de Pro Aris et Focis, Vonck, Verlooy et Jean Joseph Torfs, le beau-frère de Verlooy, avaient terminé de brillantes études et fait leur chemin dans les cercles de juristes. Selon mes recherches, 37 % des membres de Pro Aris et Focis étaient des juristes, pratiquant en dehors des cercles servant les Etats. Le second groupe d'importance parmi les démocrates bruxellois était composé de marchands grossistes et de banquiers, dont beaucoup avaient été actifs au sein de l'Assemblée de Commerce dont le but était de persuader l'empereur d'exercer un contrôle étatique moins sévère sur le commerce. Enfin, un dernier groupe de 12 % des dirigeants de Pro Aris et Focis et qui faisait beaucoup parler de lui était issu des professions libérales.

Maintenant que le flot des publications sur le bicentenaire s'est un peu ralenti, je propose de reconsidérer les démocrates bruxellois à la lumière des questions soulevées par les historiens des autres révolutions du dix-huitième siècle. La perspective comparative de Palmer reflète clairement la perception que les démocrates bruxellois avaient d'eux-mêmes. Consciente du caractère unique de la Révolution brabançonne, je suggère quelques directions possibles pour de futures recherches en me basant sur des travaux récemment publiés par de jeunes chercheurs américains ; cependant, des exemples français, anglais ou hollandais pourraient également être cités.

Dans un contexte comparatif, l'étude de Wayne TeBrake sur la Rébellion des Patriotes à Deventer est particulièrement intéressante : des membres des guildes mais aussi des individus isolés ne faisant pas partie des corporations se joignirent aux rebelles. Selon TeBrake, ce schéma est typique des prémisses de la révolution au dix-huitième siècle ⁹. En 1787, tandis que les juristes de Deventer remaniaient la constitution afin d'y mettre l'accent sur le rôle des individus, ce sont les boulangers, les brasseurs et leurs ouvriers non spécialisés qui les soutinrent. Les artisans et les commerçants firent la paix avec le prince, espérant protéger les privilèges de leurs corporations en péril.

Les vonckistes que j'ai décrits à Bruxelles ressemblent fort aux conseils révolutionnaires municipaux d'Amiens, Bordeaux, Nancy et Toulouse, étudiés par l'historienne américaine Lynn Hunt. La comparaison avec les Girondins français peut être plus instructive. Les démocrates parisiens, longuement étudiés, ont été décrits par Albert Soboul comme « les représentants d'une classe moyenne de propriétaires, d'une bourgeoisie commerçante et industrielle ». M. J. Sydenham les définit simplement comme « le cercle des amis de Brissot ». Plus récemment, l'historien américain Gary Kates, dans son étude du Cercle Social, les identifie comme « un groupe de politiciens basés à Paris, tels Brissot, Condorcet et Bonneville, liés les uns aux autres par un réseau étroit de vieilles amitiés », et qui se mobilisèrent durant la Commune pour « propager les idéaux d'une démocratie représentative » ¹⁰.

Gary Kates a combattu l'idée reçue d'un fossé naturel entre Girondins et sans-culottes. Il attire l'attention sur des publications du Cercle Social telles *La Sentinelle*, qui était placardée par les Girondins dans les rues de Paris afin d'être lue aux

sans-culottes. Ces mêmes sortes d'idées reçues peuvent avoir eu cours en Belgique, limitant notre compréhension de la Révolution brabançonne. En dehors des Flandres, nous avons été obsédés par les images de Vander Noot et Van Eupen, fourche en main, agissant comme des agitateurs populaires. Qu'en est-il des hommes et des femmes qui ont, en grand nombre, effectivement apporté leur soutien à Pro Aris et Focis durant l'été 1789 ? Jusqu'où peut-on les comparer aux sans-culottes de Kates écoutant *La Sentinelle* ?

En 1958, dans son étude des foules parisiennes, Georges Rudé pose une série de questions :

Comment était composée la foule qui prit la Bastille en juillet 1789, marcha sur Versailles pour ramener le roi et la reine dans la capitale en octobre, renversa la Monarchie en août 1792, ou assista silencieusement à la chute de Robespierre le 9 Thermidor ? Qui les menait ou les influençait ? Quelles étaient leurs mobiles ? Quels étaient la signification et le résultat précis de leur intervention ¹¹ ?

Toute une génération d'étudiants anglais et français a parcouru les archives pour répondre aux questions de Rudé. Puis une génération d'Américains a minutieusement examiné ces premières interprétations « orthodoxes » à la lumière de ses propres recherches à travers les villes de France. Dans les Flandres, où les foules avaient une consistance semblable à celle de leurs équivalents français, les historiens belges ont collecté les réponses aux questions de Rudé à partir des données archivées. A Bruxelles, nous devons encore nous mouvoir à travers les rapports suspects des mouchards autrichiens.

Pro Aris et Focis et le Comité de Breda fusionnèrent et se déclarèrent en révolution contre Joseph II le 24 octobre 1789. Sans le soutien des forces étrangères promises par Vander Noot, les paysans et les artisans armés se mirent en marche de Breda pour affronter l'armée autrichienne au-delà de la frontière. Des villageois se joignirent à la mêlée à Turnhout, les hommes tirant en embuscade depuis des sentiers protégés et les femmes lançant des pavés du haut des toits.

Nous possédons encore moins de renseignements au sujet de ces femmes sur les toits qu'à propos des foules de Bruxelles. En fait, nous ne sommes même pas certains qu'elles n'étaient pas avec les hommes dans les rues. Les milices villageoises organisées par Pro Aris et Focis méritent également une étude plus approfondie. Sont-elles comparables, par exemple, aux milices de Nouvelle-Angleterre durant la Révolution américaine ?

D'autres questions restent sans réponse quand on tente d'examiner la situation au-delà de l'élite dirigeante de la Révolution brabançonne. Pourquoi Vander Mersch a-t-il vu sa route jalonnée de villages aussi passifs entre Turnhout et Bruxelles, au point qu'il fut obligé d'affréter des bateaux de ravitaillement pour entreprendre une nouvelle campagne en Flandre ? Et qui a déclenché, en plein armistice, l'offensive de décembre à Bruxelles ? Qui étaient ces volontaires à la cocarde qui provoquèrent les soldats autrichiens dans les rues de Bruxelles ? Le ministre français Montmorin nous dit simplement : « L'insurrection de Bruxelles... a été l'effet d'une haine et d'une fermentation longtemps contenues » ¹². Peut-on cerner ce mécontentement populaire ?

Une semaine après la victoire de « l'armée de la lune » — ainsi qu'elle se nommait — sur les Autrichiens, le Comité de Breda regagna Bruxelles pour fonder les Etats

Belgiques Unis. Vonck ne prit pas part aux célébrations de la capitulation autrichienne ; il était retourné dans les Flandres au début du mois de décembre et des problèmes de santé l'y retenaient. Aucun des leaders vonckistes ne put d'ailleurs rentrer à Bruxelles, tous se trouvant éparpillés dans les provinces à la tête de leurs troupes. Avec à leur tête Vander Noot, les Etats provinciaux se rassemblèrent et assumèrent simplement la souveraineté auparavant exercée par l'empereur.

Pendant ce temps, les vonckistes et les radicaux « plus-que-vonckistes » attiraient l'attention sur les révolutions victorieuses qui éclataient tout autour d'eux. « Sur la moitié du globe », disaient-ils, « tous les hommes ne jettent qu'un cri, n'ont qu'un besoin, qu'une action, et l'espèce courbée si longtemps sous la tyrannie, se relève avec la fierté d'une liberté majestueuse et effrayante » ¹³. Dans leurs pamphlets, ils faisaient régulièrement le parallèle entre le Brabant et la France, et encore plus souvent entre le Brabant et l'Amérique.

Les démocrates bruxellois ne furent pas longs à réaliser ce qui se passait dans les provinces belges. Ils protestèrent, dans une nouvelle série de pamphlets, contre le pouvoir croissant des Etats au sein du gouvernement républicain. La souveraineté qui avait été arrachée à l'empereur appartenait au peuple, disaient-ils, et le peuple n'avait pas délégué son autorité à Vander Noot et à sa coterie de privilégiés.

Les démocrates bruxellois organisèrent donc un nouveau comité de résistance, la Société patriotique. Vonck protestait contre le fait que « La classe des citoyens éduqués était totalement exclue des assemblées provinciales » ¹⁴. La Société patriotique invita « tout le monde de quelque rang ou condition » à participer aux rassemblements et à prendre part à la discussion sur le mode de gouvernement, discussion que les Etats avaient escamotée ¹⁵.

La Société patriotique attaquait les ambitions des corporations, qui sous-tendaient l'usurpation du pouvoir par les Etats. Elle prétendait que la noblesse et le clergé ne rendaient plus les services essentiels qui pourraient justifier leurs positions privilégiées. « N'étoit-il ridicule de voir les Paysans, cette classe si nécessaire à la société, représentée par des moines avec qui ils n'ont rien de commun, et dont les intérêts sont différents ? » demandaient-ils ¹⁶. Vonck, qui était alors le plus modéré des membres de la Société, soutenait que la bourgeoisie, qui avait gagné la révolution et avait l'expérience tant du commerce que de l'industrie, devait gouverner. Faisant écho à l'abbé Sieyès, il proposa le doublement du Tiers-Etat. Tandis que Verlooy se joignait à Vonck, les autres membres de la société poussaient plus avant leurs revendications, estimant que le peuple belge avait retrouvé sa liberté originelle et devait reconstruire la Société sur des bases totalement nouvelles. Selon le consul britannique Francis Wilson, quatre mille personnes signèrent la première pétition que fit circuler la Société patriotique, demandant la démission immédiate des Etats ¹⁷.

Il est significatif de voir que les dirigeants du Tiers-Etat unirent leurs protestations à celles des démocrates bruxellois en janvier 1790. Quand ces artisans avaient tenté de réclamer de siéger aux côtés des deux premiers Etats au sein des Etats Belgiques Unis, ils avaient été rabroués. Vander Noot demanda aux artisans s'ils avaient réellement l'intention d'imiter leurs voisins français et d'abolir les distinctions séparant les trois Etats. Les fiers dirigeants du Tiers-Etat brabançon répliquèrent qu'ils craignaient la tyrannie des lois de l'aristocratie.

Cette alliance temporaire entre les démocrates bruxellois et les doyens peut être la clef de la compréhension du déroulement particulier de la Révolution brabançonne. C'est peut-être l'ébauche d'une réponse à la question de Jan Craeybeckx : « Comment peut-on expliquer que malgré le niveau relativement élevé de développement économique, la Révolution brabançonne de 1789 et 1790 ne pouvait déboucher que sur la victoire des classes privilégiées, même si cette victoire n'était que temporaire ? »¹⁸. Les dirigeants des guildes bruxelloises rejoignirent les démocrates parce que la noblesse et le clergé avaient tenté de les exclure des classes privilégiées. Ces puissants dirigeants des guildes avaient étroitement collaboré avec Vander Noot et les deux premiers Etats pendant trois ans, croyant que leurs privilèges particuliers étaient liés à la défense de l'Ancien régime.

Ce qui n'est pas clair, c'est de savoir si les démocrates sont apparus comme le premier refuge des doyens au milieu de la tempête, ou bien si la rhétorique de la souveraineté populaire les a vraiment interpellés, tout comme elle avait interpellé les volontaires qui s'étaient battus durant la révolution.

Les querelles entourant le serment d'allégeance que devaient prononcer les volontaires sont très bien documentées¹⁹. Nous savons, selon divers rapports d'espions, que les ducs d'Arenberg et d'Ursel firent donner de très élégants bals à l'intention des unités de volontaires qui avaient combattu sous leurs ordres, de façon à maintenir leur loyauté envers les démocrates²⁰. Par exemple, Ursel et Arenberg dénoncèrent publiquement la tyrannie de Vander Noot et refusèrent de prêter allégeance aux Etats. Le banquier démocrate Edouard Walckiers proposa alors un serment pour les volontaires qui reconnaissaient la souveraineté populaire. Vander Noot releva le défi en ordonnant aux volontaires de se rassembler devant l'Hôtel de Ville afin de prêter allégeance aux Etats. C'est alors que Vonck invita les officiers des troupes de volontaires à se retrouver chez lui afin de mettre au point une stratégie de résistance. En définitive, les volontaires rejetèrent le serment de Vander Noot et préférèrent prêter allégeance au peuple de Belgique.

Gail Bossenga, une historienne américaine de la révolution lilloise, nous offre une image complexe et suggestive des tendances politiques des guildes. La remarque ironique de David Bien (« la notion d'égalité était autant en vigueur au sein des corporations qu'utilisée contre elles par leurs opposants ») amène Gail Bossenga à s'interroger sur le rôle des guildes dans la révolution lilloise²¹. Se basant sur l'analyse détaillée des archives des guildes, elle conclut que la mobilisation contre l'autorité arbitraire n'a pu s'accomplir qu'à travers le réseau des corporations. Celles-ci furent contactées par les négociants, qui avaient depuis longtemps signé la paix avec les doyens des guildes. A Lille, ce furent ces négociants qui, par leur exigence d'un commerce libre, alimentèrent la révolution.

La description convaincante que fait Bossenga des marchands de Lille nous suggère de chercher à en savoir plus sur les artisans qui fomentèrent la résistance contre le serment de Vander Noot. Quelles étaient leurs positions au sein des guildes ? Et quelle importance économique attribuer aux guildes qui avaient un rôle politique actif à Bruxelles ? Nous devons aussi déchiffrer les alliances temporaires entre les dirigeants des guildes et les négociants, de même que les disparités entre et au sein des différentes guildes, dans le contexte historique de prospérité économique décrit par

Roger De Peuter et Jean-Jacques Heirwegh. Tout au long des années 1780, certains démocrates bruxellois avaient activement protesté contre le monopole des guildes qui entravait leur liberté de commerce ²².

Le fait que l'alliance entre les démocrates et les artisans ait été temporaire est évidemment révélateur. Au moment où les démocrates bruxellois rédigeaient et faisaient circuler, le 15 mars, leur seconde pétition appelant à la constitution d'une Assemblée nationale, le courant s'était déjà inversé. Vander Noot et Van Eupen avaient réussi à présenter les démocrates comme des ennemis de la religion catholique, de la Joyeuse Entrée et de la vraie liberté. Vander Noot convainquit la plupart des dirigeants des guildes que leurs véritables intérêts se trouvaient au sein de la coalition des privilégiés, et non avec la Société patriotique qu'il qualifiait de « club marchand ». Du 15 au 18 mars, des bandes de magasiniers et d'artisans parcoururent, dit-on, les rues de Bruxelles, pillant les maisons des signataires des pétitions démocrates, menaçant d'« éclairer » les vonckistes en les pendant aux réverbères. Ce réalignement et cette reconstitution de la coalition des classes privilégiées traditionnelles est plus facile à comprendre que sa division temporaire.

L'opposition démocrate à Bruxelles se réduisit à nouveau au noyau qui avait organisé Pro Aris et Focis un an plus tôt. Même si des individus quittaient le groupe ou le rejoignaient, l'acquis des démocrates bruxellois est resté remarquablement constant durant toute la période révolutionnaire. Il en va de même du contenu de leurs pamphlets.

Les pamphlets démocrates de 1790 devenaient plus percutants. Ils attaquaient la tyrannie des aristocrates, de même que celle « des moines gros et tondus, bouffis d'orgueil et d'ignorance » ²³. Leur condamnation de Jeanne de Bellem, à la tête du parti des « féminothéocrates » était particulièrement violente. Des dessins représentaient Bellem, maîtresse de Vander Noot, actionnant la machine à vapeur de la révolution ou cachant des conspirateurs de la noblesse ou du clergé sous ses jupes. L'image de Bellem berçant une poignée de révolutionnaires endormis dans un landau gigantesque est particulièrement intéressante quand elle est examinée à la lumière de l'interprétation suggestive de Lynn Hunt dans son ouvrage, *The Family Romance of the French Revolution* ²⁵. Les attaques grivoises contre la sacro-sainte famille « belge » de Vander Noot, sa maîtresse vieillissante et sa fille Marianne intriguent et méritent une analyse plus poussée.

Les émeutes du printemps 1790 contraignirent la plupart des démocrates à l'exil, cette fois à Lille. Les démocrates continuèrent à envoyer des pamphlets à Bruxelles et à cautionner diverses activités clandestines. Ils tentèrent, par exemple, de libérer le général Vander Mersch emprisonné à Gand, de négocier avec Van Eupen à Douai. Les derniers jours de la révolution vandermootiste de l'été 1790 convainquirent les démocrates qu'il n'y avait pas de place pour eux dans les Etats Belgiques Unis.

Les Autrichiens reprirent Bruxelles durant l'automne. Un avocat bruxellois demanda alors à Vonck de revenir dans la capitale. Le gouvernement autrichien « nous assure de plus en plus de sa bonne disposition en faveur des démocrates dont le nombre augmente de jour en jour », écrivait-il à Vonck. « Tout le monde se fait gloire d'être vonckiste » ²⁶. Vonck ne changea pas d'avis. Les vonckistes, sans Vonck, s'attelèrent à l'élaboration d'une autre société révolutionnaire à Bruxelles, la Société des

Amis du Bien Public, qui se réunissait tous les soirs de six à neuf heures. Ils débattaient de propositions issues des *Considérations Impartiales* de Vonck pour la réforme du gouvernement. Vonck prétextait sa mauvaise santé pour rester en exil. Dans sa correspondance suivie avec la Société, il se gardait d'une trop grande confiance dans les réformes démocratiques supposées venir d'en haut. Pourquoi, demandait-il, les Autrichiens accepteraient-ils de reconnaître de leur plein gré la souveraineté d'une assemblée nationale ²⁷ ?

De fait, les Autrichiens n'introduisirent pas de réformes démocratiques, ni n'étouffèrent les partisans de Vander Noot. Les dirigeants de la Société durent donc chercher refuge en France et aux Pays-Bas. Cette fois, ils partirent avec leur famille et leurs biens. Certains d'entre eux essayèrent de travailler avec les plus modérés des partisans de Vander Noot tandis que d'autres étaient courtisés par les radicaux parisiens. Vonck resta à l'écart des deux groupes ²⁸.

Le comité démocratique bruxellois à Lille, Pro Patria, expliquait, en 1790, que dans le Brabant « 't grootste deel zyn Aristocraten, in heel weynige Democraten... omdit te verstaen, is 't noodig te weten, dat men door Aristocraten verstaet de staetsgezinden, en door Democraten de volks-gezinden » ²⁹. Bien que les dirigeants des démocrates ne cessassent de citer « le peuple », la structure des privilèges à Bruxelles les tenait, en fait, éloignés des foules potentielles. Les artisans et petits commerçants de Bruxelles, contrairement à leurs semblables de Boston ou de Paris, continuèrent à soutenir l'Ancien régime. On pouvait par conséquent compter sur ces artisans pour se mobiliser sous la direction de Vander Noot quand sonnait le tocsin. Leur nombre était souvent renforcé le dimanche par les paysans des provinces. Mais il faudrait en savoir plus sur les conditions que mettaient ces guildes et ces paysans à leur soutien à Vander Noot. Les membres des différentes hiérarchies des guildes apportaient-ils leur soutien d'égale manière ? Nous devrions aussi nous interroger sur cette brève période pendant laquelle on trouva à Bruxelles des artisans démocrates.

En somme, je continue à me demander : « qui était réellement au cœur du mouvement et pourquoi » ?

Traduction de Maryam BIGDELI

Notes

¹ R. R. PALMER, *The Age of Democratic Revolution*, Princeton, 1959 et 1964, I, 4.

² J. B. C. Verlooy cité par Suzanne TASSIER, *Figures révolutionnaires*, Bruxelles, 1942, p. 90.

³ Charles TERLINDEN, éd., *Les Souvenirs d'un vonckiste, les aventures de J. B. Vanderlinden ou détails circonstanciés sur la Révolution de Brabant*, Bruxelles, 1932, pp. 118-119. Voir aussi Mss. 19648, p. 124, BRB ; et MALINGIÉ, « Livre des jours » II, 545, RUG.

⁴ Pro Aris et Focis, 14 août 1789, Mss. 14890, BRB. D'autres indices des tentatives de Vonck pour coopérer avec Vander Noot se trouvent dans une lettre de Vonck reposant dans le carton « Benedics Neefs 1789-1790 » à l'abbaye Saint-Bernard de Bornem. Voir aussi Mss. 19648, p. 123.

⁵ Pour le plan original de l'insurrection, voir Mss. 14890 et Mss. 19648, p. 131, BRB.

⁶ Trauttmansdorff, 14 et 15 août 1789, in SCHLITZER, *Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister Trauttmansdorff*, Vienne, 1902, pp. 349 et 352.

⁷ « Antiochus Erboren ofte het gedrag der Nederlanders gerechtveerdigt door het recht van God, van den natuer, van de volkeren, ende van de borgerlyke wetten » (1789), *Révolution belge*, volume 5, pamphlet 19, BRB.

⁸ « Trompette anti-autrichienne », *Révolution belge*, volume 192, pamphlet 20, BRB.

⁹ Wayne TEBRAKE, *Regents and Rebels*, New York, 1989.

¹⁰ Lynn HUNT, *Revolution and Urban Politics in Provincial France*, Stanford, 1978 ; Albert SOBOL, *The French Revolution 1787-1799*, New York, p. 276 ; M. J. SYDENHAM, *The Girondins*, London, 1961 ; et Gary KATES, *The Cercle Social, the Girondins and the French Revolution*, Princeton, 1985, p. 269.

¹¹ Georges RUDE, *The Crowd in the French Revolution*, Oxford, 1959, p. 1.

¹² Gravière à Montmorin, 13 décembre 1789 in Eugène HUBERT, *Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*, Bruxelles, 1920, II, p. 199.

¹³ « Comme nous étions et ce que nous avons fait », *Ecrites politiques*, 23, pp. 236-294, AGR. Voir aussi « Le véritable point de vue de différence entre les Etats de Brabant et le peuple », *Révolution belge*, volume 3, pamphlet 37, BRB ; Poringo, « Les Représentants légitimes du peuple », *Brochures 1790*, volume II, ULB ; « Triple parallèle de la Révolution... », *Révolution Belge*, volume 1, pamphlet 13, BRB et « La Conduite loyale des congrès de Bruxelles et de Namur ou Abus de leurs pouvoirs confiés avec les preuves de trahisons faites à la Nation », *Révolution belge*, volume 81, pamphlet 4, BRB.

¹⁴ Vonck cité par Theodore JUSTE, *Les vonckistes*, Bruxelles, 1878, p. 16.

¹⁵ TERLINDEN, *Les Souvenirs d'un vonckiste*, p. 210 ; et C. GOFFIN, Office Fiscal, 1325, AGR.

¹⁶ E. J. DINNE, *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Van der Mersch*, Lille, I, p. 192.

¹⁷ Francis Wilson, Bruxelles, 26 janvier 1790, Foreign Office Papers 26/14, Public Records Office, London.

¹⁸ Jan CRAEYBECKX, « The Brabant Revolution : A Conservative Revolution in a Backward Country ? », *Acta Historica Neerlandica*, IV, p. 62.

¹⁹ « Réglemens et délibérations de l'assemblée des volontaires agrégés aux Sermens de Bruxelles », RUG ; E. J. DINNE, *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Van der Mersch*, Lille, 1791, I, p. 222 ; et TERLINDEN, *Souvenirs*, pp. 213-214.

²⁰ « Votre ami » à Somers, 28 janvier 1790, Office fiscal 1009, ARG ; Hove à Yves, Etats Belges Unis 194, AGR ; Gérard, « Rapédieu de Berg », 11 février 1790, I, p. 290 ; *Journal de Bruxelles*, 5 janvier 1790, pp. 29-30 ; *Gazette des Pays Bas*, 7 janvier 1790, p. 13 ; et Yvoy à Van de Spiegel, 1790 in G. W. VREEDE, *M^r L. P. Van de Spiegel en zijne tijdgenoten 1737-1800*, Middelburg, II, p. 39.

²¹ Gail BOSSENGA, *The Politics of Privilege. Old Regime and Revolution in Lille*, Cambridge, 1991, p. IX.

²² Janet POLASKY, « Revolution, Industrialization and the Brussels Commercial Bourgeoisie 1780-1793 », *Revue belge d'histoire contemporaine*, XI, 1980, pp. 205-236.

²³ « Le Brutus Belgique aux volontaires de Bruxelles », *Révolution belge*, volume 1, pamphlet 11, Bibliothèque royale, Bruxelles.

²⁴ « Maleficos Non pateris Vivere, Demiers adieux des Aristo-Théocrates brabançons », Ms. 19548, Bibliothèque royale, Bruxelles ; « Die Boerkens van Maesel », *Révolution belge*, volume 17, pamphlet 6, Bibliothèque royale, Bruxelles ; [ROBINEAU], « Vie amoureuse de Jeanne de Bellem dite la Pin...u, Maîtresse en Titre d'un des plus célèbres Personnages du Brabant », Bibliothèque royale, Bruxelles ; et « Histoire secrète et anecdotique de l'insurrection Belgique », Rijksuniversiteit Gent, Gent.

²⁵ Lynn HUNT, *The Family Romance of the French Revolution*, Berkeley, University of California Press, 1992.

²⁶ Serruys à Vonck, janvier 1791, BRB.

²⁷ Vonck à Van Schelle, Mss. 14892, BRB ; Vonck, 30 janvier 1791, Mss. 14891, BRB ; De Broux à Vonck, 14 mai 1791, Mechelen, Mss. 14891, BRB ; et Vonck à Nieulant, 21 décembre 1791, Mss. 14891, BRB.

²⁸ Vonck était très sceptique envers le Comité des Belges et Liégeois Unis, tant eu égard à son caractère laïque qu'à ses plans d'Assemblée Nationale. Aucun des deux ne convenait, selon lui, aux provinces belges. Il affirmait également que les vandemootistes ne voulaient faire une seconde révolution que pour prendre la place du souverain. Ils lui paraissaient plus à même de réduire les paysans en esclavage avec l'aide des Prussiens que d'établir la démocratie. Vonck, mai 1792 et 30 août 1792, Mss. 14892, BRB ; Vonck, Mss. 20737, BRB.

²⁹ « Instel en Regels van een Nederlandsch Genootschap onder zinnespraek, Pro Patria », Rijksuniversiteit Gent, Gent. Traduction : « la majeure partie sont des Aristocrates, et il y a très peu de Démocrates... pour comprendre cela, il est nécessaire de savoir que l'on entend par Aristocrates les partisans des Etats et par Démocrates les partisans du peuple ».

Les débuts de la démocratie en Belgique et la figure de Jean-François Vonck

par
LUC DUONDY

Les commémorations sont le lot des historiens. Bon nombre y trouvent un vrai plaisir, un auditoire et certains même une raison d'être. Et pourtant, l'historien s'y trouve confronté avec bien des discordances entre l'image de l'histoire dans les mémoires et l'historiographie et une réalité historique plus complexe, souvent différente. L'histoire est autant une création de la postérité qu'elle engendre cette postérité et que son image est basée sur des témoignages privilégiés auxquels cette postérité veut prêter foi. Sur le même plan, à travers un fait, à travers une personne, on commémore des idées qui en général les dépassent mais sont personnalisées et réifiées dans un événement.

La mémoire se trouve en effet souvent ennemie de l'histoire, ayant « compris » le passé autant par ce qu'elle en a volontairement ou involontairement retenu que par ce qui a suivi. Elle est à un tel point une ennemie que l'historien « inductif » finit par interpréter et illustrer les thèses et les analyses que cette mémoire a retenues. Dans le cas présent, l'image de la mémoire de Vonck et de la Révolution brabançonne a été largement influencée et dessinée par le succès historique de l'idée démocratique, par le prestige du « négatif » (un Vonck perdant des « Statistes », eux-mêmes perdants devant l'histoire ayant repoussé la démocratie et gaspillé l'indépendance belge), par l'assignation par les Statistes du chef de file des démocrates (affublés malicieusement du terme « vonckistes » calqué sur celui de jansénistes) et par l'impact singulier de sources (apologétiques) de la main de Vonck ou de son milieu ¹.

La figure de J.-F. Vonck est restée intimement liée à la fois à la révolution brabançonne, à la naissance de l'idée démocratique et à celle de la conscience de la nation belge. Elle les a presque englobées. C'est pourquoi elle a acquis une valeur de symbole dans la mémoire d'une nation et de ses principes politiques. Elle recouvre à la fois le personnage historique et la démocratie bourgeoise belge, qui s'y est reconnue au point d'investir le personnage d'un contenu qui le dépasse et lui enlève en partie son authenticité. Ainsi, le même Vonck a été affublé de l'épithète « espèce de libéral doctrinaire » (P. A. F. Gérard) pour se retrouver, moins d'un siècle plus tard, « démocrate chrétien » sous la plume de Struye qui le présumait franc-maçon et disciple enthousiaste de Rousseau (ce qui est pour le moins douteux ²).

La mémoire historique en dit souvent plus sur la postérité qui l'a couvée ou construite que sur l'époque et les phénomènes qu'elle a cherché à comprendre à travers cette mémoire et ses sources, par des transferts de paradigmes et témoignages et par ses propres espoirs et déceptions, craintes et rancunes. Cette mémoire s'est structurée aussi plus ou moins consciemment sur des modèles d'analyse et de représentation plus ou moins précises. Dans le cas présent, elle s'est structurée dans une approche « personnaliste », opposant le « méchant Vander Noot » au bon « Vonck » — une opposition qui n'est pas sans rappeler celle de Danton à Robespierre (jusque dans les descriptions physiques !) ou celle ancrée dans les esprits du siècle entre Catilina et Cicéron (reprise par Vonck). Par une double assignation, Vonck est devenu le symbole d'un mouvement politique plus large et, sous plusieurs aspects, différent et d'une pensée politique et institutionnelle qui, tout en s'inscrivant dans le « négatif » de l'Ancien Régime, en faisait partie et qui appartient à la dialectique née de la rupture de l'homologie et du compromis entre les institutions et la société — ou mieux, les éléments sociaux.

Si on commémore dans la personne de Vonck les origines de la démocratie, il faut les dépersonnaliser, autant que la personne mérite d'être libérée et qu'on lui restitue ses actions, ses énonciations et ses choix dans leurs cadres historiques précis. Nous nous appliquerons plus particulièrement à tracer le cheminement de l'idée de l'élargissement de la représentation de la nation belge/brabançonne jusqu'aux *Considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant* qui ont marqué la consécration de Vonck en tant que leader des « démocrates » et l'explosion du conflit entre « Statistes » et « Vonckistes » réunis autour des *Considérations* par l'adresse du 15 mars. Après avoir étudié, lors du bicentenaire, la Révolution brabançonne conservatrice dans le processus de révolutions et de contre-révolutions ³, nous abordons dans cette contribution son composant progressiste, et la phase dans la dialectique entre l'événement révolutionnaire et ses participants, qui vit surgir l'idée démocratique, que la figure historique de Vonck a fini par incarner.

Avant d'essayer de comprendre les divers projets « démocratiques » en jeu dans le Brabant, il faut préciser la signification du terme. La démocratie n'était pas une inconnue au XVIII^e siècle. Elle était une option politique, aussi bien au sens générique que dans un sens particulier. Dans la tradition classique, elle se présentait plutôt comme une anomalie, comme une forme d'Etat historique et idyllique, mais instable et presque pathologique, parce que débouchant facilement sur l'ochloarchie, la dictature, l'aristocratie ou la monarchie. Mais dans l'actualité, il y avait aussi la confrontation avec l'exemple américain. Il était à la fois exception et tourment dans la conception de la démocratie, exception parce que s'appliquant à une société, perçue (en partie à tort) comme sous-institutionnalisée et « neuve » en dépit du transfert du modèle anglais. L'idée de la démocratie ressurgit toutefois en présence de traditions représentatives en Europe, liée et suppléant à l'abandon de l'ancienne Constitution, voire à sa destruction — comme en France et dans les Pays-Bas autrichiens. La démocratie anglaise y fut, tout comme au Royaume-Uni, autant l'objet de critiques ⁴ que d'admiration. De l'autre côté de l'Atlantique le développement — dans le jargon de l'époque, le « retour » à des institutions représentatives « anciennes » (dans le sens de Montesquieu) — allait de pair avec la construction d'un système politique nouveau et même — du moins dans

les esprits — réformateur sur le plan social. Pour cette raison, cette démocratie n'a pas rencontré l'approbation profonde ni unanime dans le Vieux Monde auprès des éléments sociaux qui savaient ou croyaient leur bonheur intimement lié à l'Ancien Régime, ni auprès de bien des progressistes, partisans d'un gouvernement éclairé.

L'idée d'une représentation politique élargie ne coïncidait pas avec celle, plus large, de la démocratie en tant que souveraineté populaire. La première avait souvent et fortement été agitée depuis le xvii^e siècle, surtout en Flandre, où le clergé et les districts de campagne entrèrent aux Etats (la noblesse échoua) ⁵. Elle s'inscrivait historiquement et idéologiquement dans la thèse de la « monarchie modérée ». Avec la révolution, les idées de la souveraineté populaire et de la représentation du peuple souverain se rencontrèrent. Cette rencontre posait le problème de l'exercice de souveraineté de la nation. Dans nos Pays-Bas, on connaissait depuis longtemps des représentations du « pays » et la problématique d'une harmonie fonctionnelle entre le centre de l'Etat — le prince — et la société. La Révolution contraignit les éléments sociaux à élaborer une structure étatique à travers laquelle des individus, corporations, « pouvoirs », Etats et groupes pourraient exercer la souveraineté en tant que pouvoir(s) et contre-pouvoir(s). Le prince et ses serviteurs y seraient remplacés par la « classe politique » de ceux qui exerceraient et contrôlèrent le pouvoir et la souveraineté dans leur intérêt ou dans celui d'autres éléments sociaux.

Rappelons, avant d'aborder les origines et le cheminement de l'idée démocratique dans le Brabant, les données de base et les propositions des *Considérations impartiales*. La première donnée consiste dans la constatation que les Etats du Brabant s'étaient emparés de la souveraineté du prince ⁶. Comme auparavant, les trois Etats disposeraient chacun, au sein de l'assemblée des Etats d'une voix, mais le Tiers Etat continuerait à détenir en fait un droit de veto (exprimé dans la célèbre formule « à condition que le Tiers Etat accède ou autrement pas »). La représentation du clergé se composait des abbés des principales communautés religieuses masculines, celle de la noblesse des vieilles familles très « possessionnées », celle du Tiers Etat de députés des trois « chefs »-villes, Bruxelles, Anvers et Louvain. Le vote des villes dépendait cependant, pour des questions importantes comme les aides, des communes de ces villes (« Brede Raden »/« Larges Conseils ») ou même de composantes. A Bruxelles, c'étaient essentiellement les « Nations » ou corporations. Elles avaient une longue tradition de résistance au despotisme. Elles triomphèrent de Joseph II en 1787 et leur résistance tenace provoqua la suppression des Etats en 1789 — et comme nous le verrons la mise en question de leur représentativité. Les *Considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant*, parues anonymement fin janvier, s'attaquèrent essentiellement ⁷ au cumul des pouvoirs législatif et exécutif par les Etats du Brabant et à leur composition. Elles demandèrent à ces mêmes Etats de confier le pouvoir exécutif à un Conseil d'Etat composé de quatre délégués pris dans son sein et d'un membre du Conseil de Brabant. Par rapport à la composition des Etats, le projet proposait d'élargir la représentation de chaque Etat. Ainsi au premier Etat, les abbés seraient rejoints par un nombre égal de représentants du clergé séculier (des chapitres et des curés) ; au deuxième, les nobles-ayants droit par un nombre égal d'élus de l'ensemble de la noblesse. Le Tiers Etat accueillerait un deuxième « membre » à côté des chefs-villes, avec une quatrième voix aux Etats. Ce membre se composerait de représentants des

villes secondaires et des campagnes (sans plus de précisions). Au sein de l'ancien Tiers Etat, la représentation des « praticiens » et des corporations serait élargie aux « grands propriétaires, les capitalistes, les négociants, les rentiers, presque tous les gens de lettres, tels que les avocats, en leur permettant de s'affilier aux corporations moyennant un droit d'entrée (de trois cent cinquante florins), réduit à cent cinquante florins dans la deuxième édition ⁸) pour jouir des seuls privilèges politiques des autres membres. Cette précision révèle que les *Considérations* étaient tout spécialement inspirées par le cas de Bruxelles, la seule chef-ville sans représentation de la bourgeoisie. Signalons aussi que l'auteur ou les auteurs condamnaient ouvertement toute idée d'une assemblée générale » ainsi que les propositions antérieures et plus radicales de Doutrepoint et Verlooy.

Ces idées n'étaient ni nouvelles ni radicales au moment de la parution des *Considérations*. Déjà Joseph II s'était proposé de faire participer le peuple plus directement à l'exercice du pouvoir dans « un commerce de bienfaits » solidaire avec le prince. Il fit élire les juges de ses nouveaux tribunaux royaux (comme le ferait la Révolution française) par les communes et nous connaissons des projets similaires pour l'élection des magistrats, ce qui aurait indirectement abouti à une représentation indirecte généralisée des communes aux Etats, eux-mêmes associés au *Gubernium* central (Gouvernement général). On sait que ce furent précisément les assemblées des Etats et plus particulièrement les Nations de Bruxelles sous Vander Noot qui réussirent à contrecarrer les grandes réformes de 1787. Leur opposition tenace (tendant à l'instauration d'une monarchie on ne peut plus constitutionnelle) amena le ministre Trauttmansdorff à supprimer les assemblées et à tenter une réforme des Etats du Brabant ⁹. Ce fut dans ces circonstances que Joseph II proposa à son ministre d'ouvrir les corporations ainsi que la maîtrise à la bourgeoisie et d'admettre les compagnons dans leurs assemblées afin de faire jouer pleinement leurs oppositions sociales dans le dialogue politique. Son ministre choisit toutefois — dans la logique constitutionnaliste, après l'échec des réformes de 1787 — de rétablir les Etats tout en « réintroduisant » les petites villes et les franchises qui, dans un passé lointain, avaient été représentées directement. A la même époque, un mémoire, appuyé par Joseph II, mais refusé et attribué par Trauttmansdorff à Proli et au général d'Alton (qui voulait réformer les Etats du Hainaut dans le même sens) aurait circulé. Celui-ci entendait faire représenter les campagnes par des représentants élus et introduire les châtelainies au Brabant ¹⁰. Toujours à la même époque, Linguet rédigea un mémoire à l'intention des Nations dans lequel il mettait le doigt sur la non-représentation des « capitalistes » ¹¹. Notons que ces projets comportaient — sans avoir été menés à leur terme — l'essentiel de la réforme proposée un an plus tard par les *Considérations*.

C'est alors que les banquiers Herries et Walckiers semblent avoir proposé, peut-être avec l'assentiment de Trauttmansdorff, l'introduction d'une « rapsodie de la constitution anglaise et de la nouvelle constitution française » (la qualification est de Joseph II) avec une assemblée nationale à deux chambres ¹². Au même moment, une « société » de bourgeois de Bruxelles demanda, elle aussi une nouvelle constitution. Elle rencontra les sympathies de Joseph II, bien qu'il jugeât le moment peu propice. Il pourrait s'agir de la requête du « Club des négociants » de Bruxelles avec à nouveau Walckiers et Herries et aussi le futur « vonckiste » Weemaels qui se mettait à la dispo-

sition de l'empereur afin de participer à la réforme de la constitution — tout en condamnant les représentations et les agitateurs révolutionnaires ¹³. Probablement dans la même mouvance, un pamphlet jacobiniste radical ¹⁴ prônait la « mutabilité » de la constitution, une mutabilité qui aurait protégé l'Etat contre les moines et les nobles (« nos véritables ennemis ») et les juristes. Dans la logique jacobiniste, le peuple devait saisir l'occasion d'avoir un prince-philosophe et « lui indiquer toutes les voies qui peuvent conduire le Peuple à ce bonheur qui lui est si bénévolement offert ». Partisan des « principes démocratiques du Tiers Etat », l'auteur récusait la seule représentation des chefs-villes et surtout celle d'une poignée d'artisans, incompatible avec la défense de « la liberté personnelle et celle des propriétés » et avec les lois nouvelles d'une justice « qui considère tous les Individus d'une même Société comme égaux entre eux et protège les Droits imprescriptibles de l'homme et de la liberté ».

A la veille de la Révolution brabançonne, lors de la découverte du complot de « Pro Aris et Focis » à Bruxelles en octobre 1789, une perquisition chez le duc d'Ursel permit de saisir chez le précepteur de son fils, le Suisse Secrétan, un projet de nouvelle constitution. Il comportait entre autres l'instauration d'une Assemblée nationale au vote individuel. Il conservait les trois Etats, mais prévoyait l'élection de nouveaux représentants du clergé et de la noblesse, à côté des anciens, et celle de représentants du Tiers Etat par tous les citoyens jouissant d'un revenu de plus de deux cents florins. Joseph II ne conserverait qu'une souveraineté presque nominale à exercer principalement par les gouverneurs-généraux. Les origines de ce plan restent obscures. Secrétan n'était pas membre de « Pro Aris et Focis » (comme les autres personnes arrêtées, Fisco et d'Aubremez). Nous savons qu'il était en correspondance avec Mirabeau (tout comme le beau-frère d'Ursel, le comte de la Marck, fidèle de Marie-Antoinette) et probablement aussi avec le prince d'Orléans. Vonck n'aurait pas connu ce plan à l'époque. Dinne assure qu'il n'aurait jamais consenti à l'adopter en dépit des ressemblances avec les *Considérations* ¹⁵. Des ressemblances, il y en avait de plus importantes avec le manifeste « démocratique » de Léopold II du 2 mars 1790. Trauttmansdorff en note d'autres avec un projet antérieur et mal connu de Cornet de Grez ¹⁶ (les unes expliquant les autres).

Y a-t-il eu des plans démocratiques élaborés dans le milieu des révolutionnaires autour de Vonck ? Il se pourrait qu'il y en ait eu et leur existence a été tenue pour probable et même pour évidente. Nous manquons cependant de preuves irréfutables. Nous ne connaissons qu'une source écrite dans le genre, le mémoire d'un révolutionnaire anonyme du Pays d'Alost. Il avance l'idée de convoquer le peuple dans les villes libérées pour élire de nouveaux magistrats — ce qui s'est fait en Flandre. Il y a certes le témoignage de Vonck dans son *Historisch Verhael (Abrégé historique)* où il dit avoir exposé en novembre 1789 à quelques membres des Etats du Brabant — et notamment à l'abbé de Tongerlo, son « patron » — ses idées sur une réforme de ces Etats comprenant l'élargissement de la représentation du clergé, et de celle du Tiers Etat, mais uniquement aux petites villes et aux campagnes ¹⁷. Mais c'est le seul témoignage connu et il date de 1791 (20 janvier). Les autres exemples de tels projets invoqués dans l'historiographie sont plus tardifs ou ils confondent l'idée de révolution nationale avec celle de démocratie ou renvoient à un pamphlet royaliste ¹⁸. Dans le récit de Vonck, nous rencontrons toutefois un anti-monarchisme qui correspond plus à

l'esprit de 1791 qu'à celui de 1789. Il y parle d'une réforme des Etats ou « autre corps » — ce qui rappelle sa lettre à Mercy-Argenteau du 23 décembre 1790¹⁹ — mais peut aussi renvoyer à l'idée d'une sorte d'assemblée nationale — absente et réfutée dans les *Considérations*. D'autres éléments du récit paraissent plus probables à court terme. Vers le 1^{er} janvier 1790, un fermier de l'abbaye de Grimberghe, De Clercq (mentionné dans les mémoires de Vonck comme ayant participé à la préparation de la Révolution) visita plusieurs petites villes du Brabant pour les inciter à réclamer une représentation directe aux Etats. Deuxièmement, l'introduction du clergé séculier pourrait avoir été soutenue par des chanoines des chapitres et de « petits curés » du milieu Vonck, par Van Eupen (dont on sait qu'il a cherché une ouverture vers les vonckistes en mai 1790), Werbrouck, De Broux, tous exclus des Etats, et même par les évêques peu influents. Troisièmement, nous notons l'absence de l'idée d'un élargissement de la représentation de la noblesse, qui ne surgira que dans les *Considérations*.

Début décembre — juste avant la libération de Bruxelles, mais une quinzaine de jours après celle de Gand — parut, au nom d'une société » (celle d'août ?), *Les Belges affranchis*²⁰. Le pamphlet rappelle le *Discours d'un syndic*. Lui aussi loue la monarchie « qui a brisé les liens de l'esclavage ». Devant la révolte montante, il pousse à accepter les concessions de Trauttmansdorff mais maintient l'exigence de « réformer les abus ». Il incite la noblesse et le clergé à abandonner leurs privilèges au profit de « la classe salariée la plus pauvre » et plaide pour une Assemblée nationale et pour une « économie politique ». Les deux premiers Etats ne formeraient plus qu'un corps et ne seraient composés que de deux nobles et abbés pour chaque province. Vague sur le Tiers Etat des villes, le projet est très précis sur les campagnes : dans chaque village, les contribuables (la somme n'est pas précisée) éliraient tous les trois ans des électeurs qui s'assembleraient par prévôté ou bailliage pour choisir des « commissaires » — le mot a son importance car l'action de ces derniers sera soumise à une commission et ils n'auraient pas les pleins pouvoirs. On découvre une notion conductrice dans l'affirmation de droits fondamentaux des citoyens (« sûreté, propriété, justice »). L'ancienne constitution reposant sur des « contre-pouvoirs » est jugée vicieuse parce qu'elle crée autant de « despotes » que de puissants qui défendent leurs seuls intérêts particuliers. Le gouvernement n'est cependant pas épargné car il se trouve entre autres accusé d'avoir occulté les projets de l'empereur et de tendre comme « tout homme revêtu de la plus petite portion du pouvoir public » à augmenter celui-ci. Mais cette proposition est aussi nourrie de la logique auto-destructrice du modèle josphin d'une harmonie et d'une solidarité réformatrice entre une volonté collective libérée et le souverain. Elle marque la transformation du Joséphisme en révolution progressiste collective dans un cadre monarchique. Ainsi, elle dépasse le modèle anglais et rejoint la Révolution française à cette époque ; et ceci en pleine conscience du problème fondamental de la représentation et de la démocratie : celui du mandat.

Le cadre de référence de toutes ces réflexions changea radicalement avec le succès inespéré de la Révolution brabançonne. Ce succès aboutit comme on sait à la proclamation d'indépendance. Dorénavant, il s'agissait d'organiser l'exercice de la souveraineté conquise. Le 16 novembre 1789, Gand fut la première capitale provinciale à être libérée par une petite armée d'invasion et des volontaires venus d'autres villes. Un comité général des Pays-Bas y fut créé. Il était composé d'officiers de l'armée

« brabançonne », de patriotes flamands et de quelques membres de la commune de Gand, dite Collace ²¹. Ce nouvel organe central — à côté du Comité de Breda, qui, à cette époque, portait le nom bientôt honni d'« assemblée nationale » — a remplacé les magistrats en fonction, nommés par le prince afin de contrôler à la fois le pays et les Etats, étant donné que les villes et châtellenies disposaient des deux tiers des votes aux Etats. Le renouvellement était effectué par des élections par les communes anciennes ou nouvelles souvent renforcées des comités patriotiques locaux. Cette procédure permettait aux révolutionnaires de s'installer dans les institutions qui étaient appelées à gouverner la Flandre et aux membres du Comité général de passer dans les commissions des Etats. Elle suscita toutefois dès le début des critiques aussi pénétrantes qu'acérées, notamment sur le caractère représentatif des Etats, des Comités et de la Collace. Il faut noter qu'à cette époque, Vonck se trouvait à Gand avec une commission du Comité de Breda afin de régler des différends à propos du butin de guerre. Il ne s'entendait pas du tout avec les chefs des patriotes flamands qu'il chargeait de rapproches dans une lettre à Vander Noot. Par la même occasion, il demanda au même Vander Noot de penser à lui et à ses amis pour des postes au Brabant. Comme ils n'étaient pas d'accord dans des matières aussi subtiles que la forme à donner à l'union entre les deux provinces, il demandait aussi de se faire remplacer par des avocats plus versés dans le droit public ²².

Vonck rentra avec l'espoir de devenir pensionnaire des Etats du Brabant et d'accéder au poste qu'avaient acquis un Rohaert, un De Bast et un De Grave en Flandre. Son espoir fut déçu. La procédure de renouvellement des magistrats des chefs-villes du Brabant fut toute différente, car il suffisait de les faire élire par les mêmes Larges Conseils qui disposaient sous l'« ancien régime » du droit de proposition. Toutefois, les corporations qui, en 1788-1789, s'étaient trouvées isolées dans la résistance opiniâtre à Joseph II, exigeaient (selon une source, avec l'approbation de Vonck ²³) une représentation directe aux Etats à côté des magistrats. Elles obtinrent tout, tandis que Vander Noot et le chanoine Van Eupen furent nommés ministre et secrétaire d'Etat. Les corporations et l'Eglise se coalisèrent pour dominer le Brabant. Quelques collaborateurs de Vonck obtinrent des postes, mais pas la plupart d'entre eux ni Vonck lui-même. A Bruxelles aussi s'était créé un Comité de doyens des corporations, de notables et même de royalistes notoires. Dans ces conditions, on assista très vite à des frictions avec le Comité de Gand, avec les Etats et au sein du Comité. L'institutionnalisation de la révolution lui enleva ses raisons d'être, ce qui inspira des tentatives pour le supprimer. Ce furent cependant des querelles intestines qui le firent mourir d'une mort lente. Les « oubliés » de la révolution se retrouvaient alors au sein de la « Société patriotique », tandis que des noyaux politiques plus ou moins récents — parce que déjà actifs dans l'ombre — firent leur apparition avec des ambitions proportionnées à leur rang et à leur rôle : les Arenberg-Ursel et les financiers Walckiers et Herries. Tous comptaient sur la constitution d'un organe national pour le nouvel Etat. On sait que celui-ci prit finalement la forme du Congrès composé de délégués des différentes provinces. Pendant les semaines capitales qui précédèrent son instauration, des voix s'élevèrent dans le milieu des « exclus » à Bruxelles pour exiger une réforme sur deux plans : d'une part, la constitution d'une Assemblée nationale ; de l'autre, l'adaptation de la composition des Etats du Brabant.

Peu après l'adaptation obtenue par les corporations, le pensionnaire Van Schelle, qui avait été déposé parce qu'il refusait le serment à la révolution et qui appartenait à la famille de négociants connus, s'attaquait — Montesquieu en main — à l'« aristocratie nouvelle dans le Brabant »²⁴. En précurseur des *Considérations*, mais plus radical, il réclama une « aristocratie aussi proche que possible de la démocratie » qui ne laisserait de côté que le « bas-peuple » et les petits prêtres en-dessous du rang de curé. Il invoquait aussi le risque d'un blocus du vote au sein des Etats et le cumul des pouvoirs judiciaire et législatif par ces Etats et le Conseil du Brabant. Au niveau national, il préconisait le remplacement de l'ancienne structure gouvernementale par un « Conseil suprême et souverain » qui aurait enlevé aux Etats une grande partie de leur pouvoir. La brochure reçut une réponse ou suite²⁵ qui insista sur l'illégalité de l'attribution de la souveraineté aux Etats et sur la nécessité d'ajouter un « deuxième » Tiers Etat des petites villes et des campagnes. On retrouve l'idée d'un Conseil souverain et d'une nouvelle « organisation » à instaurer après la consolidation de la révolution. Dans l'intervalle, les Etats devraient s'adjoindre des « individus étrangers » afin de représenter la partie du peuple qui ne l'était pas — et comme on l'avait fait en Flandre. Toujours en 1789 parut dans le *Journal général de l'Europe* — au moins suspect de sympathies jacobines — une *Adresse d'un citoyen aux Etats de Brabant* (de Dautrepoint ?). Elle réclamait avec un enthousiasme révolutionnaire rare une nouvelle constitution comme en France et en Amérique, des élections pour la déterminer (au Brabant), la liberté de la presse, la publicité des assemblées, l'abolition des rentes féodales, la tolérance et la liberté des « principes et du culte ». C'était attaquer les bases même de la révolution conservatrice pendant que les pamphlets anti-aristocratiques se multipliaient.

Bien plus modeste et dans le cadre brabançon ancien, le 4 janvier, le baron de Godin combla le vide laissé par les *Lettres*²⁶. Il exigeait l'élargissement de la représentation de la noblesse à celle de création plus récente, car, selon lui, la meilleure et la plus méritante.

Dans la mouvance radicale parut, vers la fin de l'année, le projet *Qu'allons-nous devenir ?* — bien connu dans l'historiographie et dont l'auteur incontesté était l'avocat Dautrepoint. Celui-ci déclara une fois de plus la vieille constitution monarchique abolie par la révolution. Une assemblée nationale de deux cent quarante délégués représentant la « volonté nationale » serait appelée à en établir une nouvelle. Elle serait élue indirectement (par degrés) par district par tous les hommes de plus de vingt-cinq ans qui ne vivaient pas en « état de domesticité » (ce qui rappelle des élections de janvier 1789 en France). Les poids des votes des districts seraient proportionnés à l'importance fiscale. Dautrepoint se voyait appuyé par Proli qui entendait toutefois augmenter le nombre d'électeurs et de députés afin d'éviter que ceux-ci ne s'instituent dans leur fonction et de les rendre par leur grand nombre moins susceptibles d'être corrompus²⁷. Dautrepoint de son côté ne manquait pas de ridiculiser l'historisme juridique dans une *Lettre d'un citoyen qui n'est ni archiviste ni antiquaire à son ami* dans laquelle il « proposait » le retour à un « cas historique » obscur pour rétablir la constitution.

Toujours dans la même mouvance et rappelant la « rapsodie » de Herries-Walckiers et Dautrepoint, une adresse *Aux Habitans des Provinces Belges* (datée

du 4 janvier 1790 et portant l'adresse de l'Imprimerie patriotique, de Flon) suivait les traces de l'*Adresse d'un citoyen aux Etats du Brabant* susmentionnée. Elle s'attaquait à l'aristocratie des trente tyrans des Etats et prônait la souveraineté absolue du peuple. La révolution ayant été effectuée par les paysans et les bourgeois, le peuple est censé être rentré dans ses droits primitifs, qu'il n'avait jusqu'à ce jour conférés à aucune institution. Les Etats actuels ne sauraient les exécuter, étant « héréditaires » et ayant prouvé leur inefficacité face au prince. Le pamphlet appelle les « cultivateurs propriétaires, fermiers, manufacturiers chefs d'établissements, négocians marchands, artisans, banquiers (!), braves habitans des fertiles campagnes et des villes industrieuses des Pays Bas » à s'assurer de leurs droits face à l'aristocratie et à l'anarchie menaçantes et à convoquer la nation. De même appelle-t-il les curés et toute la noblesse à se choisir des représentants. Des élections indirectes par district et par tous les chefs de famille âgés de plus de vingt-cinq ans et disposant de biens immobiliers d'une valeur supérieure à mille florins donneraient naissance à une « Chambre des Communes », tandis que les anciens et nouveaux premiers Etats se constitueraient en « Chambre haute ». En attendant, les deux Chambres seraient provisoirement formées par, respectivement, les députés des provinces, des comités et du Tiers Etat actuel et les Etats actuels. La législation en vigueur serait provisoirement maintenue ou changée sous la condition de l'accord des trois Etats. Cette adresse reprenait bien des propositions connues et annonçait autant d'éléments retenus dans les *Considérations*. Elle se trouva comme d'autres cependant dépassée par le *Traité d'Union* du 11 janvier.

Il en alla de même du plus ou moins célèbre *Projet raisonné d'union des Provinces belgiques adressé aux Nations de Bruxelles le 15 janvier*, paru à l'Imprimerie patriotique (Flon) et de la main de Verlooy ²⁸. Quelques semaines auparavant, le coryphée du mouvement flamand en herbe avait présenté Vonck et ses amis comme les véritables *Auteurs secrets de la révolution présente*, ce qui fit de Vonck le père moral de cette révolution. A la base du nouveau pamphlet, nous trouvons l'idée d'un Comité général national que Verlooy et ses amis avaient tenté d'imposer sans succès. On y retrouve aussi des idées prônées par Doutrepoint mais plus mûries — et toutes aussi dépassées par les événements — : une assemblée nationale de deux à trois cents membres élus indirectement par tous les citoyens payant au moins cinq florins d'impôts ²⁹ et qui prendrait des décisions importantes. L'assemblée serait toutefois constituée d'un quart d'élus parmi le clergé, d'un quart de nobles et d'autant de roturiers. Radical par l'appel au peuple « à faire » sa constitution (et l'union des provinces), le projet comptait rassurer les privilégiés par le serment, prêté par chaque membre, de respecter leurs « propriétés » et la religion. Ce ne fut qu'après avoir fait l'expérience de leur duplicité que Verlooy abandonna la peur de l'ochlocratie et l'illusion d'une solidarité entre les trois Etats ³⁰. Cette illusion contrasta cependant avec la confiance dans une action spontanée du peuple (et non dans un acte volontaire des Etats) pour en venir à cette République « absolue » et nouvelle de gens libres et égaux qui n'obéiraient qu'à la Loi et à un gouvernement élu. Cette ambiguïté reflète l'assimilation difficile sinon impossible — étant donné le poids du cadre étatique — des idées nouvelles dans le contexte brabançon. Sans doute, Verlooy était-il mû par la notion des droits de l'homme et du citoyen mais tempérait-il des conclusions radicales par l'influence de Montesquieu et

sa conscience nationale. Il se distinguait toutefois de Vonck par son adhésion profonde à une révolution plus radicale et au droit naturel.

Les assurances quant à une représentation de blocage et aux droits et propriétés du clergé et de la noblesse constituèrent le second tournant dans le flot des pamphlets démocratiques. Le premier et le deuxième Etat avaient été inquiétés par la suppression des privilèges début août et par des revendications dans leurs terres en France, bientôt suivis par la nationalisation des biens du clergé. La crainte d'un « dérapage » s'installa et se renforça avec l'arrivée de membres de la haute noblesse et de financiers (les Arenberg, Ursel, Walckiers, Herries), de gens qui avaient été proches du régime josphin, voire d'anciens josphistes et josphinistes (ayant appuyé respectivement la politique en matière de religion et celle plus générale de Joseph II, comme Doutrepoint et Verlooy). Dans ce contexte, un ultramontain comme Feller fit école. L'Eglise s'inquiéta. De l'archevêché partirent des avertissements contre les novateurs, acquis à l'idée d'une Assemblée nationale (censée incontrôlable) et combattus en tant qu'ennemis de l'Eglise, de la religion, de la société et de la constitution.

En dépit de l'institution du Congrès des Etats Belges-Unis, « plusieurs Citoyens de tout rang et de tout état » conçurent un *Projet d'Adresse à présenter à l'illustre assemblée des Etats du Brabant* afin de « faire évanouir toutes les calomnies qu'on répand dans le public contre l'assemblée patriotique de Bruxelles » (la Société patriotique qui venait d'élever Vonck — nous verrons pour quelle raison — à sa présidence)³¹. Cette assemblée réclamait le droit pour la nation de désigner « celui ou ceux qu'elle veut investir » de la portion de souveraineté « vacante » par la disparition du duc de Brabant. Elle entendait bien, dans des termes subtils, garantir les propriétés du clergé et de la noblesse « comme celles des autres citoyens » mais exigeait, par le droit ancien de pétition des Etats, une déclaration selon laquelle leur exercice de la souveraineté et les actes qui en avaient découlé n'avaient qu'un caractère « provisionnel » et intérimaire en attendant l'élection d'une véritable assemblée nationale » par la nation entière. Le *Projet* sortait des revendications plus communes, là où il réclamait une administration financière plus élaborée et efficace, l'instauration d'un Conseil de Guerre sous la présidence du duc d'Ursel (qui du service impérial venait de passer à celui de la révolution) et — ce qui constituait un élément nouveau et original — des mesures contre la pauvreté et les monopoles dans le commerce des denrées, la liberté et des protections pour le commerce en général et la liberté de la presse³². Préparée par Doutrepoint, l'adresse aurait dû être présentée par Vonck, mais la pétition éclair organisée par les évêques et des suppôts de Vander Noot enleva tout sens à l'exécution de ce projet de pétition démocratique³³. Il fallait attendre la mi-mars pour voir présenter une adresse de la part (d'une partie) de la Société. Vers la même époque, l'ancien conseiller du Conseil de gouvernement, Cornet de Grez, tombé en disgrâce mais resté proche des gouverneurs généraux, développa des projets de réforme des Etats de Flandre et des Etats du Brabant³⁴. Celui pour le Brabant envisageait — dans la version que nous avons retrouvée — l'augmentation de la représentation du clergé avec douze membres à élire par les quarante curés les plus âgés et par les chapitres et un « doublement » semblable de celle de la noblesse avec autant de représentants des nobles « nés nobles » et jouissant d'un revenu foncier de plus de quatre mille florins. La députation du Tiers Etat y est composée selon une procédure compliquée avec à la

base les trois grandes « municipalités » et neuf assemblées régionales de cantons. Les trois premiers « corps » seraient constitués par le magistrat, les corporations (avec un double poids de vote, eu égard à leurs mérites) et les « citoyens vivant de leur fortune ou de professions ou arts libéraux ». Par un système de votes qualifiés, Cornet entendait — en fin politique — empêcher la minorisation des anciens Etats et des villes. Il ne s'agissait point d'une assemblée nationale mais d'un système de contre-pouvoirs et d'une tentative de concilier les principes démocratiques et aristocratiques, tout comme dans le projet pour la Flandre. Si le projet a bien été présenté, il a à peine été pris en considération.

L'idée démocratique par contre le fut. Vander Hoop, l'idéologue de Vander Noot, se considérant comme « l'avocat du peuple », émit des critiques acerbes contre les atteintes portées à la constitution républicaine (thèse qu'il avait soutenue en 1787) ³⁵. Il s'attaqua vers la mi-janvier à l'auto-attribution et au cumul despotique de pouvoirs par le Congrès. Il réclama une consultation populaire mais pas selon le « système de Vonck » (ce qui prouve que Vonck avait fait des propositions précises), qu'il réfutait, préférant « l'assemblée de toutes les Paroisses, puisque c'est pour le bonheur et pour la sûreté du Peuple que ce changement (de constitution) est censé se faire » ³⁶. Dès le 8 janvier, Vander Hoop opposa aux « novateurs » la nécessité de « prendre le vœu du Tiers Etat dans toute son étendue » — ce qui fait que, dans cette perspective, plusieurs des pamphlets susmentionnés peuvent être envisagés comme des réponses à cette observation. Dans un pamphlet, l'« avocat du peuple » a développé sa critique des projets démocratiques énoncés ³⁷. Dans une grande analyse historique, il s'en prend à la noblesse (visant principalement les Arenberg-Walckiers) comme un élément étranger à la nation tout en élevant le Tiers Etat au premier rang, car le seul habilité à prendre des décisions politiques importantes. Il s'y montre attaché aux droits historiques du « premier Tiers Etat » des grandes villes, auxquelles les autres villes et les campagnes avaient ou auraient confié la défense du peuple. En donnant à ces dernières, à ce « second Tiers Etat », des représentants propres, on risquerait de fausser l'essence d'une telle représentation en la confiant à « des Avocats & Procureurs, qui pour la plupart seront toujours, par la nature même de leurs professions, voués à des intérêts particuliers. C'est autant dire qu'on doit se replonger dans la Barbarie » ; et ceci d'autant plus que les avocats, procureurs, marchands et financiers étaient censés être « de tous les hommes les moins Patriotes et qu'ils se gardent bien de nuire à leurs intérêts particuliers par un zèle indirect » ³⁸.

Vander Hoop posait — tout comme Vander Noot déjà dans les années soixante-dix — le problème du mandat des représentants et plus précisément celui du contrôle des mandataires par les « mandants ». Sur un plan plus fondamental, il s'agissait du problème de l'émergence d'une classe politique plus ou moins nouvelle — du moins dans le cadre des Etats — dont le mandat échapperait de fait au peuple, là où sous l'ancienne constitution chaque décision importante était en dernière instance soumise à l'accord des arrière-conseils des nations. Vander Hoop rejetait dans les circonstances présentes toutes les propositions de réforme présentées. Il avançait que, tandis qu'en Amérique on avait tout le loisir de les discuter en l'absence d'un ennemi de la nation, la discussion avait occasionné en France les plus grands troubles. A nouveau sur un plan plus fondamental, il estima qu'aussi longtemps que l'ordre ancien s'était avéré

inefficace, toute atteinte à celui-ci relevait plus de la « licence » que de la « liberté », engageant la société elle-même, une société qu'on ne saurait réformer qu'avec l'approbation de cette société entière. Pour Vander Hoop, les Etats n'avaient aucun mandat qui leur eût permis de convoquer une assemblée nationale ou d'élargir la représentation du Tiers aux petites villes et franchises. De telles initiatives auraient exigé et exigeraient l'approbation de tous les citoyens, une approbation, qu'il estime illusoire, et dont la seule demande était de nature à détruire la société elle-même. L'auteur — fils naturel d'un militaire hollandais stationné à Namur — restait attaché au modèle de cette autre révolution, celle du xv^e siècle effectuée dans une situation semblable. Tout en étant très sensible à l'idée d'une convention nationale radicalement démocratique, il craignait des réformes mi- ou faussement démocratiques qui ne serviraient que des intérêts particuliers. Pour lui, la démocratie proposée — et peut-être la démocratie tout court — était ennemie du pouvoir du peuple.

C'était là le grand problème de la révolution triomphante ouverte à toutes les ambitions. J. Polasky a très justement signalé que les membres des corporations s'estimaient plus favorisés par l'ancienne constitution que par ces perspectives nouvelles et nous avons exposé l'analyse politique fondamentale et l'articulation positive sur laquelle ce sentiment se fondait. Seuls le Tiers et le clergé témoignèrent d'un patriotisme au-dessus de tout soupçon.

Le Tiers, le clergé et... Jean-François Vonck, l'ennemi intransigeant du despotisme josphin, dont les mérites avaient été révélés au grand public par son ami Verlooy (lui-même soupçonné d'avoir trempé dans ce despotisme). Doutrepont était trop connu pour ses sympathies josphistes anticléricales, et par ses services à la noblesse flamande contre le clergé dans les procès contre les dîmes ecclésiastiques et pour obtenir une représentation directe dans les Etats de Flandre. Il n'avait pas pris une part active à la révolution. Il avait beau s'y être rallié et avoir présenté des projets vraiment révolutionnaires, son image restait ternie.

Vonck, lui était au-dessus de tout soupçon. Avocat des grandes abbayes et autres communautés religieuses (et ceci jusqu'en 1790 — avec Dondelberg, le coauteur des *Considérations*³⁹) et même de corporations bruxelloises⁴⁰, protestataire solitaire contre la suppression des ordres contemplatifs en 1783 (contre les Etats du Brabant et même contre les abbayes représentées⁴¹), conspirateur révolutionnaire actif en étroite liaison avec ces mêmes abbayes en 1789, grand défenseur de l'université de Louvain, auteur d'un éloge de Vander Noot en 1787⁴², Brabançon dans l'âme, ennemi d'une révolution constitutionnelle⁴³ et lui-même exclu de ses fruits..., il présentait une signature plus acceptable pour permettre aux « exclus » de la révolution de se frayer un chemin vers le pouvoir. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'adhésion des signataires de l'adresse du 15 mars aux *Considérations impartiales*...

Selon Gérard, les *Considérations* parurent le 29 janvier. Il ajouta dans son journal qu'elles avaient « pour auteur Monsieur Vonck, avocat célèbre au Conseil souverain de Brabant, l'une des personnes qui avoit le plus contribué à la réussite de la révolution sans avoir d'autres vues que celles d'être utile à la patrie »⁴⁴.

Cependant, de son propre aveu, Vonck ne les a pas écrites lui-même. Un avocat bruxellois, Dondelberg, le fit tout en rendant le « fond » de sa pensée selon l'*Abrégé historique*. Tassier estime même que tout un groupe d'amis ont suivi la préparation et

discuté certains passages ⁴⁵. Il est impossible de déterminer d'une façon précise l'apport de Dondelberg ou d'autres personnes. Mais nous pouvons retracer l'énonciation de plusieurs idées conductrices des *Considérations* et nous savons qu'il fut le principal inspirateur des *Observations sur la constitution primitive et originaire des trois Etats du Brabant*, ce fruit du travail de la Société des Amis du Bien public en 1791, où l'on retrouve plusieurs prises de position des *Considérations* — peut-être à cause des tentatives de réconciliation et de leur contenu si modéré — et, plus concrètement, des propositions de Secrétan.

André Nicolas Dondelberg était né en 1737 à Lille. Il était le fils naturel du marquis de Chasteler et d'une certaine « demoiselle d'Hanchies ». Il fut naturalisé par Joseph II. Ayant obtenu de ses demi-frères le droit de port d'armes, il s'était brouillé avec cette famille aussi illustre que lettrée. Nous l'avons retrouvé en tant que confident et avocat de Walckiers et il pourrait avoir collaboré dans cette fonction au projet que Walckiers et Herries présentèrent à Trauttmansdorff ⁴⁶. Dans la même atmosphère, il faut noter qu'au moment où elles ont paru, les *Considérations* rappelaient à la mémoire les projets de l'ancien gouvernement et que l'on a soutenu malicieusement (à tort ou à raison) qu'à Breda, Vonck aurait été par l'intermédiaire de Dondelberg en correspondance avec l'ancien pensionnaire des Etats du Brabant, De Cock, dont nous savons qu'il a protégé Verlooy et qu'il avait été impliqué dans ces projets de réforme des Etats ⁴⁷. Quoi qu'il en soit, et abstraction faite des régimes dans lesquels l'idée de l'élargissement des trois représentations des Etats a surgi, les *Considérations* se situaient dans le sillage du changement et du progrès.

Réduites à leur essence — sous ce rapport — les *Considérations* récupéraient certaines idées de réforme antérieures tout en refusant la plus fondamentale : celle de la convocation d'une Assemblée nationale constituante et législative. Ce qui frappe le plus, c'est qu'elles réclament une représentation pour les acheteurs des seuls droits politiques actifs des corporations. Nous avons vu que Joseph II avait envisagé une réforme semblable — mais générale et sans la condition de l'achat — pour contrecarrer les corporations de Bruxelles. Le motif des *Considérations* était autre, là où elles réclamaient la faculté de participation politique pour des individus des groupes sociaux plus ou moins aisés, restés jusque-là en dehors de l'ancienne représentation. Nous verrons que l'idée peut avoir été récente dans l'esprit de Vonck. La revendication d'une représentation des petites villes et des franchises ne l'était certainement pas. Le résultat de la réalisation de ces projets se laissait aisément prévoir : l'ouverture d'un accès aux Etats du « monde » des avocats, procureurs, baillis et autres notables, qui avaient tout pour se considérer comme une élite tout aussi valable que d'autres (sinon plus et aussi bien sur le plan administratif qu'intellectuel) mais restaient condamnés à leur fonction servile et politiquement marginale. La réforme réclamée leur aurait permis de s'élever au rang d'élite politique intermédiaire. Cette aspiration était proche de l'exemple français, où les élections pour le Tiers (grâce à la séparation des Etats !) avaient ouvert à ce type de petits notables l'accès au pouvoir politique. Elle était cependant bien éloignée de l'idée d'une influence plus grande et plus directe du peuple, là où l'on ne retrouve aucune allusion au droit fondamental de décision et de contrôle quant à sa représentation (idée qui dominait en Flandre et même l'esprit des vandemootistes).

Pour éclairer l'ambiguïté idéologique qui découle de la double paternité des *Considérations*, nous disposons heureusement d'un document qui retrace d'une façon assez précise la pensée et les revendications de Vonck. Il s'agit du *Plan de l'avocat Vonck*, datant probablement de février 1790⁴⁸ et basé sur des témoignages et des contacts directs. Il présente quatre points essentiels : d'abord, une déclaration de la part des Etats comme quoi toutes leurs mesures n'avaient qu'un caractère provisionnel ; ensuite, un accord que, si l'on convenait que ces Etats exerceraient la souveraineté, un corps intermédiaire serait érigé pour les empêcher d'abuser de leur autorité, que le « platpajis » et les villes secondaires éliraient « chacune » un représentant, dont on en « prendroit » par exemple douze pour siéger aux Etats, et finalement, que le Tiers Etat obtiendrait une deuxième voix à l'assemblée de ces Etats. Selon ce document, Vonck aurait fait appel au conseiller-pensionnaire des Etats, De Jonghe, pour plaider sa cause. Il en aurait aussi discuté avec Cornet de Grez qui lui aurait assuré que Vander Noot ne s'y opposerait pas (mais bien d'autres forces). Vonck se serait senti d'autant plus fort que son plan se voyait appuyé par une foule grandissante de signataires, qui avaient (ne reconnaissant pas la légalité des Etats) l'intention de « faire une députation » aux Etats.

Lorsque nous comparons le *Plan* aux *Considérations*, l'absence de revendications quant à l'élargissement du Tiers Etat des chefs-villes et du clergé et de la noblesse est frappante. Faut-il en conclure que Vonck avait abandonné l'idée de l'élargissement de la représentation du clergé (après le refus des abbés ou par rancune contre Van Eupen et ses consorts) ? L'autre revendication, celle de l'élargissement de l'ancien Tiers Etat, est absente dans sa proposition à l'abbé de Tongerlo et dans le *Plan*, et n'apparaît que dans les *Considérations*. On peut supposer que Vonck se voyait bien lui-même (déjà avocat de plusieurs lois de villages) comme l'un de ces nouveaux membres des Etats députés par l'intermédiaire d'une réforme qui restituerait les droits des petites villes et franchises — but, nous le savons, qu'il n'a cessé de poursuivre. Les *Considérations* sont restées très vagues, muettes même sur la procédure à adopter pour la désignation de ces députés. Mais elles sont très précises quant à celle de Bruxelles, ce qui peut faire supposer que Vonck a repris cette idée à son compte pour satisfaire les ambitions des nobles, avocats, négociants et financiers bruxellois que nous avons vus se manifester bien avant les *Considérations*. Le moyen proposé de s'intégrer dans les corporations n'était pas nouveau. La formule adoptée était même courante pour permettre aux fabricants-négociants de pratiquer leur commerce ou production — privilège interdit aux acheteurs du seul droit politique. Ces silences donnent un caractère profondément « bruxellois » aux *Considérations* et laissent transparaître des ambitions précises. C'était probablement une raison majeure du peu de succès que celles-ci ont rencontré en dehors de la capitale. Dans leur ensemble, elles se situaient dans un cadre spécifiquement brabançon, qui n'intéressait les autres provinces que dans la mesure où elles auraient permis de réduire l'influence des Etats du Brabant et ses chefs. L'idée d'un Conseil d'Etat restreint (quatre conseillers-députés des Etats et un membre du Conseil de Brabant) pour exercer le pouvoir exécutif s'inscrivait de son côté dans la logique qu'avaient adoptée la révolution du xvii^e siècle et les Provinces-Unies. Elle était calquée sur la monarchie et sa conception républicaine. Ainsi elle s'opposait à l'exécution collective du pouvoir qui caractérisait la révolution brabançonne si soupçonneuse

quant à la délégation de pouvoir et au gouvernement de personnes individuelles ou de cliques. Les Etats voyaient leurs activités réduites à deux réunions par an et perdraient l'exercice direct du pouvoir. Ce fut là une autre particularité des *Considérations*.

S. Tassier s'est efforcée — non sans raison — d'interpréter leur contenu comme « circonstanciel ». Si cette interprétation peut s'appliquer aux appuis qu'elles ont rencontrés parmi les « démocrates », elles rendaient cependant des points aussi essentiels que fondamentaux de la pensée de Vonck.

La fameuse adresse du 15 mars répondait à une demande de certains membres des Etats du Brabant, transmise par de Jonghe — dont le plan dit qu'il était le seul à jouir de la confiance de Vonck — aux opposants de la Société patriotique de coucher par écrit leurs revendications. Ce ne fut qu'après des débats houleux qu'une majorité d'une quarantaine de membres décida de demander aux Etats de convoquer une assemblée représentative sur la base des *Considérations* ou de présenter une autre formule, tout en déclinant celle d'une Assemblée nationale et dans l'espoir de rétablir le calme par le respect des droits du peuple. On s'étonne de ne trouver sur les listes de signataires que huit des vingt et un noms mentionnés par Vonck comme ses collaborateurs. On y trouve par contre plusieurs signataires de la requête du club des Marchands de 1789 ainsi que le baron de Godin, mais un seul Arenberg (La Marck). Plusieurs noms manquent, entre autres celui de Doutrepoint. C'est que celui-ci et Dotrengé avec d'autres auraient été partisans d'un autre projet d'adresse — dans le sens du premier projet de la mi-janvier — réclamant une « assemblée nationale » qui déciderait « si on prendrait un duc (!) ou non »⁴⁹. Ils semblent avoir refusé le compromis autour des *Considérations*, qui constituaient un pas en arrière par rapport aux revendications démocratiques antérieures, parce que étroitement « brabançonnes », aux ambitions réformatrices très limitées qui n'ouvriraient l'élite au pouvoir qu'aux intéressés payants et à des mandataires des petites villes et des campagnes.

Le projet des *Considérations* était intelligent dans la mesure où il défendait les intérêts hétérogènes des tendances démocratisantes tout aussi hétérogènes à Bruxelles, en évitant la problématique délicate de la représentation de l'« autre » Tiers Etat. A ambitions limitées, projet limité, afin de ne pas (trop) heurter les sensibilités des puissances en présence et de s'y faire une place.

Pourtant, le dessein de Vonck est resté illusoire, et ceci pour plusieurs raisons. Le groupe de ceux qui l'ont rallié n'avait pas de base sociale et politique assez large. Les perspectives de l'intégrer au pouvoir étaient trop restreintes sur le plan numérique pour jamais pouvoir en faire une « classe politique ». La « classe » envisagée par Vonck vivait de ses services à d'autres éléments socio-politiques et ne survivait que par le cumul de ces services, fonctions et offices secondaires dans un Brabant dépourvu de structures administratives régionales. Vonck semble s'être inspiré de l'exemple flamand — avec ses châtellenies — où les avocats-pensionnaires avaient acquis une présence très influente dans les Etats. De ce point de vue, les *Considérations* semblent avoir repris quelques revendications d'intégration provenant de projets plus radicaux, mais qui s'étaient révélés illusoirs, dans une « restauration de l'ordre politique historique » du Brabant, vantée par l'opposition à Joseph II depuis 1787. Il n'y a pas de contradiction entre l'opposition au projet de Vonck dans le cadre de l'aver-sion pour l'Assemblée nationale et pour ses revendicateurs, avec le fait que ce projet a

servi à plusieurs reprises de plate-forme pour un consensus entre conservateurs et démocrates. Le projet restait conservateur dans un sens plus large et susceptible d'être vidé des risques politiques qu'il comportait (notamment l'influence des « grands » sur des petits groupes et le dérapage vers une révision fondamentale de la constitution). C'est pour ces raisons que Vonck a acquis l'image de chef des démocrates et de martyr qu'on lui connaît et une valeur de symbole. Elle ne coïncide cependant pas avec le personnage historique pieux cherchant à intégrer des élites secondaires en somme limitées de l'ancien régime et qui le resterait jusqu'à la fin de sa vie. J.-J. Raepsaet, le leader des constitutionnalistes flamands, et selon toute vraisemblance coauteur sinon inspirateur du projet de Cornet de Grez, n'hésitait pas à affirmer dans ses *Fastes de la Révolution* que « Vonck » (qu'il connaissait bien et avec qui il partageait l'aversion pour Vander Noot et Van Eupen) « n'a jamais été vonckiste dans le sens du Parti qui se masquait sous ce nom ». D'ailleurs, les *Considérations* ne se présentaient-elles pas comme « impartiales » par rapport au conflit en cours ?

Le survol des projets tendant à une plus grande démocratie fait apparaître des phénomènes plus fondamentaux. L'idée démocratique en Belgique n'est pas née avec la révolution brabançonne et n'appartenait pas exclusivement aux « démocrates belges » de S. Tassier⁵⁰. Elle avait ses racines dans les critiques de l'Ancien Régime de Joseph II, du personnel du gouvernement, d'intellectuels, de grands nobles éclairés et de négociants et fabricants et dans leurs projets bien plus radicaux. Elle avait ses racines dans une logique institutionnelle et une dialectique politique, sociale et intellectuelle profonde, qui rend la révolution brabançonne bien moins « dérangement » (Vovelle) qu'elle ne paraît. Rendons de même à Vonck, rendons au symbole, l'originalité de la personne et du mouvement qu'ils ont consciemment élaborés.

Notes

¹ Lié à la pénurie d'autres sources aussi accessibles. L'image de l'historiographie est très largement dominée par les mémoires publiés et non publiés de Vonck ou qui lui sont attribués en l'absence de sources primaires. Les premiers sont postérieurs à la révolution, les autres s'arrêtent avant que ne se pose la question de la forme à donner au nouvel Etat. TASSIER S., *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la révolution brabançonne*, Bruxelles, 1930 (réédité par J. Vercauteren en 1989 avec de superbes illustrations, sous le titre principal) illustre ce phénomène tout en ayant été la première à incorporer d'autres sources d'archives. Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à notre approche critique dans : DHONDT L., « J.-F. Vonck (1743-1792) in de Brabantse Omwenteling en haar geschiedschrijving. Zijn politiek gedrag, ideologie en staatsmodel » (J.-F. Vonck dans la révolution brabançonne, son historiographie et sa conception de l'Etat. Son comportement politique et son idéologie), *Herdenkingsbundel « J.-F. Vonck »*, Aalst-Baardegem 1979, 45 pp. ; à notre communication *L'historiographie de la révolution brabançonne. fille de l'histoire (1789-1989)*, Journée d'Etude du Groupe de Contact du FNRS « Histoire de l'historiographie » (à paraître) et à notre thèse : *Verlichte Monarchie, Ancien Regime en Revolutie*. (Monarchie éclairée, Ancien Régime et Révolution), Universiteit Gent, 1993, vi/2 et vii/1-3.

² Vander Noot, lui, connaissait très bien Rousseau et a même été glorifié dans une loge bruxelloise prestigieuse. L'édition de VERCRUYSE J., « Le testament et les codicilles de Jean-François Vonck », *Lias*, iv, 1977 pp. 261-312 nous montre un Vonck profondément religieux, d'une anxiété fébrile et très attaché à l'Eglise traditionnelle.

³ Voir « De conservatieve Brabantse Omwenteling van 1789 en het proces van revolutie en contrarevolutie in de Zuidelijke Nederlanden tussen 1780 en 1830 », *Revolutie en Contrarevolutie*, numéro spécial du *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 102, 3/4, 1989, pp. 422-450.

⁴ Surtout sous l'influence de Blackstone (entre autres sur Vander Noot).

⁵ Voir LENDERS P., *De politieke crisis in Vlaanderen omstreeks het midden van de achttiende eeuw*, Bruxelles, 1956 ; DHONDT L., « La réaction nobiliaire de la fin de l'Ancien Régime et la révolution des notables de 1787-1789 en Flandre », *Etudes sur le XVIII^e siècle*, xi, 1984, pp. 105-116.

⁶ En fait, nous verrons que la situation était plus complexe, les Etats des différentes provinces ayant réuni une partie de cette souveraineté dans des institutions communes.

⁷ Nous reviendrons plus amplement sur le contenu. Nous nous en tenons à l'édition originale en 26 pages in-8° du 29 janvier et celle de la deuxième semaine de mars, qui en comptait déjà vi + 46, traduite en flamand (« Vervolg van staetkundige onderrigtingen... ») de mai 1790, puis datée de Lille en 1791), fortement augmentée en 1791 (de Lille chez Jacquez) et une nouvelle traduction augmentée (*ibidem*, « Naerdere onzeydige aenmerkingen of vervolg... » de 1792, deux éditions sous le nom de Vonck), et traduite en français dans la version de xvi + 376 pages (!) utilisée par S. Tassier. Les éditions ultérieures à la crise de 1790 comportent un « Abrégé historique servant d'introduction aux Considérations... » par M. Vonck traduit du flamand et augmenté de plusieurs notes », ce qui laisse supposer que Vonck en fut l'auteur, mais laisse subsister un doute quant aux notes (bien qu'écrite à la première personne), nettement plus radicales (renvoyant par exemple à Rousseau).

⁸ Ce qui revenait respectivement à plus de deux et à un salaire annuel d'ouvrier.

⁹ Voir notre synthèse dans *Nieuwe Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, ix, 1980, Bussum, pp. 138-158, 520-523 et 596-597 : « Het politiek en institutioneel onvermogen 1780-1793, België ».

¹⁰ SCHLITZER H., *Geheime Correspondenz*, pp. 275 ss.

¹¹ *Lettres de M. Linguet au comte de Trauttmansdorff*, de l'Imprimerie de l'auteur, 1790, pp. 26-28, cité dans les *Considérations*, 1^{re} éd. p. 3. Notons que Linguet se rangea du côté de Vander Noot.

¹² SCHLITZER H., *Geheime Correspondenz*, pp. 374 ss ; HSA DDB 66 Réflexions commencées le 15 août 1789 ; *Notes que M. le Comte de Trauttmansdorff a remises au Cabinet de Vienne pour sa justification*, 1792, p. 20.

¹³ AGR, Conseil du Gouvernement général 2678, affaires de Berg.

¹⁴ *Discours d'un syndic de *** prononcé le 4 décembre 1788*, (B) 1790, an., peut-être l'apothicaire Vande Sande ou le radical Joseph Michiels.

¹⁵ HUBERT E., *Les préliminaires de la Révolution brabançonne. Un complot politique à Bruxelles ; Octobre 1789*, B 1920 ; HOFMANN E., « Une lettre inédite de Philippe Secrétan à Mirabeau (septembre 1789) », *XVIII^e siècle*, 20, 1988, pp. 65-70 ; DINNE E., *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Van der Mersch*, Lille, 1792, t. p. 376. Nous signalons volontiers que M. J. Stengers a déjà mis en doute — lors de la soutenance de sa thèse — l'existence d'un plan très net chez les dirigeants de « Pro Aris et Focis » et la participation de Vonck au plan de Secrétan.

¹⁶ SCHLITZER H., *op. cit.*, pp. 431-432 et 756 ss.

¹⁷ Pp. VIII-IX.

¹⁸ De Vanden Eynde et Verlooy ; « Le Projet de constitution/Convention » (BR 19648) mentionne Léopold II. Le « Plan de Vonck » (AGR EBU 168) date au plus tôt de février 1790 ; et *infra* « Les Belges affranchis ».

¹⁹ Cité par TASSIER S., *op. cit.*, p. 253.

²⁰ *Les Belges affranchis ou réflexions d'une société de citoyens sur les Edits émanés depuis le 20 novembre 1789 et sur les Lettres de S. Exc. le comte Trauttmansdorff*, 1789 (2 décembre). Nous n'avons pas retrouvé le projet, qu'on pourrait supposer être inspiré par le ministre, aux archives de la Chancellerie et du Conseil du Gouvernement (mais fragmentaires pour cette époque).

²¹ Voir notre contribution « De « andere omwenteling » van 1790 : de plattelandsopstand in Zuid-Vlaanderen en de Gentse Collatiebeweging », Actes du Colloque sur la Révolution brabançonne, Bruxelles, Musée royal de l'Armée 1984, pp. 167-186.

²² AGR EBU 181, lettre du 18.13.

²³ Qui, avec ses amis et les corporations, cherchait à faire fusionner le Comité avec les Etats comme en Flandre.

²⁴ *Lettre d'un Citoyen de Bruxelles à un Citoyen de Gand du 27 décembre 1789.*

²⁵ *Réponse d'un Citoyen de Bruxelles à la lettre d'un Citoyen de Gand du 30 décembre 1789*, anonyme, peut-être de Dondelberg chez qui sept exemplaires furent découverts en 1790 (avec entre autres seize exemplaires de la *Lettre à S. Ex. le Cardinal* ; AGR Office fiscal 975, Inventaire des papiers trouvés à la Bibliothèque de l'avocat Dondelberg, le 13 août 1790.

²⁶ *Mémoire avec une lettre d'accompagnement présenté à Messieurs les Etats du Brabant le 31 décembre 1789, sur la nécessité d'abolir le règlement émané par Feue Son Altesse royale le 2 avril 1778, concernant les preuves à faire pour l'admission des nobles*, 4 janvier 1790.

²⁷ *Lettre d'un philanthrope à l'auteur de l'ouvrage intitulé « Qu'allons-nous devenir ou avis essentiel d'un Belge à ses concitoyens*, 2 janvier 1790, De Bruxelles), P.J.B. de P**** C(itoyen) (de Proli).

²⁸ Pour une synthèse plus fournie : VAN DEN BROECK J., « J. B. C. Verlooy « Projet raisonné d'union des provinces belgiques » (1790) », *Rechtkundig Weekblad*, 1976, XXIX, col. 1281-1294. Notons que certaines idées du « projet » se retrouvent aussi dans *Vander Noot ontmaskert*.

²⁹ L'équivalent du salaire de cinq journées de travail non spécialisé, à comparer avec la Constitution française de 1791 qui s'en tenait à trois journées ; GODECHOT J., *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, 1970, p. 40.

³⁰ Notamment dans *Vander Noot ontmaskert* et *De Nederlandsche Volksgezinde*.

³¹ Ruelle mentionne le projet dans sa lettre du 22 janvier et croit savoir que l'adresse serait présentée aux Etats le 25 par Vonck — TASSIER S. (*op. cit.*, p. 162) a avancé erronément la date du 30 janvier.

³² Revendiquée par Walckiers dans le *Journal de Bruxelles* du 19 janvier et par Dautrepoint dans *l'Adresse d'un citoyen aux Etats du Brabant*.

³³ Transmise le 22 janvier aux curés et supérieurs des couvents, elle recueillit des centaines de milliers de signatures (les sources parlent de deux cent, voire quatre cent mille). Cependant, l'adresse transmise aux Etats ne comportait point l'argument religieux invoqué par la déclaration soumise aux Brabançons pour n'en développer que les incriminations à l'adresse des « novateurs », assimilés au régime déchu de Joseph II ; voir FELLER X., *Recueil de Représentations...*, xv, p. 130 et xvi, pp. 142-144.

³⁴ Voir un manuscrit non daté dans les archives d'Anethan aux AGR, probablement communiqué le 3 février au Congrès (GACHARD, *Documens*, p. 39). Nous avons exposé l'essentiel du projet pour la Flandre dans DHONDT L., De « Andere Omwenteling », *op. cit.*, pp. 167 ss.

³⁵ Dans cette thèse, qui pouvait se réclamer de l'exemple des Provinces-unies, les anciens Pays-Bas avaient une Constitution et des Constitutions indépendantes de leur « couronne monarchique ».

³⁶ AGR EBU 260, lettre du 19 janvier à Vander Noot (?), dont une copie à la comtesse d'Yves.

³⁷ *Réfutation des Considérations Impartiales et du Projet d'adresse aux Etats avec une Exposition du Danger des Brochures par H. J. Vander Hoop, avocat du Peuple*, 1790.

³⁸ Il faisait aussi allusion au modèle jéséphin et au projet « du Catalan » (vraisemblablement Herries).

³⁹ Rappelons que Vonck était avocat fiscal du chapitre de Sainte-Gudule et de l'abbaye de Forest et l'avocat des abbayes de Tongerlo et de Park et qu'il avait mené (avec De Lausnay) une action pamphlétaire contre la suppression de cette dernière ; en 1790, nous le retrouvons en tant que conseiller de l'ordre de Cîteaux ; Archives de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard (à Bornem), Benedictus Neefs, 1780-1790, avis du 13 février 1790 où nous avons retrouvé le texte du poème en honneur de Vander Noot.

⁴⁰ TASSIER S., *op. cit.*, p. 261.

⁴¹ VOIR BRB Ms 14990, Abrégé de l'histoire de la Révolution de Pays-Bas catholiques.

⁴² Au point de se distancier, début janvier, selon *l'Abrégé historique, des Auteurs secrets* afin de ne pas saper l'autorité de Vander Noot auprès du peuple.

⁴³ Comme le prouvent les citations datées de 1792, lorsque Vonck refusa violemment de rejoindre le Comité des Belges et Liégeois réunis ; voir par exemple POLASKY J., *Revolution in Brussels 1787-1793*, Bruxelles, 1987, p. 204 et ses lettres de cette époque dans BRB Ms 1892.

⁴⁴ BRB Journal de Gérard, I, p. 191. Nous notons évidemment des différences entre la première édition de 26 pages et la seconde de vi + 46 pages. Cette dernière comporte des références au projet de Cornet de Grez pour la Flandre et à une analyse constitutionnelle de Ghesquière. La première « considération » s'y trouve raccourcie, tandis que celle concernant le Conseil de Brabant a été sensiblement augmentée (notam-

ment en tant que contre-pouvoir, thèse avancée dans plusieurs réactions à la première édition). Le droit d'accès aux droits politiques des corporations y est réduit à cent cinquante florins suite aux critiques, l'égalité des droits du citoyen individuel des campagnes affirmée, l'argumentation historique (avec des références à Ernst et Mably) par rapport aux droits des petites villes développée. C'est cette édition qui élabore la théorie d'une constitution démocratique, parle de « restituer à tout homme libre les droits imprescriptiblement attachés à la liberté » et prend ouvertement ses distances quant à l'idée d'une assemblée nationale (et Doutrepont).

⁴⁵ « Historisch Verhael », p. 38 ; BRB Ms 20474, p. 74, lettre à Dondelberg ; TASSIER S., *op. cit.*, p. 184, n° 39.

⁴⁶ A rapprocher de la citation radicale dans les *Considérations* (p. 7) — empruntée au chapitre « de la Constitution de l'Angleterre » de *L'Esprit des Lois* (mais avec une référence erronée) et dont l'idée avait été émise par la *Lettre d'un citoyen de Gand* — concernant des élections générales par district à l'exclusion de « ceux qui sont dans un tel état de bassesse, qu'ils sont réputés n'avoir point de volonté propre » ? Nous connaissons toutefois une autre citation de Montesquieu dans un pamphlet de Vonck (en collaboration avec De Lausnay) en faveur de l'abbaye de Park (*Translat de la Requête présentée au souverain Conseil du brabant par les Religieux de l'Abbaye du Park*, Louvain, 1789) pour affirmer que « la puissance du Clergé est une des plus fortes barrières contre le despotisme ».

⁴⁷ Voir *Den Dekmantel der Groote ontvowwd* ; Bibliothèque de l'Université de Gand, G 12324, la comtesse d'Yve au comte d'Hane, lettre du 15 mars (au contenu suspect) ; Haus-, Hof- und Staatsarchiv, DDA 192, attribution d'un subside en faveur de Verlooy en 1785 pour son index des placards du Brabant.

⁴⁸ Anonyme et non daté ; AGR EBU 168, f° 23.

⁴⁹ Archives de la ville d'Audenarde, Correspondance de la Révolution brabançonne 1574i, lettre de M^{me} Gérard à son frère J.-J. Raepsaet du 17 mars.

⁵⁰ Et a montré une plus grande vivacité, radicalisme et diversité en Flandre ; voir DHONDT L., De « andere omwenteling », *op. cit.*

Discussion

R. DE SCHRYVER :

La fin de l'exposé de L. Dhondt m'a quelque peu surpris. Je suppose que cela provient du fait qu'il reste tellement de questions irrésolues et peu claires. Mais je m'attendais à cela. Tout ceci est très compliqué et cela n'en devient pas plus simple. Je vais donc commencer, dans l'espoir que quelqu'un intervienne.

Une question à M. Dhondt : vous avez parlé dans l'une de vos publications de ces centaines de milliers de signatures qui furent recueillies. Le nombre me paraît astronomique. Sur quoi vous fondez-vous en fin de compte pour annoncer que ces centaines de milliers de signatures furent rassemblées par des conservateurs ? Y-a-t-il des sources ? Avez-vous des données qui renvoient au texte ou s'agit-il de quelque chose qu'on raconte et qui a été gonflé, car le nombre me paraît énorme pour l'époque ?

L. DHONDT (Rijksuniversiteit Gent) :

Deux chiffres sont communiqués : l'un est de deux cent mille et l'autre de quatre cent mille. Je ne les ai pas vus. Ce que nous savons, c'est qu'il y a eu beaucoup de campagnes au niveau local au cours desquelles on allait de porte en porte et on faisait signer les membres de la famille. Généralement, c'était fait en commun par le clergé paroissial local. En ce qui concerne l'archevêché de Malines, la campagne fut mise sur pied par le secrétaire Duvivier. A Anvers, elle le fut par Nelis lui-même ou par le doyen Werbroeck, et a donc produit une systématique qui rend de tels chiffres acceptables : deux cent mille, voire quatre cent mille signatures.

R. DE SCHRYVER :

En quelle année ?

L. DHONDT :

En 1790, le 31 janvier.

R. ROEGIERS :

Cela renvoie au Mandement de Carême du 31 janvier 1790. Mais la campagne débute plutôt dans la seconde moitié de février, voire la première moitié de mars. Il y

a assez de cas connus, confirmés aussi bien par les vonckistes que par les sources adverses, selon lesquels le curé, le plus souvent assisté, visitait l'une après l'autre toutes les maisons de la paroisse. De temps en temps, les enfants avaient dû apprendre à écrire leur nom. C'est comme cela qu'on entend parler du nombre de deux mille signatures dans un village de Campine, de quatre mille dans un plus grand village campinois, etc.

L. DHONDT :

Puis-je peut-être aussi ajouter quelque chose ? Parfois, certains curés refusaient.

J. ROEGIERS :

J. B. Vanderlinden et H. Van Hamme, deux vonckistes, ont mené une contre-campagne. Ils ont essayé d'intervenir dans les villages de Campine avant que le curé local ne commence. A de nombreux endroits, ils se sont disputés avec le curé ; dans quelques villages, ils furent emprisonnés ou poursuivis par la population. Le récit complet se trouve dans les *Mémoires* de J. B. Vanderlinden.

J. STENGERS :

J'ai été fort intéressé par les réflexions de M^{me} Polasky sur la nécessité de mieux comprendre ce qu'est la « foule » qui, au moment de la Révolution brabançonne joue un rôle notable. Au fond, ce que suggère M^{me} Polasky, c'est une étude comparative avec les foules françaises. Je crois qu'en effet ce serait très fécond, mais j'ai l'impression qu'il y aurait moyen aussi, pour voir plus clair, de faire une étude diachronique à travers l'histoire belge. Car au fond nous ne sommes pas encore en 1790 en démocratie, mais par la suite, quand nous serons en démocratie, celle-ci sera à plus d'une reprise entravée dans ses décisions par la rue. Nous sommes peut-être l'un des pays où la rue a joué à certains moments le rôle le plus décisif : en 1831, l'Orangisme est écrasé par la rue ; en 1857, c'est la loi des couvents ; en 1871, un gouvernement est pratiquement renversé ; en 1893, c'est le suffrage universel qui est établi en fait par la rue : ce sont les mouvements de rue, les troubles dans le Hainaut qui ont décidé de l'établissement du suffrage universel ; en 1899, une loi électorale est bloquée par la rue et en 1950, un souverain est renversé par la rue. Il y a donc là quelque chose qui est caractéristique de la vie politique belge, et je me demande s'il ne faut pas distinguer fondamentalement entre les mouvements conduits par quelques meneurs et des mouvements spontanés. En 1831, l'Orangisme est écrasé par des mouvements spontanés d'indignation à Bruxelles, à Liège, etc. On va piller les demeures des Orangistes. Je ne crois pas que cela soit conduit. Tandis qu'en 1789, et c'est là la question que je voudrais poser à M^{me} Polasky, on a l'impression que la foule qui va piller ou essayer de piller les maisons des vonckistes, est une foule manipulée. La part de spontanéité est réduite.

J. POLASKY (University of New Hampshire, Etats-Unis) :

Je me demande si c'est vraiment une foule dirigée. Les historiens démocrates disent toujours : « Vander Noot et Van Eupen peuvent aisément trouver les signatures pour les pétitions : si l'on va de maison en maison, c'est facile, on peut forcer la main aux citoyens ». On dit cela aussi, je crois, de *Pro Aris et Focis*. Mais s'il y a une tradition

belge de mouvements de rue, pourquoi cela n'aurait-il débuté qu'au XIX^e siècle ? Si les autres historiens, les historiens français parlent de la rue, pourquoi pas en Belgique ?

J. ROEGIERS :

Je crois qu'il y a quand même des meneurs. J'en prends pour preuve ce fait que l'on imprime la liste des signataires des fameuses pétitions aux Etats et que sur cette affiche figure une véritable invitation au pillage. Il y a quand même quelqu'un là, qui prend l'initiative.

J. POLASKY :

Cela n'empêche pas que le peuple y ait participé, et il faudrait savoir qui et pourquoi.

J. CRAEYBECKX :

Il en va de même avec le soi-disant mouvement populaire. Une telle tradition existait déjà au XVIII^e siècle et même au XVII^e. M^{me} Carine Van Honakker a présenté à ce sujet une thèse dont il ne ressort pas qu'on puisse parler de démocratisation. Les « artisans » ne sont pas démocratiques, chez nous, et peut-être même pas non plus à Paris. C'est la raison pour laquelle c'est assez compliqué mais il est peut-être important de partir d'encore plus loin avec une étude des différentes couches de la population (je ne dis pas classes sociales) car finalement, on en sait trop peu à ce sujet. Nous attendons aussi la thèse de M. De Peuter à ce propos. Il apparaît entre autres qu'il y a aussi des métiers où l'on rencontre des personnages véritablement illuminés, par exemple parmi les bibliothécaires, parmi les orfèvres et bien d'autres encore. De quel côté vont-ils se placer ? Peut-être sont-ce des choses qui peuvent nous éclairer d'une manière nouvelle sur les attitudes des différents négociants, car dans les métiers se trouvent de véritables entrepreneurs capitalistes. Ne l'oublions pas. Les métiers leur donnent une force politique certaine alors que dans la pratique, ce sont des entrepreneurs capitalistes. L'intérêt est donc partagé d'une part entre une certaine influence qu'ils ont déjà puisqu'ils ont un métier, et d'autre part, parce qu'ils mènent déjà une politique très libérale aux dépens des maîtres précédents, à présent soumis et devenus salariés. Ceci est plus compliqué qu'il n'y paraît à première vue, mais dès que tout sera éclairci, l'on pourra établir un lien avec les attitudes des groupes et des personnes durant cette période.

L. DHONDT :

Je pense qu'on pourrait faire quelques distinctions. En ce qui concerne le Brabant, il me paraît certain, et précisément par la participation politique, qu'il existe une tradition de violence organisée, avec pour exemple le cas Anneessens. Ce n'est pas partout pareil. J'ai l'impression que c'est différent à Anvers. En ce qui concerne les métiers, c'est sûrement ainsi. Quelqu'un que je n'ai pas nommé mais qui a joué un rôle très subversif, c'est le pharmacien Van den Zande, un académicien. Cet homme s'est appliqué durant les premiers mois de la révolution à susciter autant de querelles que possible entre les métiers et les vandermootistes. Il y a aussi un partisan de l'empereur qui a écrit un nombre inconnu de pamphlets. C'est un exemple des différences. A Bruges, on voit très bien, lorsqu'on y regarde de plus près, quels métiers y sont

réellement populaires et en font un mouvement révolutionnaire et ceux qui ne le sont pas. Enfin concernant Vonck, on prévoit pour les défavorisés, dans les *Considérations impartiales*, le même système que celui qui avait en fait déjà cours parmi les commerçants qui se faisaient inscrire dans leurs métiers. La méthode n'était pas nouvelle ; mais ici, dans le cas de Vonck, c'était en qualité de membre purement politique.

J. VAN DEN BROECK (UFSIA) :

Peut-être anticipé-je sur ce qui doit encore venir mais je pense si souvent que nous pouvons difficilement imaginer quelle influence immense, quelle influence profonde sur tous ces événements fut exercée par les autorités ecclésiastiques plus que partout ailleurs en Europe. C'est une tradition chez nous : l'Eglise était extrêmement puissante. Elle avait donc toujours pu arrêter la lutte contre les Ultramontains de façon plus ou moins triomphante au XVIII^e siècle. De plus, il est frappant de voir à quel point Joseph II attaque l'Eglise dans ses réformes et d'une manière très violente. Je pense que lorsque l'empereur a imaginé ses réformes les plus urgentes aux Pays-Bas, il a senti que c'étaient les autorités ecclésiastiques qui lui barraient le plus le chemin vers la nouvelle société, le nouvel Etat qu'il désirait. Maintenant, concernant la pétition dont il vient d'être question, à propos des curés, etc., je pense que le clergé régulier, qui était très nombreux, aussi dans les campagnes, pourrait, lui aussi, avoir joué un très grand rôle dans cette affaire.

Jean-François Vonck et les milieux révolutionnaires lillois : première esquisse

par
D. ROSSELLE

« Jean-François Vonck, leader démocrate, arrive à Lille en mai 1790 accompagné de plusieurs amis pour y décéder le 1^{er} décembre 1792 ».

Cette phrase quasi rituelle, que l'on retrouve tant dans les ouvrages les plus anciens que dans les manuels contemporains évoquant directement ou indirectement la Révolution brabançonne ¹, justifie à elle seule la prudence du titre de notre communication. De fait, force est de constater qu'en dépit de quelques avancées scientifiques récentes ² l'historien, et notamment l'historien français, reste particulièrement démuné pour traiter de la situation des milieux révolutionnaires lillois et plus encore de la place des acteurs de la Révolution brabançonne dans la capitale des Flandres françaises... Ancienneté des travaux par ailleurs souvent entachés d'opinions partisans, dispersion ou silence des archives vont donc nous obliger à esquisser les cercles constitutifs d'une interaction entre le leader patriotique et son lieu d'exil après la pulsion anti-démocrate d'avril 1790 ³.

Nous commencerons par présenter la situation de la ville de Lille dans le dernier tiers du XVIII^e siècle car elle est explicative, à notre sens, de l'existence de facteurs d'assimilation ou au contraire de rejet des « réfugiés belges » après l'euphorie ambiguë des Etats Belgiques-Unis.

1. Lille, capitale provinciale

1. Un colosse négociant aux pieds d'argile

Si l'on en croit les comptes démographiques de François Pourchez ou de l'abbé Expilly ⁴, la ville comptait à cette époque quelque 63 439 habitants, entassés dans 9 233 maisons réparties en sept paroisses corsetées dans un système de murailles défensives dont le maillon essentiel était la « Reine des Citadelles », chef-d'œuvre de l'art militaire louis-quatorzien dû au grand poliorcète Vauban ⁵.

Si nous insistons d'emblée sur ces considérations démographiques et stratégiques, c'est pour mieux faire prendre conscience qu'elles ont eu une réelle et nette influence sur les démocrates vonckistes pour faire choix de leur lieu de refuge. Lille était non seulement une grande ville où l'on pouvait facilement se perdre dans la masse anonyme mais c'était aussi une place forte qui ne risquait guère de coups de main de la

part des agents du pouvoir autrichien et, enfin, la capitale provinciale avait l'extrême avantage de se situer à quelques kilomètres de la frontière ce qui facilitait contact et information.

Lille, c'était aussi en ce siècle des Lumières une cité peuplée à fortes activités « mécaniques » comme l'on disait à l'époque. Il s'agissait pour l'essentiel d'activités agro-alimentaires ⁶ et textiles qui dominaient tant à l'intérieur des murs que dans le plat pays environnant ⁷. Ainsi, le seul secteur textile, le mieux étudié jusqu'ici ⁸, engendrait à lui seul la présence de cinquante-six « corps de métiers jurés » contrôlés par quelque quatre cent soixante-dix maîtres de corporation occupant au minimum neuf à dix mille ouvriers et apprentis travaillant la laine, le coton, le lin sans oublier la production dentellière, apanage des femmes depuis des générations.

Ces activités industrielles sous-tendaient un négoce souvent florissant bien que fragile, si l'on en croit l'examen attentif du sort des marchands-négociants lillois par de grands acteurs de la politique économique de la monarchie comme l'intendant du Commerce, François Gournay, ou encore l'intendant de Flandres, Monsieur de Calonne, futur contrôleur général des Finances du royaume.

Cette bourgeoisie marchande locale formait une élite numériquement restreinte, moins de deux mille cinq cents individus peut-être, qui investissait ses bénéfices souvent juteux quoique irréguliers dans l'achat de propriétés foncières pour se donner l'assise nécessaire à l'accès de la noblesse qui restait l'objectif ultime des nantis de cette fin de siècle. La « noblesse authentique » lilloise était tout aussi limitée en effectifs, guère plus de cent cinquante à cent soixante-dix familles souvent d'origine urbaine et d'accession récente au second Ordre de la société d'Ancien régime.

Cette faiblesse de la noblesse et cette puissance bourgeoise étaient des originalités locales qui ont une grande importance pour notre recherche : les milieux vonckistes, en raison de leur origine sociale et de la pratique des activités mercantiles, trouveront sans difficultés des affinités avec la bourgeoisie rentière et marchande de Lille.

Mais l'économie urbaine était aussi fragile car fortement soumise aux aléas de la conjoncture contrastée du XVIII^e siècle français. Le temps sera cruel aux agriculteurs et aux négociants en grains quand les dérèglements climatiques viendront pourrir et geler les récoltes notamment en 1740, 1757, 1767 et surtout 1788. Plus dure encore a été la crise industrielle amorcée dès 1786 suite aux effets désastreux du traité de commerce franco-britannique Eden-Reyneval ⁹. Très vite, la ville comptera de vingt à vingt-cinq mille chômeurs qui allaient devenir une charge quasi insupportable pour les autorités municipales incarnées dans le Magistrat qui devaient nourrir, vêtir et soigner cette masse en désarroi au moment où les cours du pain s'envolaient et où les autorités ecclésiastiques, traditionnel recours en cas de crise, n'avaient plus les moyens de faire face... Cet accroissement brutal de la crise a engendré une vague de suspicion et de rancœur avivée à l'égard des nantis... Il suffisait d'une étincelle pour que du trouble l'on passât à l'émeute... 1789 était en gestation...

2. Lille n'était pas l'« Athènes du Nord »

Suivons toujours l'abbé Expilly qui nous disait que : « ... les Lillois étaient laborieux, dociles, bienfaisants et donnant une préférence au commerce, s'adonnant aux sciences avec lenteur et que le petit peuple y était grossier... ».

Lille était, en réalité, une ville à sociabilité traditionnelle où les fêtes religieuses ou d'usage corporatif encombraient le calendrier... Activités festives truculentes qui lentement ébranlèrent les pratiques religieuses d'une population profondément marquée par la Contre-Réforme catholique qui avait coutume de prier avec intensité mais aussi avec formalisme. Ainsi, les observateurs étrangers ne manquaient jamais de remarquer : « la quantité prodigieuse de cire » qu'on y brûlait.

Lille, citadelle catholique ¹⁰, appartenait au diocèse de Tournai et cette attache allait amener quelques problèmes avec l'empereur Joseph II au moment où celui-ci imposait de profondes réformes religieuses dans ses domaines des Pays-Bas. Et, sans nul doute, cette opposition au « josphisme » a été un terreau favorable pour l'accueil des réfugiés belges en opposition avec Vienne. La puissance des établissements ecclésiastiques lillois a, par ailleurs, permis de développer un bon maillage éducatif dans la ville où 51 % des hommes et 49 % des femmes étaient capables de signer les actes de la vie quotidienne à la fin du XVIII^e siècle.

Mais à côté de ces résultats honorables, il fallait aussi mettre en balance l'extrême faiblesse des moyens de diffusion intellectuelle. Cette grande cité ne comptait guère que huit libraires et cinq imprimeurs ! On objectera bien sûr que la toute-puissante machine éditoriale néerlandaise permettait à ceux qui le désiraient de se procurer bon nombre de livres interdits par la censure royale par voie de contrebande qui était fort active dans notre région et que, d'autre part, le petit noyau de professionnels du livre à Lille n'était pas sans qualité, ni sans renom. Songeons notamment à la dynastie des Panckoucke ¹¹ très lié à la franc-maçonnerie locale et qui a beaucoup travaillé à la diffusion des « idées éclairées », bien qu'il n'y eût guère de périodiques à cette époque capables de servir de relais et de ferment intellectuels. La première tentative pour doter la ville d'un outil de parution régulière avec *l'Abeille Flamande* fut un échec cuisant. Il fallut attendre de 1759 à 1762 pour voir surgir une nouvelle feuille : les *Annonces, Affiches et Avis divers des Pays-Bas Français* où se distinguèrent de beaux esprits comme Leclercq de Montlinot, proche de la société de pensée *Le Brunin* qui était à la pointe du combat réformiste... Nouvel échec ! Longue éclipse éditoriale de 1762 à 1781 alors que la France connaissait une véritable explosion en matière de diffusion des idées nouvelles. Ce ne fut qu'en août 1781 à l'initiative d'un certain Pâris de Lespinard qu'un nouveau périodique fit son apparition dans la bonne ville : les *Annonces, Affiches, Nouvelles, avis sur la province de Flandre* qui se transformèrent en 1783 en *Feuilles des Flandres*. Cet éditeur était très lié à une société de pensée, le Collège des Philalètes, ainsi qu'à la franc-maçonnerie, notamment celle affiliée au Grand Orient. Ce renouveau de l'édition lilloise coïncida avec un certain nombre d'événements annonciateurs de l'effervescence révolutionnaire de 1789.

2. Montée des tensions et nouvelle donne politique

Avec le terrible hiver 1788-1789, l'activité économique, passablement ébranlée par la crise textile depuis 1786, s'effondra brutalement provoquant une vague de faillites et une irrésistible ascension du chômage au moment même où la cherté des subsistances était à son comble... Ce fut dans ce contexte dramatique que la conjoncture nationale a rejoint le cercle lillois avec l'annonce du règlement électoral de

janvier 1789 en vue de procéder à la réunion des Etats-généraux du royaume prévus pour le mois de mai de cette même année.

Au cours du printemps, la parole fut donnée aux Lillois comme aux autres sujets du roi de France et les pages des cahiers de doléances se couvrirent de revendications et de propositions... Si l'on porte attention à cette documentation particulièrement précieuse pour fixer l'état des mentalités à la fin du siècle, on découvre que la première préoccupation était celle du trop grand endettement de la monarchie suivie par un débat sur la nécessité de donner un véritable sens au gouvernement provincial en s'inspirant des principes chers à Montesquieu sans toutefois jamais porter atteinte à la personne royale. Seule vraie revendication, inspirée par Panckoucke et consorts, la liberté de la presse ! Quant aux événements politiques agités de l'autre côté de la frontière, pas la moindre allusion ou presque. Seul, le cahier du clergé contient quelques allusions fugaces aux pratiques dangereuses du joséphisme. Nous sommes bien loin de l'enthousiasme d'un Camille Desmoulins pour la Révolution brabançonne.

L'histoire connut une brutale accélération en juillet 1789 quand fut connue la nouvelle du renvoi de Necker et de la prise de la Bastille. Lille fut alors le théâtre de troubles violents qui nécessitèrent l'intervention des milices bourgeoises de la ville tandis que le Magistrat prenait des mesures classiques de maintien de l'ordre comme l'expulsion de tous les étrangers hors des murs...

Avec la Constituante, de nouvelles institutions firent leur apparition comme celle du Département qui amena quelque rancœur dans la ville : la pugnacité et l'intelligence du grand Merlin de Douai ayant conduit au choix de cette dernière ville comme chef-lieu. Dès février 1790, Lille disposait d'une nouvelle équipe municipale conduite par Louis Vanhoenacker. Sa composition symbolisait le triomphe de la bourgeoisie mercantile et éclairée puisque sur dix-sept membres, neuf se déclaraient marchands ou négociants ! Avec l'effondrement de la disparition des cadres d'Ancien régime, on célébrait un nouvel avenir pour la cité, frappé au sceau du concessus général et l'*Abeille de Lille* de noter : « Ici, c'est l'ivresse générale ! »

Alors que la ville se mobilisait autour de l'architecte François Verly pour préparer les cérémonies grandioses de la consensuelle Fête de la Fédération, la diligence de Jean-François Vonck faisait discrètement son entrée par une des portes fortifiées.

3. Jean-François Vonck à Lille

1. Installation et premières actions

Au moment où en France on célébrait un consensus d'apparence autour de la sécularisation des biens du clergé, les Pays-Bas connaissaient au contraire une fièvre d'exaltation religieuse qui allait non seulement rapidement dissiper le climat d'euphorie des Etats Belges-Unis mais aussi voir la destruction du parti vonckiste dont le point d'orgue fut certainement l'arrestation du général Van Der Meersch le 13 avril 1790.

Commença alors l'errance de Vonck, d'abord par Dinant pour gagner le 14 avril le sol français à Givet où il obtint sous un vrai faux nom, celui de Van Nuffel qui était le nom de sa mère, un passeport pour circuler en France. Sa première étape fut Valenciennes où l'avocat réunit autour de lui un certain nombre d'acteurs bien identifiés de la Révolution brabançonne : Verlooy qui, sous le nom d'emprunt de Lebrun, l'avait

accompagné depuis Dinant, d'Aubremez et Wesmaëls. Pourquoi un arrêt à Valenciennes ? Plusieurs explications peuvent être avancées. Une première parfaitement logique puisque liée à la fonction de ville-étape sur la route qui conduit de Belgique vers Lille ou Paris. Mais de notre point de vue, il faut plutôt penser au fait que, tout à côté, au château de Raismes résidait le comte de La Marck qui fut l'un des grands inspirateurs de l'organisation du groupe des réfugiés belges de Paris et qui était avant toute chose un des plus importants bailleurs de fonds pour la cause démocrate. Enfin, dans cette cité logeait le juriste Sandelin chargé de la défense du général Van Der Meersch qui croupissait dans les geôles d'Anvers. Notons encore que ce fut à Valenciennes que Vonck fut approché par le banquier Paoli, émissaire du comte de Mercy-Argenteau, pour œuvrer à un rapprochement avec les autorités viennoises...

Le 30 avril, Jean-François Vonck arrivait à Lille pour s'installer, en plein centre ville, dans la rue de la Grande Chaussée, dans un logement appartenant à un certain Hippolyte Becquart, personne particulièrement discrète qui sut préserver l'anonymat de « la personne d'importance » qu'il hébergeait.

Les réfugiés belges firent ensuite choix, pour lancer les premières actions politiques d'exil, d'une auberge toute proche, celle de « la cloche d'or » sise « petite place du théâtre » à quelques encablures du logement de l'avocat chef de parti.

Ce fut dans cet hôtel que furent élaborés les statuts d'une société secrète Pro Patria conçue, pour ne pas dire calquée, sur ceux de Pro Aris et Focis qui avait pour mission première d'inonder Bruxelles de pamphlets violents contre les Statistes et Vienne bien sûr. Si le gros des partisans exilés était à Lille, d'autres étaient en banlieue comme E. de Walkiers qui résidait au château d'Hem.

De cette période, la lecture de sources malheureusement disparates et essentiellement fondées sur les gazettes, libelles et correspondances officielles montre que les réfugiés vonckistes entretenaient un véritable « écran de fumée » autour de leurs activités, marqués qu'ils étaient par un goût du secret quasi maladif. Au point que l'on ne nommait jamais Vonck directement, on parlait du « patriarche », de l'« ancêtre » voire de « l'homme de cire »...

Il est vrai que l'espionnisme régnait dans le petit groupe et Verlooy n'était pas le dernier à harceler Jean-François Vonck et ses amis pour qu'ils se méfient plus des « drôles qui espionnent », de la poste de Lille jugée peu sûre, de la nécessité de ne pas rester trop longtemps à la même adresse et d'utiliser faux noms et pseudonymes... Ce climat de secret était essentiel pour se donner le temps de constituer des groupes armés pour aller délivrer Van Der Meersch ¹².

Autre obsession de ce microcosme vonckiste, la recherche de subsides, la fortune de La Marck étant loin d'être inépuisable... Tous ces efforts apparaissent disproportionnés par rapport aux résultats : une bande armée de trois cents hommes tout au plus qui allaient se débâter à Menin dès la première confrontation au-delà de la frontière. Pour mieux comprendre les conditions de cet échec retentissant, il faudrait disposer de plus de renseignements sur le rôle qu'aurait joué dans cette affaire le dénommé Robineau dit Beaunoir dont nous n'avons trouvé nulle trace dans nos archives lilloises.

La déroute de Menin ne fut pas sans conséquences sur la communauté belge de Lille. D'abord les autorités urbaines qui avaient fait preuve de beaucoup de tolérance à

son égard s'interrogèrent doctement sur le sort à donner aux déserteurs de la pauvre troupe qui étaient réclamés par Bruxelles au nom du droit d'extradition existant entre les deux couronnes. Après bien des hésitations, la municipalité finit par opter pour le refus d'obtempérer. Mais les édiles avaient d'autres soucis avec les Belges à cause du comportement de certains d'entre eux qui avaient maille à partir avec la police urbaine. Et, à cette occasion, on a pu assister à un revirement de la municipalité et des principaux responsables de l'ordre public.

Au début, il n'y avait pas eu la moindre difficulté, les réfugiés étaient des individus cossus qui payaient rubis sur l'ongle. Mais en quelques semaines, étaient arrivés dans la ville des compagnons moins riches, moins scrupuleux, prompts à faire des dettes pour consommer « abusivement de la bière forte ou de genièvre » ou « acheter les charmes de femmes légères », sans compter les multiples atteintes à la décence suite « aux insultes et menteries » d'après libations.

Tout ce climat de désordre ne plaisait en aucune manière à Vonck qui fut extrêmement gêné par les remarques de la municipalité au point qu'il s'est empressé de lui répondre, qu'en homme d'ordre, il allait employer toutes ses forces à calmer les débordements de ses partisans... Vonck fut réellement affecté par cet épisode, ce qui ne manqua pas d'influer sur son état de santé déjà bien fragile.

Ce fut d'ailleurs son état de délabrement physique qui l'empêcha de se rendre à Douai à la fin du mois de mai 1790 pour y rencontrer l'émissaire Van Eupen ¹³.

2. *Le temps des hésitations et de la méfiance*

Cette entrevue, pourtant préparée dans le plus grand secret, fut bien vite connue par des feuilles imprimées à Tournai et largement diffusées, notamment à Lille. Ce qui ne manqua pas de provoquer un certain flottement dans l'opinion à l'égard des démocrates, comme le montre bien la lecture du journal lillois *l'Abeille Patriote* du cafetier Ravel qui s'interrogeait sur le contenu réel de l'entrevue de Douai et finissait par développer des propos plutôt favorables à l'égard des Statistes. Ce revirement d'opinion gagna la population qui fit désormais preuve d'une grande méfiance à l'égard des Vonckistes et des Belges en général...

Les acteurs de Pro Patria décidèrent de contre-attaquer par l'écrit et les imprimeurs lillois reçurent alors de nombreuses commandes d'impression de textes et d'images pamphlétaires pour dénoncer le statisme et « ses perversités ».

Au même moment, les autorités françaises notaient qu'à compter de la fin de l'année 1790, les passages à la frontière connaissaient une augmentation sensible en dépit du régime sévère mis en place du côté autrichien ¹⁴ et que des regroupements de Belges étaient signalés dans l'est du département, notamment à Avesnes et Valenciennes ainsi que sur le littoral avec un noyau significatif dans le port de Dunkerque.

Ce nouveau vivier de partisans était assez dépenaillé, exigeant en subsides et, par son indiscipline, causa de réelles divergences entre les dirigeants démocrates parisiens et lillois ¹⁵ ainsi qu'avec Verlooy qui était sur place à Valenciennes pour organiser cette masse bigarrée.

Ces « trublions » finirent par tant excéder la municipalité que celle-ci prit un arrêté d'expulsion de tous les Belges en cas de non-soumission à l'ordre public : « ... demandons de se conduire avec toute la décence et la modération recommandée par la loi

naturelle... et leur faisons défense de se quereller, de s'injurier ou de se maltraiter... à peine d'être renvoyé sur le champ... ». Cette attitude de plus grande fermeté des autorités locales à l'égard des réfugiés belges était aussi motivée par la connaissance dans la ville d'importants mouvements de troupes autrichiennes sur la frontière au moment précisément où d'importantes évolutions politiques se produisaient avec la création d'une « Union patriotique des villes et châtellenie de Lille », animée par des avocats de sensibilité progressiste : Sta et Van Tourout. Union qui évoluera de manière souvent cahotique vers la transformation en « Société des amis de la Constitution », affiliée au célèbre Club des jacobins de Paris... Ces avocats ont eu une importante activité épistolaire avec les démocrates pour tenter d'évaluer la réalité de la situation aux Pays-Bas autrichiens qui connaissaient un net revirement politique avec le retour de l'armée de Vienne à Bruxelles à compter du 3 décembre 1790... Suite à l'amnistie habilement prononcée par les autorités autrichiennes, de nombreux réfugiés ont alors quitté le sol français. Sauf Vonck qui fit savoir qu'il resterait à Lille en raison de son état de santé mais aussi pour faire face à ses obligations de chef de parti. Cela signifiait essentiellement que Vonck se sentait responsable des nombreuses dettes contractées par ses partisans désormais largement discrédités aux yeux de la population de Lille.

La petite communauté démocrate ne tarda pas à se déchirer et un périodique comme la *Gazette du Nord* ne manquait pas de rapporter et de stigmatiser les ragots et les calomnies qui circulaient entre Belges. Vonck n'était pas à l'abri des traits acérés de certains de ses amis, notamment Walkiers qui était particulièrement virulent à l'époque. Profitant de cette période de déstabilisation du leader démocrate, Bruxelles envoyait émissaire sur émissaire auprès de lui pour essayer d'obtenir son rapatriement sans compter les pressions amicales de partisans déjà retournés dans leur pays d'origine.

En janvier 1791, Jean-François Vonck quitta son logement initial pour gagner un autre abri situé rue Saint-Pierre-Neuve dans la paroisse Saint-André où il a résidé jusqu'en juillet 1791.

3. *La confiance restaurée*

Le printemps 1791 vit le retour de nombreux Belges dans la cité lilloise ainsi qu'à Valenciennes et cette nouvelle affluence de partisans du vonckisme allait mettre leur leader en pleine lumière, ce qui ne fut guère de son goût étant donné son extrême discrétion. La presse locale non seulement se mit à parler de lui en de nombreuses occasions mais elle ne tarda pas à lui tresser des couronnes de laurier et à user à son égard de superlatifs plus proches de l'idolâtrie que de l'objectivité politique.

Cette époque se révèle d'ailleurs particulièrement confuse et sensible à la propagation des rumeurs les plus folles comme l'intervention de la force armée autrichienne dans la ville même pour réduire le repaire vonckiste de Lille. Il est vrai que l'on venait juste de connaître l'épisode de Varennes et l'échec de la tentative du roi Louis XVI de gagner l'étranger... Cet épisode pesa beaucoup sur l'évolution politique dans la ville et les membres de la Société des Amis de la Constitution avaient désormais le vent en poupe, entraînés par des figures emblématiques de l'activisme révolutionnaire lillois comme le curé Nolf, Saladin et surtout l'avocat Sta, grand ami de Robespierre qui fut d'ailleurs reçu par la Société.

La déclaration de Pillnitz fut l'occasion d'un nouveau revirement de l'opinion publique qui, cette fois, se mit à soutenir ouvertement la cause des Belges avec si peu de nuances que Vienne adressa à Paris une vive réplique diplomatique qui inquiéta quelque peu les amis de Vonck. Au point qu'ils reprirent leurs bonnes habitudes d'exilés avec faux noms, changement de domicile et codes secrets...

Le début de l'année 1792 fut essentiellement marqué par les nombreuses tentatives de rapprochement entre Brabançons et Liégeois. Ces derniers, encadrés par Walckiers, avaient créé le « Comité des Belges et des Liégeois réunis » qui comptait sur la France pour rétablir leur autorité perdue... Vonck se démarqua nettement de Walkiers et refusa même de soutenir leur projet, ce qui lui valut de nouvelles ambassades de la part des Etats par l'intermédiaire du nommé Lincé, sans compter le rôle toujours ambigu du comte de Béthune-Charrost ¹⁶.

La mort de Léopold II le 1^{er} mars 1792 et la succession de François II allaient rapidement modifier la situation. En France, Dumouriez devenait ministre des Affaires étrangères et ce dernier ne s'était jamais caché de son soutien à la cause de la Révolution belge. Il commença par faciliter les concentrations de troupes belges notamment autour de la ville de Douai. La presse locale prit fait et cause pour le sort des réfugiés et approuvait la démarche agressive de Dumouriez à l'égard de Vienne.

Le 20 avril 1792, c'était la déclaration de guerre de la France « au roi de Bohême et de Hongrie » et l'offensive depuis Lille clé de voûte du plan d'invasion des Français, tourna à la déroute au Pas de Baisieux ¹⁷. L'inquiétude grandit alors fortement dans la ville car la propagande autrichienne ne manquait pas de stigmatiser la tolérance des Lillois à l'égard des opposants vonckistes et les menaçait d'un prompt châtement. La menace se concrétisa quand, au mois d'août, apparurent les forces autrichiennes qui entreprirent le bombardement et le siège de la ville qui allait durer jusqu'au 20 septembre 1792. Cet épisode célèbre de la résistance lilloise fut aussi un grand moment pour les réfugiés belges dont la présence fut largement utilisée aux fins de propagande. Tous les moyens étaient bons, y compris leur prêter des faits et gestes héroïques mais totalement imaginaires...

Le siège de Lille fut une bonne mise en condition pour les Liégeois et les Belges qui reçurent alors des Français le moyen de constituer plusieurs unités militaires, connues sous le nom de Légion belge (dont d'ailleurs Vonck approuva la mise sur pied). Ces unités participèrent plus tard à la bataille de Jemappes en novembre 1792 et se joignirent aux troupes françaises victorieuses qui entraient dans Bruxelles et Anvers dès la fin du mois de novembre 1792.

Au moment où toutes les conditions étaient réunies pour le retour de Jean-François Vonck dans son pays, la maladie qui ne l'avait jamais quitté connaissait une brutale aggravation et le clouait au lit jusqu'à l'issue fatale du 1^{er} décembre 1792. Ce fut, en effet, ce jour-là que Vonck expira dans les bras de son frère Jérôme, à l'âge de quarante-neuf ans ¹⁸.

Ainsi disparaissait un homme discret, un homme de cabinet, profondément attaché à son pays et qui, par son caractère effacé, avait pu certes être l'objet de certaines influences à court terme mais sans jamais renoncer à son idéal de réformes politiques garantissant l'indépendance des autorités locales face aux prétentions de Vienne.

Mais force est de constater que la mort de Jean-François Vonck passa presque totalement inaperçue et que le voile de l'oubli s'étendit vite sur son action passée, notamment lors de son séjour lillois. Il est vrai que l'attention des observateurs était plutôt attirée par les bouleversements induits par les succès des armées révolutionnaires et par leurs conséquences politiques et territoriales...

Sanction injuste ou au contraire conformité au destin d'un personnage plus fait pour la réflexion théorique que pour la dure réalité de la prise de pouvoir politique ?

Seules de nouvelles recherches pourront aider à percer la réalité des conséquences du séjour lillois de Vonck sur son destin de leader patriotique et ce n'est qu'à ce prix que l'esquisse deviendra tableau achevé...

Un beau chantier de recherches en perspective !

Notes

¹ L. DELPLACE, *Joseph II et la révolution brabançonne*, Bruges, 1891. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tome v, chapitre III, *La Révolution Brabançonne*, Bruxelles, 1920.

² P. LIERNEUX, *Jean-François Vonck, Bibliographie de la Révolution belge, 1787-1792*, Bruxelles, 1992.

³ J. L. POLASKY, *Revolution in Brussels, 1787-1793*, Bruxelles, 1985.

⁴ Abbé J. J. d'EXPILLY, *Dictionnaire Géographique. Historique et Politique des Gaules et de la France*, Paris, 1762-1770, 6 vol.

⁵ J. MILOT, *La Citadelle de Lille*, Lille, 1967.

⁶ C. DIEUDONNÉ, *Statistique du Département du Nord*, Douai, an XIV.

⁷ P. DEYON et A. LOTTIN, « La diffusion rurale des industries textiles en Flandre française à la fin de l'Ancien régime et au début du XIX^e siècle », *Revue du Nord*, LXI, n° 240, 1979, pp. 83-95.

⁸ A. LOTTIN, *Vie et mentalité d'un Lillois sous Louis XIV*, Lille, 1968.

⁹ Celui-ci prévoyait que les droits de douane français sur les produits manufacturés anglais seraient considérablement abaissés et qu'en compensation la France trouverait dans les îles britanniques un débouché pour ses produits agricoles. Ce fut un marché de dupes !

¹⁰ A. LOTTIN, *Lille, Citadelle de la Contre-Réforme, 1598-1668*, Dunkerke, 1984.

¹¹ L. TRENARD, *Histoire de Lille*, volume III, Lille.

¹² P. STRUYE, *Jean-François Vonck, avocat et conspirateur*, Bruxelles, 1927.

¹³ A. BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1844.

¹⁴ Des patrouilles spéciales avaient été mises sur pied et les points de passage avaient été réduits de manière à mieux contrôler les passeports et leurs détenteurs.

¹⁵ Th. JUSTE, *Les vonckistes*, Bruxelles, 1878.

¹⁶ Lincé était le secrétaire de Vander Noot. Sur Béthune-Charost, voir les travaux de H. BOULANGER dans la *Revue du Nord*, 1, 1910, « L'affaire des Belges et Liégeois Unis. 1792-1793 ».

¹⁷ A. LOTTIN, *Les grandes batailles du Nord*, Paris, 1984.

¹⁸ Son frère était curé de Onze-Lieve-Vrouw-Lombeek.

Les patriotes néerlandais, 1780-1787

Rêve et réalité

par
Jan A. F. DE JONGSTE

En 1987, les « patriotes » néerlandais ont suscité un grand intérêt. Des congrès (dont celui de Washington), des monographies et des recueils ¹ leur furent consacrés. Tout cela, parce que, deux siècles plus tôt, leur rêve échoua face aux réalités politiques. En effet, à la demande de la cour du stathouder Guillaume v et de son énergique épouse Wilhelmine, des troupes prussiennes envahirent la République en septembre 1787. Sans grande difficulté, ces troupes mirent sur pied une contre-révolution orangiste, qui eut pour conséquence de restaurer le gouvernement de Guillaume v dans toute son ampleur. Les demeures des patriotes furent pillées, et des milliers d'entre eux fuirent vers l'étranger, d'abord dans les Pays-Bas du Sud (Bruxelles et Anvers), puis en France. Cet exil mit provisoirement fin à une période de tension politique issue de la guerre contre l'Angleterre, fin 1780, une période de division croissante, suivie d'une période ouverte de guerre civile.

Au XIX^e siècle, les patriotes furent considérés comme un sujet tabou par les historiens. Cet état de fait ne prit fin qu'au tournant du siècle, lorsque H. T. Colenbrander publia son ouvrage monumental *De Patriottentijd* ², dont le titre portait cette mention caractéristique « principalement destinée aux étrangers ». C'est pour cette raison que son interprétation est qualifiée d'internationale, même si elle implique que d'autres aspects de sa vision (le principal étant l'aspect de chute et de déclin orienté exclusivement vers le passé de la République) soient passés sous silence ³. Cette interprétation à caractère international signifie que les Orangistes, comme leurs opposants politiques, devenaient en grande partie tributaires des machinations des puissances étrangères française et anglaise et de leurs représentants diplomatiques à La Haye, la République devenant un théâtre de marionnettes. Malgré cette perspective déformante, il faut rendre à Colenbrander ce qui lui revient : aucun historien intéressé par la fin du XVIII^e siècle ne peut se permettre d'ignorer son œuvre.

Une interprétation plus nationale fut fournie par P. Geyl, qui se dissocie parfois fortement de Colenbrander. Dans sa monographie *De Patriottenbeweging* (parue en 1947, non sans rapport avec la guerre), comme dans la dernière partie de son ouvrage *Geschiedenis van de Nederlandse stam* (1958), Geyl ne laisse planer aucun doute sur le caractère authentiquement néerlandais de la lutte réformatrice des patriotes.

En 1965, une interprétation sociale parut sous le titre *La lutte entre aristocratie et démocratie aux Pays-Bas, 1780-1848. Etude critique d'une image historique et revalorisation d'une période*, due à C. H. E. de Wit, qui, sous l'influence de Palmer (la révolution atlantique), rejeta résolument Colenbrander et Geyl. Il s'agissait cette fois de la lutte entre aristocrates et démocrates, entre régents et citoyens, une lutte qui ne prit fin qu'en 1848 lorsque l'instauration de la constitution du libéral Thorbecke provoqua la victoire de la démocratie et le déclin de la société de classes. De Wit considérait la réunion d'aristocrates et de démocrates sous l'appellation commune de « patriotes » comme une caricature grossière de la réalité. Seule la bourgeoisie en cours d'émancipation avait droit à ce titre, seuls les démocrates avaient un programme cohérent. La publication de l'œuvre de de Wit suscita beaucoup de critiques, sans toutefois produire des perspectives nouvelles. Il est assez significatif que l'œuvre de Simon Schama, *Patriots and Liberators. Revolution in the Netherlands 1780-1813*, parue en 1977, n'ouvrit aucune voie nouvelle. Toutefois, cet ouvrage, écrit avec verve et faisant preuve d'un grand sens du détail, offre un récit continu et accorde plus d'importance à l'aspect social du développement que ce ne fut le cas dans le traitement quasi monomane de l'époque par de Wit. Ce dernier eut toutefois le mérite de provoquer un regain d'intérêt pour les années 1780 et, en fin de compte, de stimuler la discussion ⁴.

Les recueils, les congrès de 1987 sont les preuves manifestes de ce regain d'intérêt, qui ne concernait d'ailleurs pas uniquement les années 1780 mais surtout les aspects politiques et culturels du XVIII^e siècle tout entier. Malgré les progrès indéniables des recherches ⁵, il n'est pas encore question d'une vision cohérente et largement reconnue. Selon les rédacteurs de *Voor vaderland en vryheid* de l'année commémorative 1987, il semble qu'un tel « consensus soit pour l'instant plus éloigné que jamais » ⁶. Et dans la conclusion de *De droom van de revolutie*, résultat d'un congrès de 1987, E. H. Kossmann constate : « Nos patriotes nous posent, semble-t-il, encore bien des problèmes ». Dans un autre passage, on peut lire : « Ils sont encore bien étranges à nos yeux ». Et de remarquer que nous ne sommes toujours pas parvenus à sonder leur individualité ⁷.

L'une des raisons pour laquelle le débat ne déboucha pas, jusqu'ici, sur une prudente opinion commune provient peut-être d'un trop grand attachement à des conceptions finalistes. On aurait tant aimé voir ces patriotes comme les précurseurs du libéralisme du XIX^e siècle, de la monarchie constitutionnelle et, même éventuellement, du réformisme social. A ce sujet, il serait peut-être même souhaitable de ne plus s'interroger sur la modernité de leurs concepts et aspirations, ou du moins de ne plus laisser cette question déterminer le cours des recherches. La dynamique propre de l'époque devrait formellement servir de point de départ. C'est précisément dans l'étude du contexte dans lequel les patriotes et leurs opposants confrontaient leurs idées, que des progrès ont été accomplis récemment. Dans quelles circonstances spécifiques le patriotisme néerlandais s'est-il formé et qui donc étaient ces patriotes ?

Si nous examinons le climat politico-culturel et économique, l'apparition du phénomène des patriotes et du patriotisme apparaît indissociable à ce que l'on appelle communément la quatrième guerre anglaise (1780-1784). L'Angleterre, fortement liée aux Orangistes depuis fort longtemps déjà, ne souhaitait pas admettre la neutralité profitable de la République dans le conflit qui l'opposait à la France, à l'Espagne et

aux Etats-Unis d'Amérique en devenir, et profita de la découverte d'une ébauche de traité compromettant entre Amsterdam et un agent américain pour évincer le concurrent haï sur le plan commercial. Même si, au pays, l'on fêtait la victoire maritime du Doggersbank — à plus juste titre que les Anglais d'ailleurs — comme une victoire éclatante, la guerre fut très difficile pour la République. La mauvaise organisation de la défense était due au stathouder Guillaume v, à son proche conseiller le duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et à tout le système gouvernemental de patronage et de clientélisme qui se forma après la crise politique de 1747-1748 ⁸. Tout comme à l'époque, et lors de crises politiques antérieures dans l'existence de la République, la politique étrangère constituait le point le plus important. Dans les années 1750, bien plus qu'auparavant, le sentiment s'affirma que la République avait été évincée en tant que puissance politique au sein de l'Europe. Le conflit avec Joseph II au sujet de Maasricht et de l'Escaut n'indiquait-il pas la même tendance ?

Bien plus tôt, l'on s'était déjà rendu compte de l'ampleur du déclin sur le plan économique. Au cœur des villes hollandaises, la paupérisation et la dépopulation étaient visibles de toutes parts. Les petites villes du Zuiderzee n'étaient plus que l'ombre de ce qu'elles furent jadis. Les problèmes économiques incontestables, dont les classes moyennes en particulier devenaient ou menaçaient de devenir les victimes, accrurent encore la nécessité d'une politique du bien-être social adéquate. Des idées très répandues, mais naïves (si on les examine objectivement), sur les possibilités d'un nouvel essor firent partie intégrante du combat émancipatoire de la bourgeoisie. La création de l'*Œconomische Tak* en 1777, sous-section de la Société hollandaise des Sciences (1752) entièrement consacrée à la promotion du bien-être, offrit à beaucoup, grâce à son organisation nationale, l'occasion de transmettre leurs idéaux et de les confronter aux opinions d'autrui. Après une croissance très rapide, le nombre de membres enregistra une diminution sensible, due principalement à la divergence d'orientation entre les membres de la classe des régents et les membres d'origine bourgeoise ⁹.

La fondation de la *Maatschappij tot Nut van 't Algemeen* en 1784 fut très importante pour la lutte émancipatoire des classes moyennes. Cette société, qui fut supportée par les bourgeois exclus du pouvoir politique, avec un nombre important de dissidents, connut une croissance tumultueuse. Une revitalisation morale, la réalisation d'un nouvel idéal social par l'éducation et l'enseignement dans les classes inférieures de la société étaient nécessaires. C'est ainsi que l'on pourrait mettre fin au déclin moral des Pays-Bas, ce qui, pour beaucoup, était au cœur du problème de la déchéance générale.

Les grandes sociétés réformistes comme l'*Œconomische Tak* et le *Nut* ont joué un grand rôle dans la diffusion de la philosophie des Lumières. Avant, et parallèlement, c'étaient surtout les sociétés de dilettantes et les cercles littéraires, qui diffusèrent les nouveaux idéaux de sociabilité et furent les artisans de la « socialisation de la pensée ». En outre, il convient de citer les écrits spectatoriaux ¹⁰, dont le nombre augmenta fortement, surtout après 1750. Le public y fut à nouveau confronté au sentiment national meurtri et à la décadence des vertus ancestrales. Le retour au patriotisme et aux vieilles vertus hollandaises, telles que la raison, la tolérance, la simplicité, la fidélité et la parcimonie, transformeraient la décadence en un nouvel essor. Les yeux des spectateurs étaient tournés vers le passé : ils ressentaient un dégoût profond pour toute

forme de radicalisme, et un changement des structures sociales et politiques existantes était hors de question.

Sur ce dernier point, ils étaient en accord total avec la position de la philosophie néerlandaise des Lumières au sein de la pensée européenne ¹¹ qui privilégiait l'idée, apparue dans la République, d'une synthèse entre humanisme et calvinisme, comme caractéristique prépondérante du climat spirituel et intellectuel. Des idées radicales ne pouvaient apporter de solutions aux problèmes essentiels tels que la relation entre raison et révélation, ou le déclin de la république en tant que puissance économique et politique. Ce qui explique la popularité des philosophes allemands, tel Wolff et Formey, et des Écossais modérés (James Beattie). Le radicalisme religieux sous toutes ses formes — scepticisme, déisme, athéisme — fut particulièrement rejeté.

Le caractère modéré, chrétien, et très éclectique de l'époque des Lumières aux Pays-Bas a peut-être empêché la formation, dans les années 1780, d'une opinion politique radicale, ce qui, dans ce contexte-ci, signifie une opinion exclusivement tournée vers le passé. Cela n'empêcha toutefois pas le déroulement d'une lutte politique d'une violence extrême, un combat qui, en fin de compte, comporta tous les éléments d'une guerre civile. Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas oublier que la pensée politique ne constituait qu'un des aspects de la philosophie des Lumières. De plus, des chefs de file orangistes comme Elie Luzac, Rijklof Michaël van Goens ou le Grand Pensionnaire de Hollande, Laurens Pieter van de Spiegel étaient des esprits éclairés qui, par leur choix politique, devinrent de violents opposants des patriotes. Leurs concepts, leurs opinions à propos de l'État et de la société ne sont en grande partie étudiés que depuis peu ¹². C'est surtout le cas de la vision des modérés opérant politiquement au centre. Mais il est certain que la philosophie des Lumières ne formait pas l'unique cadre de pensée des patriotes.

Le développement politique effréné a provoqué un changement fondamental sur le plan des pamphlets et des journaux et, par conséquent, dans le rôle de la presse dans la formation d'une opinion publique ¹³. De même qu'un peu plus tard lors de la révolution brabançonne, une vague de pamphlets déferla sur les sept provinces de la République. Ce fait n'était en soi pas étonnant car lors de toute crise politique dans l'histoire de la République — la désastreuse année 1672 ou la révolution orangiste de 1747-1748 en sont des exemples notoires —, les développements ont été accompagnés et soutenus par un grand nombre de pamphlets. Mais jamais auparavant ceux-ci n'avaient autant contribué à la politisation de l'opinion publique. L'exemple le plus connu est le pamphlet *Aan het volk van Nederland*, distribué anonymement fin 1781. L'identité de l'auteur ne fut connue qu'à la fin du XIX^e siècle : Joan Derk van der Capellen tot den Pol, qui fut jusqu'à sa mort, en 1784, un des leaders des patriotes. Jamais une attaque aussi virulente n'avait été menée contre le rôle historique de la Maison d'Orange, contre tout le système gouvernemental du stathouder et contre Guillaume V en personne ¹⁴.

L'influence de la presse périodique fut encore plus grande. À cette époque, celle-ci changea totalement de caractère ; la presse monotone, purement informative (et liée à la censure) fit place à un journalisme d'opinion et d'engagement et se situa à ce titre dans le prolongement des écrits spectatoriaux apolitiques. *De Post van den Neder-Rhijn* (paru pour la première fois en janvier 1781), *De Politieke Krayer* (sep-

tembre 1782) et le *Courier van Europa* (septembre 1783) donnèrent le ton en tant qu'hebdomadaires patriotes qui, chacun à leur manière, mêlèrent la politique intérieure à leurs propres considérations. Ils eurent droit à une diffusion nationale et, bravant les mesures de censure et d'interdiction, devinrent les symboles vivants de la nécessité d'une presse libre. Ils formèrent en quelque sorte l'avant-garde d'une série de périodiques qui influencèrent dans une mesure bien moindre l'opinion publique dans le sens du patriotisme ¹⁵. Face à leur succès, la presse orangiste n'avait que peu de moyens d'action, bien qu'elle ne manquât pas d'habiles publicistes, tels qu'Elie Luzac et Van Goens, déjà mentionnés. Pendant quelque temps, ce dernier rédigea, en étroite collaboration avec le milieu gouvernemental, le journal orangiste *De Ouderwese Nederlandsche Patriot* ¹⁶. Il fut aussi l'auteur du *Politiek Vertoog over het waar sistema van de stad Amsterdam* (1781), un pamphlet où il s'attaque violemment aux dirigeants de la grande ville commerçante et qui pouvait rivaliser de virulence avec le *Aan het volk* de Van der Capellen.

Qui étaient donc ces patriotes ? Et quelles étaient leurs idées forces ? La complexité du phénomène, qui jusqu'ici a empêché la formation d'un consensus, est précisément à mettre en relation avec le caractère et le contenu spécifiques du patriotisme néerlandais. Une chose est certaine : la lutte politique ne peut se résumer à une simple opposition entre patriotes et orangistes, entre modernité et maintien, entre progressisme et conservatisme. Le patriotisme montre différents visages et sert d'appellation commune à des éléments variés : les régents hollandais de l'aristocratie urbaine, la noblesse d'opposition de l'Est et du Nord du pays et surtout, en plus, de nombreux bourgeois issus des classes moyennes.

Les régents hollandais fidèles à l'Etat, avec comme puissants porte-parole les trois Pensionnaires d'Amsterdam, de Harlem et de Dordrecht, formaient les opposants traditionnels d'Orange. Ils s'opposaient aux situations de force du gouvernement du stathouder, installées en 1747-1748, comme elles furent maintes fois plus ou moins exprimées par des droits de recommandation et de désignation dans diverses villes hollandaises. Ils étaient — et ce n'est pas étonnant si l'on considère les intérêts commerciaux et les traditions hollandaises — fortement anti-anglais, alors que Guillaume v affichait clairement sa sympathie pour les Britanniques et était, en tout cas, anti-français. Les régents hollandais étaient explicitement favorables aux Français et aux Nord-Américains en rébellion ¹⁷. Une nouveauté en soi : ils s'organisèrent au niveau national en tant que régents nationaux. En 1782, Guillaume v fut forcé d'éloigner de la cour son fidèle conseiller le duc de Brunswick, qui dut même quitter le pays en 1784. Les droits de recommandation et de désignation furent contestés et retirés au stathouder. En 1785, alors que les Etats hollandais commandaient personnellement les garnisons de La Haye, Guillaume v, blessé dans son honneur militaire, quitta La Haye. Avec sa famille, il s'établit en fin de compte dans le Gelderland, d'où il suivit pendant deux longues années le déroulement des événements, s'accrochant à ses droits et refusant la moindre concession.

Joan Derk van der Capellen était le prototype même du noble opposant issu des contrées rurales ¹⁸. Dans les années 1770, il s'était efforcé de supprimer quelques corvées pesant sur la population paysanne d'Overijssel (ce qui suscita son renvoi des Etats) et fut un grand défenseur de la cause américaine. Il ne manquait pas de critiquer

les régents hollandais patriotes, qu'il qualifia à maintes reprises dans ses lettres de « perruques ». Nous l'avons déjà mentionné en tant qu'auteur du véhément pamphlet *Aan het volk van Nederland*, où il incite les bourgeois à élire des délégués ainsi que leurs propres officiers de la garde civique. Quelques années auparavant, il avait traduit et publié l'œuvre de Richard Price *Observations on Civil Liberty, l'Essay on the Principles of Government* de Priestley et le traité de l'Écossais Andrew Fletcher sur la nécessité de former une milice civile (1688) ¹⁹. Après sa mort, regrettée par tous les patriotes, en 1784, son petit-neveu Robert Jasper van der Capellen van de Marsch (1743-1814), le remplaça et devint l'un des chefs de file des patriotes néerlandais. Toutefois, il ne faut laisser planer aucun malentendu : la grande majorité de la noblesse des contrées rurales soutenait le stathouder ; un nombre probablement restreint de patriotes modérés adoptèrent une attitude critique vis-à-vis de son rejet de principe de toute forme de compromis.

Les patriotes bourgeois étaient disséminés dans toutes les provinces, issus surtout des classes moyennes exclues d'un rôle politique direct. Ils étaient particulièrement nombreux dans la ville d'Utrecht et dans les petites villes de la province d'Overijssel, où l'influence des Van der Capellen se fit valoir ²⁰. En Hollande, leur propre voix n'était que faiblement entendue au milieu des critiques virulentes adressées au stathouder par les régents d'opposition. Dans les provinces rurales, les bourgeois étaient en effet les principaux représentants de la résistance au gouvernement du stathouder et à ceux qui le servaient comme clients. Dans ces provinces, le souvenir des droits perdus et les échecs des procédures de participation administrative connurent les plus fortes répercussions sur le choix en faveur du patriotisme. Disséminés sur tout le territoire de la République, ils formaient d'ailleurs de loin la majorité des patriotes ²¹.

C'est précisément pour ce dernier groupe de patriotes qu'une nouvelle forme d'organisation se propagea rapidement et atteignit une importance exceptionnelle ²². Van der Capellen jeta les bases de cette organisation dans son pamphlet *Aan het volk van Nederland*, dans lequel il fait allusion, entre autres, à l'autorité suprême des stathouder d'Orange : « Celui qui contrôle les armées peut faire ce qu'il veut (...) il peut même se faire couronner souverain ». Soulignant la nécessité d'un armement civil, il cita en exemples les Suisses et les Américains ainsi que le texte de l'Union d'Utrecht de 1579, dont l'un des nombreux articles « morts-nés » prônait l'armement civil. Parce que seul un peuple en mesure de s'armer peut être un peuple libre. Van der Capellen plaidait en faveur de la création d'une armée populaire en plus de l'armée de métier déjà existante. Sous l'influence de ces encouragements, des corps d'armée francs et autres groupes de manœuvres pour patriotes firent leur apparition partout dans le pays et développeront considérablement l'exercice des armes. Le plus souvent, ces corps francs se formaient indépendamment des milices locales, qui, pour beaucoup, avaient dé péri et qui, de toute manière, étaient contrôlées par l'autorité locale. Même si une fusion s'opéra plus tard, cette forme de milice fut moins attractive en tant que forme d'organisation ou comme instrument pour les bourgeois patriotes ²³. Il n'était donc pas question d'une milice populaire ou civile, dont l'instauration était pratiquement impossible, mais de corps d'armée particuliers issus d'initiatives civiles, et au sein desquels, en plus des idéaux patriotiques bourgeois, quelques

exemples de violentes contestations orangistes exercèrent un effet stimulant ²⁴. En 1784, une première réunion nationale des délégués des corps d'armée francs eut lieu à Utrecht ; une rupture, donc, de la structure étatique administrative fortement segmentée.

A côté de ces corps d'armée francs et des groupes de manœuvres, de nombreuses sociétés de patriotes se formèrent au sein desquelles pamphlets, journaux et caricatures orientaient les discussions et les perspectives politiques. Ensuite ce fut l'avènement des pédants orangistes, qui complotèrent farouchement afin de réintégrer le stathouder dans ses fonctions et de chasser les « Kezen » ou « Keeshonden » — le surnom courant des patriotes — de leurs positions. Contrairement aux sociétés, qui elles restèrent ouvertes à tous, les clubs politiques firent preuve d'une césure évidente au niveau des sympathies politiques

Jusqu'ici, nous avons surtout abordé les circonstances et les formes d'organisation que connut le patriotisme lors de sa formation. Bien plus importante, en fait, était la question du but que ces patriotes désiraient atteindre. Quelle était leur orientation politique ?

Les questions portant sur le contenu du patriotisme sont particulièrement difficiles à résoudre, parce que celui-ci n'a jamais atteint la formation d'un plan cohérent. En 1781, *Aan het volk van Nederland* de Van der Capellen ne proposa pas plus de quelques desiderata. Quelques années plus tard, ces souhaits furent repris sous une forme plus élaborée dans l'œuvre volumineuse *Grondwettige herstelling van Nederlands staatswezen, zo voor het algemeen bondgenootschap, als voor het bestuur van elke byzondere provincie* (2 vol., Amsterdam, 1784-1786) ²⁵ et dans l'*Ontwerp, om de Republiek door eene heilzame vereeniging der belangen van regent en burger, van binnen gelukkig, en van buiten gedugt te maken...* (Leyde, 1785), communément appelé « projet de Leyde » ²⁶. Indépendamment du fait qu'il est difficile d'interpréter certains termes contenus dans ce projet comme « souveraineté », « peuple », « démocratie », « constitution » et « nation », selon leur signification contemporaine dans le cadre du patriotisme ²⁷, au même moment et par la suite, quantités d'autres plans et concepts virent le jour avec d'autres nuances et d'autres points forts. Quelques idées de base émergent toutefois de cette multitude de concepts.

Fait important : les patriotes n'avaient pas pour but de renverser les structures étatiques et juridiques existantes. Tout comme leurs opposants, mais bien évidemment selon d'autres points de vue et avec des différences externes, ils tenaient à une forme de gouvernement hétérogène, l'*imperium mixtum*, fondé sur l'équilibre entre la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il était cependant nécessaire de débarrasser la structure existante d'une série « d'emprunts » qui avaient porté atteinte au contenu démocratique du gouvernement. Le pouvoir à présent disproportionné d'Orange, ainsi que l'aristocratie des régents avec ses tendances à l'oligarchie, au népotisme et à la quête des fonctions, en sont responsables. C'est pourquoi, un redressement constitutionnel devait surgir qui provoquerait le retour de l'influence populaire. La prospérité et le redressement moral pourraient alors refaire leur entrée et l'Etat récupérerait sa puissance antérieure au sein du champ de forces politique européen ou, comme le dit

le titre du *projet de Leyde* : la République serait tout comme autrefois « prospère intérieurement et redoutable extérieurement ».

Dans ce cas-ci, il est très important de noter la volonté de donner forme à l'influence, à la participation active du peuple dans le gouvernement de l'Etat. La réalisation de cette étape impliquerait l'instauration d'un système de « gouvernement populaire par représentation », ce qui implique par exemple au niveau urbain la formation d'un collège permanent de mandataires jouant le rôle d'organe de participation et de contrôle de la magistrature municipale, la structure de base du gouvernement urbain. En plus de cela, la nécessité de la restauration de la fonction représentative de cadres fiables tels que les gardes civiques ou les guildes fut soulignée. Dans le cas des gardes civiques communales, cette restauration devra surtout se faire en laissant les miliciens choisir leurs propres officiers. Van der Capellen avait déjà encouragé cette idée, mais, en fait, il s'agissait ici de la vieille idée d'un conseil de guerre libre, c'est-à-dire indépendant du pouvoir communal et dont la création fut prônée tout particulièrement en l'année révolutionnaire 1748, par de nombreux pamphlets et pétitions. Le concept d'un organe de contrôle permanent constitué de citoyens élus devint d'ailleurs une réalité en Frise dans le cadre de circonstances révolutionnaires identiques. Toutefois, cette expérience à caractère démocratique ne survécut pas bien longtemps²⁸. La nouveauté était que les patriotes donnèrent à ces idées de participation du peuple un contenu idéologique évident en les associant à certaines conceptions des droits inaliénables du peuple souverain, des conceptions empruntées à la philosophie des Lumières.

Dans le développement ultérieur des idées issues du redressement constitutionnel, ces cadres familiers, tels que la milice et les guildes, mais aussi les collèges de mandataires, sont en tous cas rejetés en tant que collèges électoraux²⁹. Selon l'auteur de *Bedenkingen over het aanstellen van regenten* publié en 1786, l'élection des dirigeants doit reposer sur un choix libre et proportionnel de tous les citoyens. Par conséquent, il plaide en faveur d'élections directes et d'une influence directe sur la politique. Selon lui, le droit de vote doit d'ailleurs rester l'apanage des « citoyens nantis et pondérés, jouissant d'une meilleure éducation et d'une capacité de réflexion adaptée aux concepts plus purs s'y rapportant ». Pour lui, « la populace frivole, irréfléchie, fortement manipulable et sans cesse en quête de changement » ne fait pas partie de la nation politique. De ce point de vue-là, nous pouvons certainement le considérer comme un exemple représentatif de ce que les patriotes bourgeois désignaient sous le terme d'« influence populaire ». Pour beaucoup de régents, ce combat en faveur d'une participation active du peuple et de l'introduction d'un système de responsabilité allait en fait beaucoup trop loin.

Au début de l'année 1785, les tensions internes s'intensifièrent. L'incident le plus important, qui serait lourd de conséquences, se déroula dans la ville d'Utrecht³⁰. Depuis un an déjà, un projet de règlement gouvernemental avait été introduit auprès de la magistrature municipale. Ce projet fut rédigé par les activistes bourgeois et pourvu de près de mille trois cents signatures. Le but du document était de donner un contenu concret à des notions générales formulées en termes vagues et traitant de l'influence populaire. Un grand nombre d'articles de ce projet affirmaient les points suivants :

1. la permanence de la magistrature municipale (s'attaquant au droit de Guillaume v de renouveler l'élection des membres chaque année — avec sans aucun doute la possibilité d'éliminer les régents importuns) ;
2. un système électoral extrêmement compliqué en ce qui concerne les vacances au sein de la magistrature municipale dans le but de combattre la corruption et le népotisme ;
3. l'instauration d'un collège de mandataires municipaux aux compétences étendues en matière d'impôts et de finances communales, servant d'intermédiaire actif entre les citoyens et la magistrature municipale (considérée clairement comme l'instance par excellence apte à exercer un contrôle sur le conseil).

Ce règlement devait remplacer le règlement gouvernemental de 1674, jadis imposé par le stathouder Guillaume III comme un moyen de contrôler Utrecht par le biais d'une série de droits d'investiture et réinstauré avec fracas en 1747 au profit de l'exercice du pouvoir gouvernemental. Dans ce combat contre le symbole du système de patronage orangiste, bourgeois et régents étaient restés unis. Toutefois, cette unité d'opinion était maintenant brisée, surtout en ce qui concerne la compétence des mandataires municipaux. La vision des membres utrechtais de la magistrature municipale au sujet du projet de règlement nous fait brusquement entrevoir les relations de partis : douze orangistes (hors jeu depuis déjà quelque temps), huit démocrates (régents partisans des bourgeois), huit modérés (prêts à concéder quelques droits à la bourgeoisie), et onze aristocrates. Au sein des régents aristocrates, une scission se fit donc jour entre les aristocrates et ceux qui soutenaient concrètement l'idée de l'influence populaire. La méfiance régnait désormais entre les patriotes bourgeois d'une part et les régents aristocrates d'autre part, un sentiment de méfiance fondé sur un conflit d'intérêts fondamental qui, déjà chez Van der Capellen, avait suscité un rapport difficile avec les aristocrates.

A Utrecht, ces rapports s'exacerbèrent : les bourgeois y prirent le pouvoir en août 1786 et Utrecht devint « le centre d'intérêt de la Nation tout entière »³¹. Tout comme Utrecht, la Hollande connut des tensions entre aristocrates et démocrates, surtout à la fin du mois de janvier 1787, lorsque Harlem proposa aux Etats de fixer non seulement les limites du pouvoir du stathouder mais aussi l'influence du peuple, et ce par des règlements institutionnels. L'incertitude des régents aristocrates au niveau de la ligne politique à suivre augmenta : le choix d'une collaboration avec les patriotes bourgeois démocrates était-il bien préférable à une collaboration avec Orange ? Pour beaucoup d'entre eux, la réponse était : non. La colère de la bourgeoisie patriote face à cette trahison l'amena, en 1787, à éliminer, par un coup d'Etat, des magistratures municipales d'Amsterdam et de Rotterdam les régents aristocrates. Les autres autorités communales en furent réduites à admettre la légitimité de cette révolution.

La division interne des opposants donna néanmoins au parti orangiste l'occasion de riposter, Guillaume v ayant une dernière fois bien fait comprendre qu'il n'abandonnerait aucun de ses droits. L'attaque armée de quelques villes patriotes dans la Gueldre fut le signe avant-coureur d'une action militaire — par ailleurs sans grand succès — contre la ville d'Utrecht. La Hollande installa des troupes sur ses frontières. L'hésitation interminable de Guillaume v à engager ses troupes contre cette province, fit germer un autre plan dans l'esprit des leaders orangistes : un voyage de son épouse

Wilhelmine de Prusse à La Haye aurait dû y déclencher une révolte des orangistes. Le plan échoua parce que la princesse fut retenue par des membres de la milice libre hollandaise.³² Plus tard dans l'année, cet événement provoqua l'intervention de la Prusse, la restauration du régime d'Orange et la fuite de nombreux patriotes vers le Sud.

Une petite élite de patriotes s'installa provisoirement à Bruxelles³³. Ils n'accordèrent que peu de crédit aux conceptions de Vander Noot, ne fût-ce que parce que ce dernier accorda sa confiance à la Prusse, à l'Angleterre, et au régime orangiste, en d'autres termes, aux ennemis des patriotes néerlandais. « Me voici ici face à un autre patriotisme qui — Dieu m'en soit témoin — ne me sied guère », dit un de ces exilés d'octobre 1787³⁴. Plus tard, des contacts amicaux naquirent entre des patriotes néerlandais de premier plan comme Van der Capellen van de Marsch et des gens plus orientés vers la France, comme Vonck et ses partisans³⁵. Même après la fuite de ce dernier vers Lille et le départ des Néerlandais de Bruxelles imposé par les Etats de Brabant en 1790, les contacts avec les démocrates, dont les ambitions et conceptions étaient à l'évidence fort proches, furent maintenus³⁶. Ainsi Pieter 't Hoen, jadis rédacteur de *De Post van de Neder-Rhijn*, publia certains des écrits de Vonck « en hollandais »³⁷. En dépit de toutes leurs différences, les deux groupes avaient en effet le même but : la réalisation aux Pays-Bas de ce qui, jusqu'alors, n'était resté qu'un rêve.

Traduction de Christel KERSKENS

Notes

¹ Quelques exemples : H. BOTS, W. W. MIJNHARDT (éd.), *De droom van de revolutie. Nieuwe benaderingen van het patriotisme*, Amsterdam, 1988 ; F. GRIJZENHOUT e.a., *Voor vaderland en vrijheid. De revolutie van de patriotten*, Amsterdam, 1987 ; Th. S. M. VAN DER ZEE e.a. (éd.), *1787, De Nederlandse revolutie ?*, Amsterdam, 1988 ; Margaret C. JACOB, Wijnand W. MIJNHARDT (éd.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century. Decline, Enlightenment and Revolution*, Ithaca/London, 1992. A ce sujet on peut également citer l'édition spéciale sur le thème « Révolution et contre-révolution » du *Tijdschrift voor Geschiedenis* de 1989. De nombreuses publications locales et régionales ont également porté de l'intérêt aux patriotes.

² L'article de Nicolaas C. F. VAN SAS, « The patriot revolution : new perspectives », dans Margaret C. JACOB et Wijnand W. MIJNHARDT (éd.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century*, pp. 91-119, offre les caractérisations de l'historiographie.

³ Voir surtout P. B. M. BLAAS, « De patriottenbeweging als epiloog : rond Colenbranders Patriottentijd », dans Th. S. M. VAN DER ZEE e.a. (éd.), 1787, *De Nederlandse revolutie ?*, pp. 9-26.

⁴ L'article de E. O. G. HAITSMA MULIER, « De geschiedschrijving over de Patriottentijd en de Bataafse Tijd » dans W. W. MUNHARDT (éd.), *Kantelend geschiedbeeld. Nederlandse historiografie sinds 1945*, Utrecht/Antwerpen 1983, pp. 206-227, offre un excellent survol du problème.

⁵ Il nous faut signaler l'œuvre de l'historien américain Wayne Ph. te Brake, et entre autres, son ouvrage *Regents ans rebels : the revolutionary world of an eighteenth-century Dutch city* (Oxford, 1989), ainsi que diverses contributions de N. C. F. van Sas aux ouvrages déjà cités. Nous pouvons aussi mentionner un ouvrage d'une approche nouvelle car historico-anthropologique : Tom NIEUWENHUIS, *Keeshonden en Prinsmannen. Durgerdam, Ransdorp en Holisloot : drie Waterlandse dorpen in de Patriottentijd en de Bataafs-Franse tijd (1780-1813)*, Amsterdam, 1986.

⁶ F. GRUZENHOUT e.a. (éd.), *Voor vaderland en vrijheid.*, p. 22.

⁷ H. BOTS et W. W. MUNHARDT (éd.), *De droom van de revolutie*, p. 143.

⁸ Pour une courte description de la crise, voir Jan A. F. DE JONGSTE, « The restoration of the Orangist regime in 1747 : the modernity of a « Glorious Revolution » », dans Margaret C. JACOB et Wijnand W. MUNHARDT (éd.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century*, pp. 32-59. A. J. C. M. GABRIËLS, *De heren als dienaren en de dienaar als heer. Het stadhoudelijk stelsel in de tweede helft van de achttiende eeuw. (Hollands historische reeks, XIV)*, Den Haag, 1990, offre une vue détaillée du système politique.

⁹ W. W. MUNHARDT, *Tot Heil van't Menschdom. Culturele genootschappen in Nederland, 1750-1815*, Amsterdam, 1988, p. 109.

¹⁰ Pour les « Spectateurs », voir P. J. BUJNSTERS, *Nederlandse literatuur van de achttiende eeuw. Veertien verkenningen*, Utrecht, 1984.

¹¹ Voir W. W. MUNHARDT « De Nederlandse Verlichting in Europoes perspectief », *Theoretische Geschiedenis*, 10, 1983, pp. 335-347 ; Id., « The Dutch Enlightenment : Humanism, nationalism, and decline » dans Margaret C. JACOB et Wijnand W. MUNHARDT (éd.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century*, pp. 197-223.

¹² Voir W. R. E. VELEMA, « Revolutie, contrarevolutie en het stadhouderschap, 1780-1795 », *Tijdschrift voor geschiedenis*, 102, 1989, pp. 517-533 ; et du même auteur, *Enlightenment and conservatism in the Dutch Republic. The political thought of Elie Luzac (1721-1796)*, Assen/Maastricht, 1993. Concernant Van de Spiegel : voir J. C. BOOGMAN, *Raadpensionaris L. P. Van de Spiegel. Een reformistisch-conservatieve pragmaticus en idealist*. Mededelingen van de afdeling Letterkunde van de Koninklijke Nederlandse Akademie van Wetenschappen, Nieuwe reeks, 51, 6, Amsterdam etc., 1988.

¹³ Concernant cet aspect : voir surtout N. C. F. VAN SAS « Opiniëers en politieke cultuur » dans F. GRUZENHOUT e.a. (éd.), *Voor vaderland en vrijheid*, pp. 97-131 ; Id., « Drukpers, politisering en openbaarheid van bestuur in de patriottentijd. Enkele kanttekeningen » dans Th. S. M. VAN DER ZEE e.a. (éd.), 1787. *De Nederlandse revolutie ?*, pp. 174-184, et sa contribution « The Patriot Revolution : New Perspectives » dans Margaret C. JACOB et Wijnand W. MUNHARDT (éd.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century*, pp. 91-119.

¹⁴ Le pamphlet fut réédité en 1987 : H. L. ZWITSER (éd.), *Aan het volk van Nederland. Het patriottisch program uit 1781*, Amsterdam, 1987.

¹⁵ Maarten SCHNEIDER et Joan HEMELS, *De Nederlandse krant 1818-1978. Van « nieuwstydinghe » tot dagblad*, 4^e éd., Baarn, 1979, pp. 85-104.

¹⁶ J. M. PETERSE, « Publicist voor Oranje. R. M. van Goens en De Ouderwetse Nederlansche Patriot (1781-1783) », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 103, 1988, pp. 182-208.

¹⁷ Voir J. W. SCHULTE NORDHOLT, *Voorbeeld in de verte. De invloed van de Amerikaanse revolutie in Nederland*, Baarn, 1979.

¹⁸ A son sujet, nous pouvons citer l'excellente étude de M. DE JONG, *Joan Derk van der Capellen. Staatkundig levensbeeld uit de wordingstijd van de moderne democratie in Nederland*, Groningen/Den Haag, 1921. Lors du deux centième anniversaire de sa mort en 1984, parut, accompagnant l'exposition qui lui fut consacrée : E. A. VAN DUK e.a. (éd.), *De wekker van de Nederlandse natie. Joan Derk van der Capellen 1741-1784*, Zwolle, 1984.

¹⁹ Cet ouvrage parut sous le titre *Staatkundige Verhandeling over de noodzakelijkheid eener welingerigte Burger-Land-Militie*, Amsterdam, 1774.

²⁰ Voir Wayne Ph. TE BRAKE, *Regents and rebels* et son article « Provincial histories and national revolution in the Dutch Republic » dans Margaret C. JACOB et Wijnand W. MIJNHARDT (éd.), *The Dutch Republic in the Eighteenth Century*, pp. 60-90 ; ainsi que M. A. M. FRANKEN et R. M. KEMPERINK (éd.), *Herstel, hervorming of behoud ? Tien Overijsselse steden in de patriottentijd, 1780-1787*, Zwolle, 1984 (= *Overijsselse historische bijdragen*, 99).

²¹ Les recherches ont prouvé que les couches inférieures de la société ne devaient pas automatiquement être qualifiées d'orangistes, parce que les patriotes trouvèrent aussi appui dans les strates inférieures de la société. Voir L. J. VAN MANEN et K. VERMEULEN, « Het lagere volk van Amsterdam in de strijd tussen patriotten en oranjegezinden, 1780-1800 », *Tijdschrift voor sociale geschiedenis*, 20, 1980, pp. 331-356 et 21, 1981, pp. 3-42. La complexité, en rapport avec l'opposition ville-campagne, est clairement exprimée dans Tom NIEUWENHUIS, *Keeshonden en Prinsmannen*, pp. 122-139, 187-195.

²² Voir H. L. ZWITSER, « De militaire dimensie van de patriottenbeweging », dans F. GRIJZENHOUT e.a. (éd.), *Voor vaderland en vrijheid*, pp. 27-51.

²³ Un exemple : la compagnie de manœuvres de Harlem *Pro Aris et Focis*, qui fut incluse dans la milice communale en avril 1787.

²⁴ Des troubles orangistes sont survenus à Rotterdam et Leide en 1784 ; à La Haye des manifestations orangistes eurent lieu dès décembre 1782, ainsi qu'en septembre 1785 et mars 1786. Voir C. H. E. DE WIT, *De Nederlandse revolutie van de achttiende eeuw 1780-1787. Oligarchie en proletariaat*, Oirsbeek, 1974, pp. 30-41.

²⁵ Un troisième volume en projet, qui aurait dû traiter entre autres sujets du redressement économique, de la religion et de la tolérance, de l'éducation et de l'enseignement, des arts, et des sciences, n'est jamais paru.

²⁶ En ce qui concerne le *Redressement constitutionnel* et le *Projet de Leyde*, une série d'idées contradictoires furent publiées, particulièrement dans les années 1978-1983. E. PECHLER et T. J. VEEN offrent un jugement pondéré dans *Rechtsgelerd magazijn Themis*, 3, 1983, pp. 284-291.

²⁷ Voir W. R. E. VELEMA, « Contemporaine reacties op het patriotse vocabulaire », dans H. BOTS et W. W. MIJNHARDT (éd.), *De droom van de revolutie*, pp. 32-48 (spécialement p. 34).

²⁸ Jan A. F. DE JONGSTE, « The restoration of the Orangist regime in 1747 », pp. 50-51.

²⁹ Pour ce qui suit : N. C. F. VAN SAS, « Tweedracht overall : het patriottisme en de uitvinding van de moderne politiek » dans H. BOTS et W. W. MIJNHARDT (éd.), *De droom van de revolutie*, pp. 23-25.

³⁰ Voir surtout : N. C. F. VAN SAS, « Politiek als leerproces : het patriottisme in Utrecht, 1783-1787 », *Jaarboek Oud-Utrecht*, 1987, pp. 9-42 (numéro consacré aux aspects du mouvement patriote dans la ville et la province d'Utrecht).

³¹ *De Post van den Neder-Rhijn*, x, 270 (cité dans N. C. F. VAN SAS, « Tweedracht overall », p. 22).

³² W. A. KNOOPS et F. Ch. MEIJER, *Goejanverwellesluis. De aanhouding van de prinses van Oranje op 28 juni 1787 door het vrijcorps van Gouda*, Amsterdam, 1987.

³³ A. DOEDENS, « Een Noord-Nederlandse exodus nader beschouwd : de uitwijkingen van 1787 en hun rol tijdens de Brabantse revolutie », *Documentatieblad werkgroep achttiende eeuw*, 33, 1976, pp. 6-40 ; voir aussi M. N. BISSELINK et A. DOEDENS (éd.), *Jan Bernd Bicker : een patriot in ballingschap 1787-1795. De autobiografische reisverslagen van een gevlucht Amsterdams regent en patriot van « progressieve » signatuur*, Amsterdam, 1983.

³⁴ A. DOEDENS, « Een Noord-Nederlandse exodus », p. 15.

³⁵ En plus de Robert Jasper van der Capellen van de Marsch, d'autres partisans sont Me Willem Buys (1752-1832), ancien membre de la magistrature communale de Delft, A. W. van Pallandt van Zuthem (1727-1803), membre de l'ordre équestre d'Overijssel, et Pieter 't Hoen (1745-1828), un journaliste patriote d'importance et auteur de poèmes pour enfants ; voir G. W. VREEDE, *Laurens Pieter van de Spiegel en zijne tijdgenoten*, 4 vol., Middelburg, 1874-1877, IV, p. 44.

³⁶ M. J. H. POST, *De Driebond van 1788 en de Brabantse revolutie*, Bergen op Zoom, 1961, p. 100, mentionne une lettre du leader patriote néerlandais H. W. Daendels à F. J. Vonck, datant du 9 juin 1790 à Lille.

³⁷ J. F. VONCK, *Kort historisch Verhaal en onzijdige Aanmerkingen over de gesteltenis van Brabant. naar het Vlaamsche origineel in het Hollandsch gebracht door P. 't Hoen*, Duinkerken, 1793.

Discussion

G. P. FRANKEL :

Le professeur Rosselle pourrait-il fournir quelques précisions sur la question des francs-maçons ?

D. ROSSELLE (Université de Lille III) :

C'est une question complexe. D'abord, il faut déterminer ce qu'est la réalité de la communauté maçonnique lilloise. Elle n'est pas très précoce. En 1744 vraisemblablement, première publication de textes montrant une tentative de constitution de loge. C'est vraisemblablement le milieu des libraires qui a été à l'initiative du développement des idéaux maçonniques à Lille, avec un renforcement très net quinze ans plus tard par les militaires. Ce sont les militaires qui ont structuré le courant franc-maçon à Lille, en y apportant une certaine jeunesse qui n'était pas le fait des initiateurs de la première loge lilloise. Cette activité avait deux niveaux d'intervention à Lille : le niveau classique des ateliers et un niveau plus profane, qui était celui d'une société de pensée, la société des « Philalètes ». Cette société s'était donné pour but, sans bien entendu dévoiler ce qu'étaient les objectifs initiaux, de faire connaître au plus grand nombre, les points d'inflexion des grands débats intellectuels du moment, en utilisant le plus souvent un paravent : celui du progrès scientifique. On abordait une question scientifique et, dans la conclusion, on évoquait des questions qui reflétaient le travail en atelier. L'influence sur Lille est très nette, c'est celle du Grand Orient. En ce qui concerne Vonck, je dirais que je ne peux que suspecter, une certaine méfiance de sa part à l'égard des milieux francs-maçons. A plusieurs reprises, il a été sollicité pour participer à des réunions de la société des Philalètes ; il a toujours refusé, arguant la plupart du temps de son état de santé. D'une certaine façon, on trouve bien plus de réceptivité aux idéaux maçonniques dans les quelques groupements statistes qu'il y avait à Lille. Mais cela est à approfondir.

L. DHONDT :

Lorsque Vander Noot a fait son entrée à Bruxelles, il a été reçu en grande pompe par la loge bruxelloise. Là, les liens semblent établis.

J. VERCRUISSE :

Vander Noot était franc-maçon. C'est prouvé, il existe des documents. Il a même occupé un rang important au sein de la maçonnerie. Vonck a toujours été très méfiant. Quoiqu'une légende se soit perpétuée dans son village natal jusqu'à aujourd'hui, à propos de son appartenance maçonnique, on n'en a jamais trouvé de traces matérielles. On s'est souvent demandé si Vander Noot avait obtenu des introductions plus faciles dans certains milieux gouvernementaux en Grande-Bretagne, en Hollande et en Prusse, en s'appuyant sur sa qualité de maçon.

M. BOONE :

Je voudrais poser une question au professeur De Jongste afin de savoir quel était le rapport à Breda en 1789 entre les patriotes de Breda et Vonck. Ensuite, je voudrais poser une question au professeur Rosselle. Daubremez, quand il a été à Valenciennes, était suivi par un certain Georges Boone d'Alost, qui appartenait à un milieu de commerçants et d'industriels. Il a été nommé par le Comité révolutionnaire des Belges à Lille. Il y avait alors trois bataillons, si je ne me trompe, sous les ordres du général Rosières, et c'était peu avant la bataille de Jemappes. Ces Belges étaient bien intégrés et payés. Ce Boone, qui était mon ancêtre, a commandé le premier bataillon des chasseurs de Gand ; or il était Alostois.

J. F. A. DE JONGSTE (Université d'Etat de Leiden) :

C'est très difficile à dire car en 1789, la contre-révolution au cours de laquelle les patriotes néerlandais, les démocrates, ont quitté le pays, était déclenchée. Donc, en 1789 à Breda, il n'y avait plus de patriotes convaincus. Cela s'est entièrement passé sous les auspices du régime d'Orange restauré, qui entre autres, nomma aussi le « bailli » de Breda qui, quant à lui, joua un rôle important dans les contacts avec les patriotes brabançons. Il est donc très difficile de se prononcer à propos de ce que les patriotes nord-brabançons pensaient des patriotes de Breda.

D. ROSSELLE :

En ce qui concerne la constitution des unités belges dans le département du Nord, je dirais qu'il faut distinguer trois phases.

Première phase : celle de l'inorganisation, je dirais « sympathique ».

Deuxième phase : celle de l'irritation des milieux français à l'égard d'une présence militaire sur leur propre territoire, alors qu'ils sont eux-mêmes incapables d'organiser leurs propres unités. Que va-t-on faire, se demande-t-on « de ces foutus Belges » !

Troisième phase : celle de la reconnaissance de ces unités, qui participent aux combats et s'intègrent dans le dispositif militaire.

M. BOONE :

« Ces foutus Belges » ont fait beaucoup de choses. Et ce fameux Boone a fait toutes les campagnes de Napoléon par après et est revenu à Lille, pour y mourir.

J. PIENS :

Je voudrais poser une petite question au professeur De Jongste. Il a plusieurs fois parlé du concept de magistrature municipale. Pourriez-vous préciser cette notion ?

J. F. A. DE JONGSTE :

La « magistrature municipale », c'est l'administration de base d'une ville ; on a des bourgmestres, des échevins et un bailli. Ils proviennent principalement de la commune. Ce sont les idées d'une société à connotation démocratique, ils se complètent par cooptation, cela reste donc une organisation oligarchique.

Révolutionnaires liégeois et vonckistes

par
Philippe RAXHON

On a coutume d'opposer Révolution brabançonne et Révolution liégeoise, attribuant à l'une l'expression d'un sentiment national conservateur, sinon réactionnaire ; et à l'autre un caractère démocratique francophile, sinon francolâtre. Ces préjugés ont pour incidence le verrouillage des historiographies des révolutions qui manifestèrent en 1789 leur originalité dans cet aire géographique floue au nord du monde latin ou au sud du monde german, selon le regard de l'observateur. L'historien est aujourd'hui mal à l'aise devant ces frontières, alors que des études passées ou récentes ¹ ont montré la complexité de ces phénomènes révolutionnaires dont les effets, en terme de flux et de reflux, ne pouvaient que se côtoyer aisément, compte tenu de leur simultanéité, du brassage des hommes, des idées et des échanges économiques, et de l'espace même de leur expansion.

Notre développement, qui se veut un état de la question, aura pour objectif de deviner les liens tissés entre révolutionnaires de la principauté de Liège et vonckistes dans une époque fertile en retournements d'alliance et en crises d'identité. Nous tâcherons, suivant cette perspective, de relever les points de contact entre vonckistes et patriotes liégeois.

Point n'est question de refaire ici l'histoire de la Révolution liégeoise, et nous renvoyons pour rappel le lecteur à l'excellente petite synthèse de Paul Harsin ², parue certes en 1954, mais finement ciselée et toujours pertinente, beaucoup moins ingrate que le lourd mais monumental récit d'Adolphe Borgnet ³ datant du siècle passé. Il est néanmoins nécessaire d'évoluer dans un espace chronologique, événementiel, pour mieux comprendre la portée des ramifications politiques qui unirent, faiblement ou non on le verra, les révolutionnaires liégeois et les vonckistes, le point commun fondamental entre ces deux parties étant, au fond, un isolement politique devant les grands enjeux internationaux du temps, à la source d'une solidarité de fait, imposée par les circonstances, propice à des projets d'union, parfois d'une précision telle qu'apparemment annonceurs d'un ensemble nouveau, qui allait trouver sa réalité géopolitique quarante ans plus tard.

Le propre de la Révolution liégeoise de 1789 est un développement original à partir du 18 août 1789, date de l'insurrection liégeoise contre le prince-évêque

Hoensbroech, jusqu'en janvier 1791, quand les troupes autrichiennes entrent dans la cité préparant la restauration du prince-évêque et donc de l'ancien régime. Cette phase originale de la Révolution liégeoise vient mourir avec l'exil des patriotes liégeois en France, qui découvrent *de visu* la Révolution française. En novembre 1792, après Jemappes, Liège accueille les Français en libérateurs, et un processus d'accélération idéologique s'enclenche, avec l'acceptation du décret du 15 décembre 1792 qui mettait à bas l'ancien régime dans nos régions, avec l'élection d'une Convention nationale, puis le vote de réunion à la République française, et le geste symbolique qui tranche le passif culturel principautaire avec le vote de démolition de la cathédrale Saint-Lambert. En mars 1793, après cinq mois de symbiose franco-liégeoise, les Autrichiens victorieux chassent les révolutionnaires. Un deuxième exil commence pour des patriotes liégeois qui vivront à leur échelle les rythmes et les déchirements de la Terreur. Liège tombe aux mains des Français le jour de la chute de Robespierre. Enfin, provinces belgiques et principauté de Liège seront intégrées dans l'ensemble français à partir d'octobre 1795. Ainsi, on peut donc considérer que le flirt houleux entre vonckistes et patriotes liégeois, au demeurant eux-mêmes traversés par des courants divergents, s'étendra de septembre 1789 au printemps 1792, la dislocation s'accomplissant avec la première présence française sur le territoire de la Belgique actuelle.

Par ailleurs, ce qui est important de savoir pour le propos qui nous occupe, c'est que la révolution liégeoise fut elle aussi, dans sa première phase, une révolution tournée vers le passé, les révolutionnaires liégeois, comme le jeune polémiste Jean-Nicolas Bassenge ou Jacques-Joseph Fabry, soixante-sept ans en 1789, deux fois bourgmestre auparavant, cherchant à restaurer les institutions liégeoises plutôt qu'à les détruire, souhaitant d'abord l'abolition du règlement épiscopal de 1684 qui marquait un durcissement du pouvoir exécutif dans les rapports de forces entre le pouvoir épiscopal et les Métiers. Il faudra attendre novembre 1792 et l'arrivée des Français à Liège pour voir abolir les trois Etats. La tiédeur — d'aucuns diront la prudence — de la bourgeoisie radicale liégeoise, n'est donc pas sans analogie avec celle des vonckistes.

En outre, la révolution du 18 août à Liège fut un signe d'encouragement pour Vonck, un moment de respiration qui lui permettait d'entrevoir un appui possible chez un peuple ami, lancé dans une aventure similaire à la sienne, contre les structures d'un pouvoir en place. Des journaux comme le *Journal général de l'Europe* ou la *Gazette des Pays-Bas* ⁴ répercutèrent l'information avec allégresse. Des brochures évoquant les épisodes révolutionnaires liégeois furent diffusées dans les Pays-Bas, et les autorités autrichiennes réagirent le 12 septembre pour juguler leur importation, craignant une irradiation de l'« effet » révolutionnaire. La Révolution liégeoise fut donc « un événement providentiel » ⁵ pour Vonck et ses partisans, avec d'abord l'idée d'un accueil possible de troupes révolutionnaires brabançonnaises sur le territoire liégeois. Au contraire, les conservateurs brabançons s'inquiétèrent de la tournure des événements liégeois qui leur semblaient découler promptement des événements français, comme le traduit la comtesse d'Yve : « Les Liégeois, qui en tous temps veulent imiter les Français, viennent de faire la parodie de ce qui s'est passé à Paris » ⁶. La Révolution liégeoise, dans ses premiers actes, eut pour conséquence implicite d'accentuer le fossé entre les vonckistes et les réactionnaires, repoussant chacun dans la solitude de ses choix politiques et de son engagement.

Examinons maintenant les rapports explicites entre vonckistes et rebelles liégeois, qui sont, avouons-le, en définitive peu considérables. Un mois à peine après l'insurrection liégeoise, le territoire de la principauté de Liège servit de base de regroupement et d'entraînement aux volontaires vonckistes, pendant que Vonck préparait le soulèvement des villes. En effet, au nez et à la barbe des Autrichiens, les Brabançons trouvèrent refuge sur le sol liégeois, à Hasselt d'abord, Bonne Ville de la principauté, avec pour quartier général l'auberge du Verre de Vin, et pour hôte l'avocat Van Den Eynde. Les émigrés brabançons y reçoivent de l'argent et un lieu d'affectation ⁷. On trouve une concentration notable de Brabançons également à Saint-Trond. Au demeurant, la barrière frontalière est d'autant plus molle que les émigrés ont l'appui des habitants de part et d'autre. Ces réfugiés sont essentiellement des jeunes bourgeois des milieux urbains brabançons. Ils seront rejoints par des patriotes montois venant de Binche dès la fin de septembre 1789. Le flux est tel — des centaines d'hommes avaient gagné la principauté — qu'un édit est publié le 30 septembre menaçant les émigrés ou les incitateurs à l'émigration, la peine allant jusqu'à la mort, ou le bannissement perpétuel et la confiscation des biens. Et le ministre plénipotentiaire autrichien Trauttmansdorff se plaint, dans un mémoire envoyé à Liège, au Conseil liégeois, de la tolérance excessive envers les rassemblements armés brabançons. Le Conseil de la cité reçut le mémoire mais le Tiers-Etat et l'Etat noble refusèrent de se soumettre aux injonctions autrichiennes. En octobre, une petite armée de patriotes brabançons se trouvait équipée, préparée en Campine liégeoise, et placée sous les ordres du valeureux général Van der Mersch. L'insurrection couvait, l'union entre Vonck et Vander Noot était sur le point de se réaliser, malgré les efforts d'un général d'Alton au service de l'Autriche, qui réussit à rallier Trauttmansdorff le 9 octobre à l'idée d'une traque des patriotes brabançons en territoire liégeois, abondamment commentée ⁸, véritable opération militaire qui devait avoir l'air d'un passage de troupes, prévue pour le 11 octobre. Avertis par des indiscretions, les patriotes brabançons eurent le temps de fuir en Hollande. Cet épisode constitue le premier point de contact entre révolutionnaires brabançons et révolutionnaires liégeois.

Un autre élément de réflexion pour alimenter notre sujet est le rôle ambigu joué par la Prusse. Ainsi, lorsque Frédéric-Guillaume II prend la décision d'appuyer les revendications liégeoises devant le Tribunal impérial de Wetzlar, en occupant pacifiquement Liège, il le fait après le 27 octobre 1789, après la bataille de Turnhout en somme, pour conforter à Liège et sur la Meuse la désarticulation de la politique impériale à Bruxelles. C'est le 30 novembre 1789 que les Prussiens entrent à Liège. En décembre 1789 peut se poser déjà la question de l'union des Belges et des Liégeois, sous un régime intérieur de leur choix, mais sous la protection de la Prusse. Mais l'esquisse de tentative fera long feu. Remarquons que Vander Noot, lui aussi, au printemps 1789, espérait obtenir un appui de la Prusse pour ses projets de lutte contre l'Autriche. Il est clair qu'en 1789 et 1790, Belges et Liégeois furent l'objet d'un même enjeu international, à savoir la déstabilisation de l'Autriche, validée par la Prusse, jusqu'à la Convention de Reichenbach du 27 juillet 1790, où les rapports de force se modifient.

En février 1790, le climat d'insécurité et les frais occasionnés par l'occupation prussienne ont vidé les caisses de l'Etat liégeois, qui chercha à négocier un emprunt

d'un million de florins à Bruxelles, sous la garantie des Etats. Et Jean-Rémy de Chestret, bourgmestre de Liège en 1789 avec Fabry, incarnation de l'aile droite du parti fabriciste, rêva d'un accord politique et financier avec Vander Noot. Son collègue Fabry en doutait vivement : « Le parti de Vander Noot et de Van Eupen qui veulent conserver la souveraineté pour eux, ressemble assez à nos gens du conseil qui voudraient s'arroger tout pouvoir »⁹. L'appréciation de Fabry ne manque pas de réalisme, puisque malgré les victoires révolutionnaires brabançonnes de l'automne 1789, Vonck fut progressivement écarté du pouvoir par les manœuvres des vandemootistes, aux yeux desquels sa volonté de réformer les Etats l'avait rendu suspect. Et le clivage opéré entre vandemootistes et vonckistes, dès le début de 1790, transforme ces derniers en courant d'opposition. L'élimination des vonckistes n'étonna pas le « Père de la Révolution liégeoise », Fabry. Conservateur et légaliste, en 1790 la base de son programme politique est la Paix de Fexhe de 1316¹⁰, comme la Joyeuse Entrée était celle de Vonck. A cette époque, Fabry se contenterait bien lui aussi d'une réforme des ordres traditionnels (meilleure représentation des trois ordres, élection de l'ensemble des députés, doublement du tiers), telle qu'elle apparaît dans le programme de Vonck, *Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant*, paru en janvier 1790¹¹.

Mais revenons à la poursuite des négociations autour de l'emprunt par les Liégeois d'un million de florins aux Brabançons, qui reprirent après avril 1790 et le départ des Prussiens, lorsqu'il s'est agi de mobiliser des troupes liégeoises pour faire face aux soldats des Cercles impériaux. A la fin de ce mois, Vander Noot et Van Eupen se trouvaient à Liège pour travailler à un projet d'union belgo-liégeoise. Mais les Liégeois prirent leur distance, comme le notait le résident français à Liège : « le régime du Congrès de Bruxelles n'est rien moins qu'approuvé dans ce pays-ci et je craindrais une explosion terrible pour les chefs lorsqu'il paraîtrait au grand jour »¹². La négociation échoua, et c'est avec beaucoup de difficulté que les Liégeois finirent par recevoir par la suite une avance de 80 000 florins.

Ainsi, les négociations financières liées aux entreprises de guerre furent pour les Belges et les Liégeois un terrain de rencontres mais elles n'aboutirent pas. Au demeurant, il en fut de même avec l'Assemblée nationale française qui accueillit mal des députés liégeois venu dans son enceinte le 18 septembre 1790 solliciter son aide. Rappelons que c'est aussi une situation de guerre qui avait révélé la bienveillance dont pouvaient faire preuve les autorités liégeoises à l'égard des vonckistes, laissant ceux-ci préparer leur insurrection en territoire liégeois en septembre 1789.

Nous l'avons dit, le 27 juillet 1790, la Convention de Reichenbach, qui scelle la réconciliation de la Prusse et de l'empereur aggrave la situation déjà précaire des Liégeois engagés dans un conflit militaire qui les dépasse, après plusieurs mois de combats. Et devant l'échéance de la défaite, les Franchimontois — l'aile radicale de la Révolution liégeoise — émettaient pour la première fois le 16 décembre 1790, un vœu de réunion de la principauté de Liège à la France. En janvier 1791, les patriotes menacés fuient Liège. Le chemin de l'exil sera Paris pour beaucoup d'entre eux, et l'occasion d'une longue interrogation sur l'identité liégeoise. Celle-ci est remise en question même par des modérés comme Fabry, qui découvre physiquement la Révolution française. En juillet 1791, déçu par la Prusse, dans sa retraite française, Fabry

aura ce trait : « Mon parti est pris, je ne rentrerai pas dans ma patrie pour capituler avec la tyrannie épiscopale et si j'y rentre d'une autre façon, ce ne sera que dans l'espoir de l'unir à l'Empire français. Tous nos vrais patriotes pensent de même »¹³. Et pourtant, c'est aussi l'exil qui sera la clé d'une autre prise de conscience, et du rapprochement entre exilés brabançons et exilés liégeois, avec la création de comités, l'entretien de correspondances et, à l'approche de la déclaration de guerre du 20 avril 1792, la formation de légions et de compagnies franches destinées à prendre place dans l'armée révolutionnaire française¹⁴. Des conflits de tendances éclatèrent, et Vonck comme Fabry tentèrent de modérer les passions franchimontoises. Ceci dit, il faut aussi savoir que les conservateurs brabançons firent tout pour séparer vonckistes et révoltés liégeois en brandissant le spectre de l'anticléricalisme. Mais la référence devenue emblématique de ce rapprochement dans l'infortune, fut le *Manifeste des Belges et Liégeois Unis*, signé par le Liégeois Lebrun, futur ministre girondin, et paru en avril 1792 à Paris, aboutissement d'un processus sur lequel il nous faut revenir plus en détail. A l'automne 1791 déjà, et malgré les déclarations privées de Fabry, le rapprochement entre vonckistes et fabricistes se précise, sans qu'il y ait consensus au sein des Liégeois. Mais un ancien modéré comme Bassenge, de plus en plus radical, bien qu'au départ réticent à l'idée d'une union belgo-liégeoise — tiédeur que sa francophilie confirmera par la suite puisqu'il sera le promoteur de la réunion du pays de Liège à la République française en janvier 1793 — ne manquait pas d'avouer vers la mi-mai 1792 dans une lettre au fils de Jacques-Joseph Fabry, Hyacinthe, que « l'idée d'union avec les Belges, union nécessaire, commandée par la nature »¹⁵, fut toujours la nôtre ». Le propre des points de repère de ces hommes est d'être fluctuants, et nous insisterons encore sur le caractère aléatoire des frontières pour les Belges et les Liégeois, et les identités qu'elles recouvrent, en cette période de troubles profonds.

Mais le principal artisan de cet essai d'union des Belges et des Liégeois, regroupés à Paris dans un Comité général des Belges et Liégeois unis, fut le banquier brabançon Edouard de Walckiers. Il écrivait à Vonck : « ... sans les Liégeois, il me semble que nous ne pouvons réussir à nous maintenir libres. Ce sera alors que nous pourrons faire cause commune avec les Français, et renvoyer le despotisme au-delà du Rhin »¹⁶. En vérité, le projet de Walckiers était l'établissement d'une République fédérative de toutes les provinces, et la conservation des trois Ordres, mais avec le vote en commun et par tête, et le doublement du Tiers Etat. Ce plan fut revisité, « désaristocralisé » dira Bassenge, par les Liégeois qui en donneront une nouvelle version en quatre points. En premier lieu, le gouvernement des peuples belge et liégeois sera fédératif. Ensuite, les dix provinces belgiques et le pays de Liège seront appelés à cette confédération, et se confédéreront sous le nom de Peuples belgiques et liégeois unis. Par ailleurs, les dix provinces belges et le pays de Liège, formant onze peuples unis, retiendront et se réserveront — et Bassenge insista sur ce point — leur souveraineté, leur liberté, leur indépendance et aussi tous les pouvoirs, juridictions et droits qui ne seront pas expressément délégués aux peuples unis assemblés en Congrès par leurs représentants, suivant l'acte de confédération. Enfin, les onze provinces ou peuples unis contracteront, chacune en leur nom, par un acte de fédération, un traité d'alliance et d'amitié ferme et constant avec toutes les autres provinces, pour une défense commune, pour le maintien de leurs libertés, et pour leur bien général et mutuel. Les Liégeois insistèrent donc

sur une alternative à laisser à chaque province, qui est le choix de conserver ou non les Etats, avec le cas échéant l'élection d'une assemblée représentative pour son fonctionnement interne.

Le fruit des remaniements successifs, la vraie synthèse publique du projet belgo-liégeois sera ce *Manifeste des Belges et Liégeois Unis*, qui lance une sentence de déchéance contre l'empereur et le prince-évêque, et s'achève comme suit :

« Et après avoir séparément brisé nos conventions sociales respectives, après avoir secoué pour toujours le joug de nos oppresseurs, nous, le peuples des provinces belgiques (...) et le peuple du pays de Liège, déclarons par le même acte que, dès ce moment, nous réunissons nos intentions, nos moyens, nos forces contre nos tyrans respectifs ; jurons de prendre les armes pour ne plus les déposer que quand nous aurons assuré notre indépendance, les droits que nous tenons de la nature, et une constitution qui n'outrage plus ces droits sacrés ; jurons enfin de ne plus faire qu'un même peuple libre, indépendant ; et ce peuple offre son amitié à tous les peuples de la terre, son alliance à tous les peuples libres, son exemple et son assistance au besoin à tous ceux qui voudront l'imiter et devenir libres comme lui ».

Dès le 20 janvier 1792, Vonck avait reçu le canevas du *Manifeste* qui avait évolué dans un sens plus démocratique, à la suite des pressions franchimontoises. Il ne remit pas en question le principe de son existence, mais le désavoua néanmoins dans sa forme présentée. Vonck fut pris de doute et vit poindre le spectre de l'assemblée nationale, comme celui de l'anticléricalisme dans ce projet, et il s'en désolidarisa. Il se contenta de soutenir la création des légions belgo-liégeoises. Ce fut pour lui le dernier acte d'un rapprochement opéré dès le début des événements brabançons et liégeois, que les événements politiques allaient par la suite ou favoriser ou déstabiliser selon les circonstances, mais que les Français mettraient à bas après Jemappes. Après cette victoire républicaine, ce sont les Liégeois qui se jetteront dans les bras de la France.

Dès lors, l'éphémère expérience belgo-liégeoise à Paris nous permet d'appréhender la nature de liens tissés par des hommes que nous désignerions aujourd'hui comme réfugiés politiques. A Paris, Belges et Liégeois développent une nationalité de circonstance, mais propice à une amplification de longue durée. Autrement dit, cette alliance née de l'exil et de la guerre était censée perdurer après la paix, ce qui n'est pas sans importance dans l'enjeu sous-jacent, et historique, d'une telle fusion d'intérêts. Cette tentative belgo-liégeoise nous montre aussi le caractère relatif des références identitaires proclamées en révolution. Car il y a une dramatique prise de conscience chez les Belges comme chez les Liégeois, de l'énormité des forces contradictoires qui les entourent. Cette aire territoriale qui leur est propre, à la charnière entre deux mondes, est mise sous pression dans le cadre d'oppositions idéologiques jamais égalées, même au temps des guerres de religion. Ici la révolution française est la séparation de l'Eglise et de l'Etat : là ce sont des souverains d'ancien régime hantés par l'idée de voir cette Révolution française, au nom de l'égalité des droits, briser leurs frontières. Etre prisonnier d'un tel enjeu invite au regroupement des forces, stimule la recherche d'une définition de soi. La Révolution française est le moment historique où se met en place, où se structure même l'idée de nationalité : comment alors les plus faibles ne seraient-ils pas atteints par ces turbulences ? En janvier 1793, lors d'une séance de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Liège, Fabry se posa la question de

savoir si être Français signifiait cesser d'être Liégeois. Un sans-culotte dans l'assemblée lui répondit que oui. La véritable portée de l'incident c'est la superposition des valeurs de référence, traditionnelles et nouvelles, qu'on ne peut assumer et digérer en un jour. Les Liégeois ne votent pas leur réunion à la France, mais à la République française, inaugurant ainsi la problématique de l'idée nationale en Belgique. Patrie, nation, république, référence matricielle, références politiques se constituent en réseaux dans le creuset révolutionnaire. Révolutionnaires liégeois et brabançons ont la particularité de vivre en commun ce drame de la confusion, d'ordre symbolique et socio-politique, et les aléas de leur discours respectif sont empreints de cette confusion-là, au sens non péjoratif du terme bien entendu. Le qui suis-je révolutionnaire peut difficilement trouver une réponse dans une révolution en marche, dans une révolution qui court comme la Révolution française, et le regard que les historiens, après coup, ont porté sur cette question, doit lui aussi être l'objet d'une interrogation, d'une dissection et d'une appréciation affranchie des préjugés de circonstances. Mais ceci est de l'ordre de la mémoire ¹⁷.

Notes

¹ Nous renvoyons ici le lecteur à la bibliographie la plus récente, celle de Pierre LIERNEUX, *Bibliographie de la Révolution belge*, parue dans J. C. A. DE CLERCK, *Jean-François Vonck (1743-1792)*, Bruxelles, 1992, p. 173-261.

² P. HARSIN, *La Révolution liégeoise de 1789*, Bruxelles, 1954.

³ A. BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789*, Liège, 1865.

⁴ *Journal général de l'Europe*, jeudi 20 août 1789, 100, p. 361 ; *Gazette des Pays-Bas*, jeudi 27 août 1789, 61, p. 27.

⁵ S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la révolution brabançonne*, 2^e éd., Bruxelles, 1989, p. 107.

⁶ Archives générales du royaume, Fonds des Etats Belgiques-Unis, Correspondance de la comtesse d'Yve, 29, 21 août 1789, p. 241.

⁷ Archives générales du royaume, Conseil du gouvernement général, 1589, Louvain, 25 septembre 1789 (baron de Baast).

⁸ Voir S. TASSIER, « La traque du 11 et 12 octobre et la neutralité liégeoise », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1930, t. IX, p. 148-156 ; et K. STEVAUX, « Patriotes brabançons au Pays de Liège », *La Révolution brabançonne, 1789-1790. Exposition du 15 octobre au 15 décembre 1983*, Bruxelles, Musée royal de l'armée et d'histoire militaire, 1983, p. 70-75.

⁹ Voir P. HARSIN, *op. cit.*, p. 94.

¹⁰ Charte des libertés liégeoises, fixant les rapports de force entre le pouvoir épiscopal et le monde laïque des Métiers.

¹¹ Notons que la société Pro Aris et Focis, fondée par Vonck en mai 1789, n'est pas sans analogie avec la société Eburonne fondée par Jacques-Joseph Fabry en 1787.

¹² Voir P. HARSIN, *op. cit.*, p. 106.

¹³ *Ibid.*, p. 145.

¹⁴ Voir notamment H. BOULANGER, « L'affaire des Belges et Liégeois Unis 1792-1793 », *Revue du Nord*, 1910, t. 1, p. 3-40, p. 144-165, p. 216-244 ; et O. LEE, *Les comités et les clubs des patriotes belges et liégeois (1791-An III)*, Paris, 1931.

¹⁵ Il retournera l'argument en faveur de la France, un an plus tard, quand il s'agira de convaincre les Liégeois de rejoindre le giron français.

¹⁶ Voir A. BORGNET, *op. cit.*, t. II, p. 144.

¹⁷ Voir notre livre *La Mémoire de la Révolution française de 1789. Entre Liège et Wallonie*, Bruxelles, Labor, 1996.

Discussion

R. MASKENS :

Nous savons que la Révolution brabançonne eut des assises populaires et que finalement elle n'aurait peut-être pas réussi, si l'on n'avait pas fait marcher le peuple, en lui parlant de défense de la religion et en excitant son patriotisme. Quelle fut l'assise populaire, quelles furent les motivations qui furent utilisées dans le cas de la Révolution liégeoise ?

Ph. RAXHON (Université de Liège) :

Les manifestations de nature populaire que l'on peut constater dans le cadre de la Révolution liégeoise, apparaissent justement à un moment de division entre les patriotes eux-mêmes. J'ai parlé tout à l'heure de différents niveaux de lecture de la révolution et l'on constate en octobre 1789 des émeutes de rue, qui s'opposent au nouveau pouvoir installé en août 1789. Ce sont des patriotes qui vont tirer sur des gens qui manifestent pour une refonte des impôts, pour un certain nombre d'acquis qu'ils n'ont pas obtenu des patriotes de 1789. Il y a donc une opposition entre une partie du peuple de Liège et les autorités révolutionnaires constituées. Il est très difficile de mesurer la réalité populaire d'un mouvement révolutionnaire ; mais je crois que ce qui est très intéressant à remarquer, c'est qu'au moment où les troupes du Cercle de Westphalie envahissent le territoire de la principauté de Liège, il y a un ralliement, à la fois des campagnes et des bonnes villes de la principauté de Liège, en hommes et en armes. Les historiens sont étonnés du sursaut populaire à partir d'avril 1790 en faveur de cette révolution menacée de l'extérieur.

M. BOONE :

Quel est le rôle de Fabry et de Bassenge à cette époque-là ?

Ph. RAXHON :

Fabry est un homme formé sous l'ancien régime, qui y a fait toute sa carrière politique et qui, à l'heure de la révolution, a vraiment l'ambition de restaurer les institutions liégeoises. Il va évoluer beaucoup plus rapidement que les Brabançons dans son appréciation de la situation. Il est assez remarquable de voir cet homme, d'un âge

tout à fait respectable, militer activement pour une refonte des Etats, et deux, trois ans plus tard être partisan d'une réunion à la France, d'une convention nationale et en plus se réinsérer dans le personnel post-thermidorien, puisqu'il exercera des charges sous le régime français jusqu'en 1797. On remarque ce même parcours également chez Bassenge, qui est très attaché aux institutions liégeoises, mais qui va devenir un francophile acharné. C'est très intéressant de lire les textes d'un homme comme Bassenge, parce que l'impact des mutations dont il est témoin va jusqu'à modifier le rythme de son style d'écriture, sa phraséologie. Il y a chez lui une adaptation à la Révolution française qu'on remarque aussi dans des villes comme Mons ou Charleroi qui ont accueilli des révolutionnaires français à partir de 1792 avec une sympathie affirmée et une solidarité consommée avec le nouveau régime français. Je veux aussi me replacer dans l'ordre de la mémoire, car cette Révolution liégeoise et cette Révolution brabançonne vont faire l'objet, plus tard dans le XIX^e siècle, de récupérations tout à fait extraordinaires et on va constater que le mouvement wallon va petit à petit adopter la Révolution liégeoise, rejetant la Révolution brabançonne comme étant un mouvement flamand, ce qui n'a aucun sens. Ce discours va se développer et s'amplifier à partir des années 1890 et jusqu'au début du XX^e siècle, avec une pointe très nette au moment de l'érection du monument de Jemappes en 1911. L'enjeu d'une commémoration comme la nôtre, c'est de noter cette survivance et il est remarquable de voir que dès le début du colloque, les interventions se sont focalisées sur des questions qui nous sont propres : ces questions d'identité, de relations à l'identité, de relations entre des groupes d'hommes, des « peuples » qui se cherchent. Cela n'est pas sans analogie avec les questions que nous nous posons aujourd'hui par rapport évidemment à la Belgique, par rapport à nos racines, par rapport à l'Europe, par rapport aussi à des enjeux propres à cette fin de XX^e siècle, qui peuvent parfois être terribles.

J. CRAEYBECKX :

Quelle a été l'attitude de la bourgeoisie entreprenante, capitaliste, puisqu'on dit que la Révolution française est évidemment aussi en partie une révolution bourgeoise au sens capitaliste ? D'après Lebrun, il ne semble pas que cette révolution ait été réellement bien accueillie à Verviers par ces entrepreneurs capitalistes. Ils se sentaient plutôt menacés et regrettaient de ne plus pouvoir disposer de l'armée du prince-évêque pour rétablir l'ordre.

Ph. RAXHON :

C'est tout à fait vrai. On constate à Verviers la fuite des entrepreneurs dès le début de la Révolution liégeoise. Mais ils reviennent assez vite aussi et il faut dire que le mouvement franchimontois, qui est une petite bourgeoisie rurale, bourgeoisie intellectuelle aussi, est excessivement radical, et Polleur est près de Verviers. L'idée de nation est remplacée par celle de peuple, ce qui court-circuite le débat qui a lieu à ce moment à l'Assemblée française concernant la citoyenneté active et la citoyenneté passive. Autrement dit, on associe le peuple aux affaires politiques. Deuxièmement, la déclaration de Polleur ne mentionne pas la propriété privée. Cela ne veut pas dire qu'ils aient des ambitions collectivistes, mais ce mouvement franchimontois est d'un radicalisme qui ne peut qu'effrayer les possédants et la bourgeoisie capitaliste. Un

homme comme Dethier, qui est incontestablement le leader des Franchimontois, aura un parcours lui aussi excessivement riche, puisque bourgmestre en 1789, participant à la Révolution, il démissionne, il est lui aussi réinséré dans l'administration française, mais démissionne au moment du 18 brumaire, puis on le retrouve en 1830, désigné pour aller siéger au Congrès national belge. Il en arrivera très vite à démissionner, prétextant que ce qui se passe ne correspond plus aux idéaux qu'il s'était donnés dès les révolutions d'Amérique. Paradoxe : un homme comme Antoine de Méan, qui fut le dernier prince-évêque de Liège en 1793 et qui en 1830, par sa fameuse lettre, marqua le ralliement des catholiques au projet constitutionnel belge, ce qui était la condition vitale de l'existence de la Belgique et de ce que l'on a appelé l'unionisme. Là, il y a des destins remarquables, qui s'entrecroisent et se court-circuitent : de Méan donne son appui au Congrès national, alors que Dethier s'en retire.

J. STENGERS :

Deux questions à M. Raxhon. D'abord en ce qui concerne les sources. Vous avez montré que lorsqu'il s'agit des contacts entre Liège et Bruxelles, ce qui nous éclaire souvent le mieux ce sont des rapports de diplomates étrangers. Or, dans ce domaine, Paul Harsin avait fait d'extraordinaires recherches à l'étranger dont il n'a utilisé que très synthétiquement les résultats dans son volume sur *La Révolution liégeoise*. Cette documentation de Paul Harsin est-elle maintenant accessible et a-t-elle déjà été exploitée par certains pour la période dont nous nous occupons ? Seconde question : il y a contact entre les nouveaux dirigeants de la Belgique et des dirigeants de Liège. Etienne Helin considère qu'il y a un rapport, *grosso modo*, de un à dix du point de vue richesse entre la principauté de Liège et les Pays-Bas. Trouvez-vous à Liège une quelconque manifestation d'un sentiment d'infériorité économique, par rapport aux Pays-Bas ?

Ph. RAXHON :

Paul Harsin n'a pas eu le temps, la mort survenant, de terminer une grande collection d'ouvrages sur l'histoire de la principauté de Liège. Un volume était prévu sur la Révolution liégeoise, et le petit opuscule dont j'ai cité le titre tout à l'heure, est en somme une présentation d'un futur grand travail inachevé, mais les documents qu'il avait accumulés, ont été conservés.

Concernant les estimations du professeur Helin, je n'ai pas appréhendé chez les Liégeois ce sentiment d'infériorité d'une manière directe. Les Liégeois sont tout à fait en admiration devant les progrès, la puissance de leur bassin industriel et devant les atouts de leur économie, je pense à l'armurerie par exemple. Mais ils ne peuvent aussi que constater, et ce sera une des raisons de la Révolution, la paupérisation provoquée par ce processus industriel. Donc, richesse et pauvreté cohabitent en principauté de Liège, ce qui constitue un formidable détonateur révolutionnaire.

J. P. DU RY :

Je me suis un peu intéressé, à cause de la participation d'un ancêtre, à la mission envoyée par Vander Noot vers Berlin, pour obtenir du roi de Prusse qu'il envoie ses troupes à l'aide des patriotes. Dans la composition de la délégation, y avait-il aussi des

représentants de Liège, et s'il n'y en avait pas, les Liégeois ont-ils joué quand même un certain rôle auprès du roi de Prusse ?

Ph. RAXHON :

Les négociations entre les Liégeois et la Prusse ont été longues et régulières. Des délégations, il y en a eu de nombreuses, en tout cas de la part des Liégeois. Entre octobre 1789 et mars-avril 1790, il y a un véritable ballet diplomatique entre Liège et la Prusse.

R. MASKENS :

J'ai un élément de réponse fourni par les mémoires de Charles du Ry, l'ancêtre de M. du Ry. La délégation brabançonne qui était à Berlin avec O'Hearn, a rencontré là-bas les délégués liégeois et ils ont fraternisé. Mais c'étaient deux délégations différentes.

J. ROEGIERS :

Il ne faut pas oublier qu'à partir de 1788, les exilés originaires des Pays-Bas autrichiens se fixent en majorité sur le territoire liégeois, surtout à Saint-Trond, mais aussi ailleurs et j'ai l'impression, que ce territoire liégeois a été un pont vers la Prusse au cours de l'année 1789. Cet O'Hearn qui est parti à Berlin avec Vander Noot, était un professeur écarté de Louvain par Joseph II. Il est resté quelque temps à Saint-Trond. Il avait beaucoup de connaissances à Liège, je crois. Le milieu liégeois était en effet très important pour nouer des relations avec la Prusse.

Ph. RAXHON :

Les frontières étaient fluctuantes et perméables et dès lors, hommes et idées les franchissaient constamment, surtout dans ce contexte troublé. Au moment de la diaspora des patriotes de Liège, on en retrouvera certains exilés dans le Saint-Empire, ce qui peut paraître paradoxal.

Les caricatures de la Révolution brabançonne

par
Emmanuel COLLET

En 1988, l'éditeur Hayez entreprenait, sur une idée du Comité 89, de rééditer l'ouvrage de Suzanne Tassier, *Les démocrates belges de 1789*¹. Le texte intégral de l'auteur était augmenté d'une préface et d'une chronologie des événements dues au professeur Vercruysse, d'un index et d'environ trois cents illustrations dont le rassemblement nous avait été confié². A propos de ces dernières, Jeroom Vercruysse notait qu'il s'agissait, sauf erreur, de la première collection iconographique étendue relative à la révolution belge de 1789-1790³.

Au moment d'écrire ces lignes, la révolution brabançonne attend toujours son anthologie par l'image, « petite sœur belge » en quelque sorte de l'anthologie de la révolution française de Michel Vovelle ou de l'audacieux vidéodisque de la Bibliothèque nationale⁴. Le projet est, ne nous le cachons pas, énorme car outre le rassemblement des documents, un travail sémiologique et historique devrait être entrepris⁵.

Ce préambule est nécessaire pour bien fixer les limites de cette contribution : elle ne doit être considérée que comme un ensemble de réflexions qui prendront comme objet la caricature politique pendant les événements de 1789-1790, réflexions qui pourraient être autant de pistes pour des chercheurs.

1. Rassembler : un corpus nécessaire

En ce qui concerne le rassemblement des estampes, la première difficulté vient évidemment de leur repérage dans une multitude de fonds publics et privés, tant en Belgique qu'à l'étranger. Une part représente les estampes insérées dans les imprimés, libelles, journaux et autres pamphlets. Elles sont heureusement signalées le plus souvent dans les inventaires⁶. Une autre part, non négligeable, est constituée par les estampes « volantes » rassemblées en recueils factices, soit par des « collectionneurs » contemporains, soit après coup, pour des raisons d'inventorisation⁷. C'est ici que surgit une deuxième difficulté : ces estampes proviennent, pour une grande part, d'imprimés « cannibalisés ». Seul un travail minutieux et systématique de recouplement permettrait de les réattribuer à un imprimé. Cette démarche est aujourd'hui indispensable si devait se former le projet d'une anthologie iconographique des événements belges de 1789-1790.

2. Analyser : signes et indices

Vient ensuite le travail proprement dit de l'historien des caricatures qui « doit agir avant tout en historien, en étudiant les conditions de leur naissance, les circonstances du débat politique, les anecdotes qui parcouraient les clubs, les salons ou les journaux, retrouver en un mot le « terreau » culturel qui génère les signes graphiques »⁸, reconstituer les processus de fabrication, identifier auteurs, commanditaires et provenance, étudier les canaux et les modes de diffusion, rechercher les indices qui permettront l'impact sur les destinataires, etc.

Enfin, conjointe à la précédente, surviendra la démarche du sémiologue avec la

« mise à plat descriptive de chaque estampe qui permet de définir le langage de la construction géométrique, la grammaire des signes et une grammaire du texte aussi quand la lettre est importante (...). Etude descriptive et analyse interne conjointes (qui) rendront possible une datation plus précise et une réflexion méthodique, tant sur la genèse des signes, sur les origines du langage de la caricature, que sur l'impact de l'œuvre dans l'opinion publique. Ainsi se définira une méthode historique dédiée à l'étude des caricatures politiques »⁹.

Vaste programme donc, mais programme minimum pour toute démarche « anthologique » sérieuse, apte à donner à l'image politique de la révolution belge de 1789 le catalogue raisonné qu'elle mérite incontestablement.

3. Rassembler : pour un corpus des caricatures (et de l'ensemble de l'iconographie) de la Révolution brabançonne

Dans le domaine qui nous occupe, tout est à faire. Mais les perspectives sont enthousiasmantes. Le fonds documentaire, au sens large, est considérable. Comme les libelles, pamphlets, journaux, affiches, les caricatures des années 1789-1790 témoignent, par leur nombre, leur variété, leur langage, « du réveil d'une curiosité jusque-là assoupie », celle d'un pays qui s'était complu « dans une immobilité routinière, s'effrayant de toute nouveauté comme d'une menace à sa calme et médiocre existence »¹⁰. Dans toute cette production, la caricature eut donc sa place, celle d'une « excellente arme de combat et de propagande, véhiculant dans les milieux moins cultivés les idées des partis en présence, et (ayant) souvent relayé les brochures et journaux lus dans l'autres »¹¹. Ceci sous-entendrait, en toute logique, que la raison d'être première de la caricature serait d'être un outil de « communication », substituant l'image au texte, au même titre que le cri public se substituerait à l'affiche. Par vocation, la caricature se devrait donc d'être facilement lisible et immédiatement compréhensible du plus grand nombre pour atteindre son plein impact.

4. Analyser : vers une typologie des codes et des transgressions

Ceci nous amène tout naturellement au problème des codes de la caricature. Annie Duprat l'a étudié pour les caricatures qui « exécutèrent » Louis XVI bien avant le 21 janvier 1793 : elles se caractérisent par le réemploi, la transposition et le détournement de codes anciens, ancrés et donc compréhensibles (allégories, symboles fantastiques, populaires et religieux — songeons pour les Pays-Bas autrichiens à la « cavalcade » de 1787¹² sur lesquels viennent se greffer des codes nouveaux, fruits d'événements très récents (Varenes) pour lesquels intervient une certaine invention

graphique. Dans le cadre de la Révolution brabançonne, la transgression de codes fut abondamment utilisée avec les thèmes du cortège, des médailles ou des pseudo-miracles.

L'étude des caricatures passera donc aussi par une typologie des codes (rappelant en cela les « Iconologies » des siècles précédents, telle celle de Ripa), et une typologie des « transgressions », démarches d'autant plus indispensables que la caricature n'est en définition qu'une construction de codes.

À côté des codes iconographiques, le texte intervient lui aussi comme élément de codification. Il est frappant de constater que, dans l'ensemble de la production qui nous occupe, exceptionnelles sont les caricatures qui ne sont pas accompagnées d'un texte, simple légende, commentaire laconique ou prolixe, ici en vers, là en prose, souvent métaphorique, en langue vulgaire, en latin ou en grec, emprunté à des auteurs aussi différents que les philosophes du siècle, les théologiens ou les auteurs de l'antiquité. L'ajout d'un texte supplémentaire a aussi renversé l'intention première.

Mécanisme bien connu, il fut abondamment utilisé lors des événements belges, à l'image d'une même estampe de Vander Noot le qualifiant ici de « Washington Belgique », là « d'imposteur » !

5. La recherche et la confrontation des indices

L'analyse capitale du contexte — c'est-à-dire l'étude de la personnalité des protagonistes, voire de leurs manies, l'écoute des rumeurs, le discours des délateurs à travers toutes les sources disponibles — sera évidemment capitale pour permettre un décodage total. Un exemple suffira, puisé au *Journal des troubles* de Gérard, œuvre d'un statiste modéré. Il concerne une cible des caricaturistes : François-Xavier Burtin. Gérard signale à l'occasion d'une estampe satirique parue à son sujet

« qu'il n'est point homme plus bafoué en 1789-1790. On le représente « en escar-got sur un champ jaune et vert »

en le nommant

« Sieur de putréfaction, de petites maisons et autres lieux, fils du célèbre cabaretier de Maastricht, marchand de tableaux, de coquilles et autres carreaux cassés, ordonnateur général de toutes les pilules, rue des Pots chers vis-à-vis du pied au cul actuellement à Vilvorde »¹³.

Médecin nommé à l'Académie par Marie-Thérèse en 1772, puis membre du conseil de gouvernement, Burtin fut chargé par Joseph II de procéder à des recherches minéralogiques. On lui doit un *Oryctographie de Bruxelles, ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour à Bruxelles*, paru en 1784. Quel rapport avec la caricature et les pamphlets ? Gérard cite fort opportunément une lettre de Crumpipen :

« on a fait en lui un choix malheureux : c'est un tracassier dangereux (...) très avide d'argent, qui a tiré des sommes considérables en vacations pour faire des recherches minérales (...) tout devant être mine et trésor (...) se prévalait de sa qualité de commissaire pour se ridiculiser d'une manière qui rejaillissait sur le gouvernement (...) il n'aime pas les malades (...) a tout le monde contre lui (...) mais enfin, c'est un bon académicien et comme on l'a, il faut en tirer parti comme on le pourra plutôt que de l'avoir dans le gouvernement ».

On voit, à la lecture de ce seul exemple, l'importance des recoupements nécessaires à une compréhension minimale des caricatures. Ce problème de compréhension se posait sans doute avec une moindre acuité pour les contemporains.

6. Auteurs, provenances, diffusion des caricatures

Comment et quand cette production est-elle née et comment s'est-elle diffusée ? Deux questions pour lesquelles, dans l'état actuel des choses, on ne dispose que de peu d'indices.

Sur les auteurs, la provenance et le tirage des caricatures, on ne sait pratiquement rien, ce qui est fort dommage. Ici, un travail systématique devrait aussi être mené, travail d'autant plus difficile que les caricatures ont été le plus souvent clandestines. L'étude des comptabilités des imprimeurs-éditeurs — mais il en fut beaucoup au comportement interlope —, les archives des « mouches » payées par les Autrichiens, les archives des affaires de police et de la censure du Conseil de Gouvernement général pourraient sans doute apporter quelques résultats ¹⁴. Faute de temps, nous n'avons pas pu mener des recherches suffisantes. On pourrait évidemment identifier les commanditaires en fonction des cibles choisies ou par ce qu'en disait la rumeur, la délation ou la « voix commune » ¹⁵.

Ainsi, note Gérard, s'agissant de la diffusion d'une caricature démocrate,

dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre 1790, les volontaires (les statistes) arrêtaient à Bruxelles le fils d'un tailleur demeurant Montagne de la Cour (ou du Congrès comme on le nommait alors) qui affichait des estampes indécentes sur lesquelles étaient représentés MM. Henri Vander Noot, Van Eupen et Madame Pinau. N'ayant pas voulu dire de qui il tenait ces estampes, les volontaires le maltraitèrent, et ayant ensuite avoué que c'était le concierge de M. Edouard (de) Walckiers (qui était à Paris) qui les lui avait remis, on alla enlever ledit concierge qu'on conduisit ainsi que le tailleur en prison » ¹⁶.

Les estampes ont connu, semble-t-il, les mêmes canaux de diffusion que les imprimés : elles ont été, selon Gérard, simplement « vendues » ou distribuées « gratuitement », remises « secrètement » sous le manteau voire même envoyées « sous simple enveloppe ». La première qu'il cite est simplement « parue » (1^{er} janvier 1790), c'est « une estampe fort indécente » montrant Joseph II, la main sur le visage se plaignant de ces Pays-Bas perdus et introuvables, qu'une femme du peuple dit cacher sous sa jupe retroussée ¹⁷. Plus tard (3 avril 1790), ce sont cette fois une « estampe vendue secrètement », représentant le « Départ de l'Ame diabolique du Congrès », et une autre « aussi indécente que satirique et débitée secrètement », montrant les « Etats en exercice » ¹⁸.

7. Thèmes et cibles : la caricature, arme des démocrates

Une remarque d'emblée à propos des cibles des caricatures : l'intensité de leur cruauté suit, peu ou prou, l'évolution de la dégradation des relations entre vonckistes et statistes. Auparavant, « l'enfer c'est les autres », c'est-à-dire l'Autrichien raillé avec son « armée de la lune », son figuier, arbre à espions, ses plénipotentiaires mis en cage et livrés à la vindicte populaire. Les « figues » étaient les partisans de l'Autriche. Le mot est resté une injure dans le patois bruxellois : « 'n vijg ».

L'empereur lui-même, pourtant cible de nombreux pamphlets, semble avoir été relativement épargné par la caricature ¹⁹.

Mais les choses changent dès la fin de « l'union sacrée » au lendemain de la débâcle autrichienne quand « les privilégiés s'emparent de la révolution » ²⁰. L'intensité redouble en effet avec la réaction démocratique et la terreur statiste qu'elle devait engendrer. C'est le détonateur surtout dans le chef des démocrates dont la cible par excellence devient le Congrès souverain. Leur arme sera la dérision qui passera, entre autres, par l'art subtil mais implacable de la caricature. Le camp adverse leur offre, il est vrai, des motifs d'inspiration ; le populisme de Vander Noot, la frénésie de processions, les défilés de toutes sortes tels celui des... cuisinières et femmes de chambre exhibant casseroles et écumeurs (18 août 1790), les prestations de serments de volontaires, les messes à miracles de Notre-Dame de Laeken, le mysticisme d'opérette de Van Eupen, les relations louches au sein du « Congris » (*sic*), jusqu'aux cruautés des capons du rivage en pleine terreur statiste ²¹. Autant de thèmes d'ailleurs dont vont s'emparer pamphlétaires et caricaturistes démocrates avec une prédilection pour le trio du Congrès souverain, l'avocat Vander Noot, Van Eupen et la veuve Pinault.

Du côté statiste, la caricature semble avoir été pratiquement écartée comme arme de propagande. Le populisme d'un Vander Noot, ce mannequin à qui « Van Eupen a insufflé l'être et le mouvement » ²², toucha-t-il plus le vulgaire que ne l'aurait fait des caricatures ? La complexité et l'art subtil de la caricature ne la destinaient-ils pas essentiellement à des sympathisants instruits, attentifs aux idées nouvelles, qui formaient en général les revues démocrates, qu'au petit peuple, plus manipulable, moins au fait du vent du changement, constitué de « gens qui n'avaient de la vie européenne aucune connaissance ? » ²³.

Ce qui tendrait à prouver que la caricature n'a sans doute pas été l'ersatz qu'on croit, un substitut de l'écrit pour des destinataires incultes, mais qu'elle fut aussi une arme à part entière destinée à des esprits éclairés aptes à en décoder toute la complexité et à en apprécier toute la subtilité.

8. Etre absent des caricatures nuirait-il à la popularité ? Le cas de Vonck

Reste enfin le cas Vonck lui-même. Il est absent de la caricature des années 1789-1790. On ne connaît pour lui que les documents rehaussés de commentaires généralement laudatifs. La raison est sans doute simple : absent de Bruxelles au plus fort des événements, Vonck était peu connu, discret à l'excès, un de ces hommes décrits par Tassier comme « trop nuancés, dont la réflexion limite chez eux la spontanéité », offrant ainsi peu de prise à la dérision populaire ²⁴. N'est-il pas symptomatique de le voir nommé sous la plume de Gérard, un observateur pourtant bien au fait, en tant que « l'avocat Vonck », et non simplement en tant que « Vonck », alors qu'il n'écrit jamais que « Vander Noot » ?

En cela, l'historien doit s'interroger sur le rôle que l'image de chaque protagoniste, au sens propre et au sens figuré, a eu dans l'opinion publique et dans le déroulement des événements. Suzanne Tassier l'a montré avec clarté, la personnalité discrète à l'excès d'un Vonck a nui à son entreprise. Ne continue-t-elle pas à lui nuire encore ? Au contraire, celle excessive et pourtant médiocre d'un Vander Noot lui vaut d'être mieux connu et doté d'une rubrique dans un grand dictionnaire universel, français il

est vrai. Un dictionnaire dont Vonck lui-même est absent ²⁵ ! L'erreur stratégique de Vonck, son absence au moment des faits, ne continue-t-elle pas à le poursuivre comme une malédiction ? Cet ouvrage, n'en doutons pas, aura continué à la lever et à révéler l'homme sous son vrai jour.

Notes

¹ Suzanne TASSIER, *Les démocrates belges de 1789. Etude sur le vonckisme et la révolution brabançonne*. Bruxelles, Mémoires couronnés de la Classe des Lettres de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, tome xxviii, 1930.

² Suzanne TASSIER, *Les démocrates belges de 1789*, Bruxelles, Hayez, 1989.

³ Pour rappel, l'édition de 1930 ne comportait que trois illustrations : un portrait de Vonck, un portrait de Van der Mersch et une photographie de la cure de Bekkerzeel où eut lieu, le 30 août 1789, la fameuse entrevue entre les deux hommes.

⁴ Michel VOVELLE, *La Révolution française, images et récits*, Paris, Messidor, 1986, 5 volumes. La Bibliothèque nationale de France a transposé sur vidéodisque, avec une base de données informatisée, la totalité de son fonds d'estampes révolutionnaires. Ce vidéodisque est consultable à la Nationale.

⁵ Depuis 1989, nos occupations professionnelles ne nous ont pas permis de pousser plus loin le travail. Cette contribution est donc essentiellement basée sur les recherches menées pour la réédition de l'ouvrage de Tassier et remises à jour pour le colloque Vonck.

⁶ Voir notamment Renaud GAHIDE, *Inventaire des pamphlets de la Révolution brabançonne conservés au Musée Royal de l'Armée*, Bruxelles, 1985.

⁷ Voir les fonds des Archives générales du Royaume, des Archives de la Ville de Bruxelles, du Musée Royal de l'Armée. La collection du nonce Zondadari est un bel exemple de recueil factice : P. J. VAN KESSEL et D. BODART, « La collection d'opuscules relatifs aux dernières années de la Révolution brabançonne, rassemblés par le nonce Zondadari », *Bulletin de l'Institut Historique belge de Rome*, 1970.

⁸ Annie DUPRAT, *Le roi décapité*, Paris, 1992, pp. 30 et suivantes. L'auteur énonce les problèmes critiques et méthodologiques de la caricature politique.

⁹ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰ S. TASSIER, *op. cit.*, 1989, p. 59.

¹¹ Jeroom Vercruyse, dans S. TASSIER, *op. cit.*, p. 14.

¹² La « cavalcade » dénonçait les réformes religieuses et juridiques de Joseph II.

¹³ J. GÉRARD, *Journal des Troubles*, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, mss 11606 à 11612, tome I, p. 71 et pp. 363-67 (décembre-janvier 1790). « On reconnaît également, au ton des pamphlets et à la gravité des accusations lancées contre lui par ses adversaires politiques qu'il avait acquis une haute position à Bruxelles », *Biographie Nationale*, t. III, pp. 170-176.

¹⁴ L'ouvrage de Puttemans est peu disert sur la censure des estampes. A. PUTTEMANS, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*, Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres, Bruxelles, 1935.

¹⁵ La prudence s'impose car nombre de personnages louches gravitent autour des protagonistes. Il n'est pas très facile de faire la part des choses entre l'hypocrisie et la sincérité. Sur un personnage de ce type, Robineau, voir S. TASSIER, *op. cit.*, 1989, p. 250, note 62 et p. 232 l'illustration de *l'Histoire secrète et anecdotique de l'insurrection Belgique (...)*.

¹⁶ GÉRARD, *op. cit.*, t. VI, p. 1 (1^{er} juillet 1790).

¹⁷ *Ibid.*, t. I, pp. 5-6 (janvier 1790).

¹⁸ *Ibid.*, t. II, p. 401 (3 avril 1790). Cité par S. TASSIER, *op. cit.*, 1989, p. 188.

¹⁹ S. TASSIER, *Ibid.*, p. 137.

²⁰ Sur le cortège quasi burlesque des femmes de chambre et des cuisinières « faisant le don patriotique », voir la description donnée par GÉRARD, *op. cit.*, t. v, p. 6 (10 août 1790).

²¹ *Le Martyrologe Belgique de l'andef 1790*. Voir à son sujet S. TASSIER, *op. cit.*, 1989, pp. 141 et 207.

²² *Ibid.*, p. 199.

²³ Voir les portraits de Vonck dans TASSIER, *op. cit.*, 1989, pp. 93 et 224.

²⁴ *Ibid.*, p. 90.

²⁵ *Petit Robert. Dictionnaire universel des noms propres*, Paris, 1988, p. 1841.

Discussion

J. ROEGIERS :

Je me permets encore d'ajouter une petite chose à ces exposés très intéressants à propos du fait que j'ai pu en 1987, lors d'un congrès à Utrecht, contribuer au sujet de l'iconographie de la Révolution brabançonne à l'occasion de la célébration autour des patriotes. J'ai essayé d'aboutir à une sorte de typologie de l'iconographie. Une des choses les plus remarquables qui m'a frappé alors, c'est la réutilisation à la fin du XVIII^e siècle, de gravures qui à ce moment dataient de plus ou moins deux siècles, surtout des gravures du début du XVII^e provenant des écrits de la Contre-Réforme. Le joséphisme est associé aux protestants d'alors, de petits éléments sont souvent rajoutés et appliqués, par exemple concernant le séminaire général. Il existe aussi des exemples de réutilisation de gravures plus récentes, par exemple les prophéties de Nostradamus publiées à cette époque et entièrement adaptées aux événements de la Révolution brabançonne. Je pourrais continuer encore car il y a eu une série complète de ces réutilisations de vieilles gravures. Un phénomène très, très étrange et captivant.

Je ne sais pas si M. Collet peut encore évoquer des exemples de gravures réutilisées, c'est un phénomène très intéressant.

J. VERCRUYSE :

Je possède un portrait de Joseph II avec une légende imprimée, diffusé probablement au début de son règne ; on a rajouté en surimpression, en 1789, une légende assassine sur la même image.

M^{me} Fr. PEEMANS (ministère des Affaires étrangères) :

A quel public ces illustrations sont-elles destinées ? S'agit-il d'une élite qui lit, ou bien précisément, par le biais de l'image est-il possible d'atteindre éventuellement un public illettré, mais concerné ?

E. COLLET :

On dispose d'assez peu de témoignages sur l'impact que ce type d'illustration a eu effectivement sur les destinataires, voulu ou non. Cela reste à étudier. *Le Journal* de Gérard, qui fournille d'informations de tout premier ordre, parle des affiches et dit

que certaines suscitent de l'étonnement ou des réactions. Mais il est assez peu disert quand il s'agit des estampes et des caricatures.

Fr. PEEMANS :

Comment cerner cette problématique ?

D. ROSSELLE :

Un indice indirect, mais assez incertain, c'est la facture de l'imprimeur car elle indique la quantité de papier délivrée. Quand la quantité de papier est supérieure à plusieurs dizaines d'exemplaires, on peut supposer qu'il s'agit d'une diffusion large vers un public nombreux. Quand on a un tirage confidentiel, quelquefois dix, vingt unités, on peut supposer, que c'est une diffusion « privilégiée ». Mais quant à l'impact lui-même, c'est beaucoup plus difficile à cerner.

E. COLLET :

R. Gahide et moi-même l'avons constaté : certains pamphlets ont été amputés de leurs illustrations. Dans quel but ? Il peut parfois s'agir de se constituer un corpus documentaire domestique à usage personnel, ou bien ces images ont peut-être servi pour une diffusion ultérieure sous le manteau.

J. VERCRUYSE :

Ou, plus tard, par les marchands indépendants qui éditent les ouvrages ?

Fr. PEEMANS :

Dans le cas où des illustrations ou des caricatures sont diffusées par voie de presse, les filières pour reconstituer le public atteint, sont relativement évidentes, Mais existe-t-il d'autres filières ? Est-il possible, en connaissant ne fût-ce que l'imprimeur d'une illustration, de retrouver des comptabilités d'imprimerie ?

E. COLLET :

A ma connaissance, la presse n'a pas diffusé ce genre de document, ou très peu en tout cas.

J. VERCRUYSE :

Il y a les logos dans certains journaux.

E. COLLET :

Des « culs-de-lampes » ou des choses comme cela.

J. VERCRUYSE :

Ce sont des bois gravés. Le lion belge par exemple, revient dans certains journaux à chaque numéro. Ce n'est pas une caricature, c'est un simple emblème.

E. COLLET :

Le *Journal du Congrès*, par exemple, en France, reprend sous cet emblème régulièrement toutes les publications.

Fr. PEEMANS :

Est-il possible, via des comptabilités d'imprimerie de retrouver des destinataires ? L'image en soi c'est quelque chose, mais l'important est de savoir qui elle a atteint.

J. VERCRUYSE :

Aux Archives générales du Royaume, dans les papiers du Conseil privé, du Conseil du gouvernement général, il existe des chemises peu examinées et qui contiennent une grande quantité d'images, de petites affiches, même de petits graffitis sur papier ; quelquefois une note précise : « trouvé là, tel jour ». Quant à la diffusion des pamphlets, du moins pour les pamphlets pro-autrichiens, nous disposons d'une comptabilité extrêmement précise qui mériterait un jour d'être étudiée. Ce sont les « gastos secretos », les comptes secrets du gouvernement autrichien, tombés intacts aux mains des révolutionnaires. On peut y lire souvent : « payé à l'imprimeur Untel, autant de florins pour l'impression de tel pamphlet, en autant d'exemplaires ». Mais il s'agit uniquement de pamphlets stipendiés par le gouvernement autrichien.

J. ROEGIER :

Il existe encore un autre moyen pour aborder ce sujet, ce sont les réactions de la censure. Ce sont toutes les ordonnances locales des évêques, des Etats, contre non seulement les libelles et les pamphlets, mais également contre les images. Ils sont mentionnés, toujours expressément, aussi bien par le gouvernement impérial, que par après sous les Etats. Il y en a peu au début de 1791, mais à la fin de l'année et en 1792, cela recommence. Les images sont toujours mentionnées comme étant défendues pour le commerce.

M. LAMBLLOT :

Mon mémoire de licence porte sur la diffusion de libelles en 1787. J'ai repéré dans le fonds des Etats Belges Unis la correspondance de la comtesse d'Yves, dans laquelle on trouve énormément de renseignements relatifs à la circulation des libelles dans un certain public, dans une certaine élite. De même, dans le fonds du Conseil du gouvernement général, il y a des lettres échangées entre Collard, libraire à Bruxelles, et Michel, imprimeur à Louvain. Je voudrais faire une remarque sur la manière d'étudier les pamphlets. On a beaucoup entendu parler de l'aspect thématique, mais je crois qu'il faudrait s'intéresser aussi à l'aspect « produit » du libelle. En effet, quand on étudie la correspondance des libraires, on se rend compte que ce qui importe surtout beaucoup pour eux, c'est le fait que ces libelles leur rapportent de l'argent. J'aurais enfin une question pour M. Gahide. Pourrait-on retrouver dans certains cas l'origine des collections ? En fait, au musée royal de l'Armée, vous le souligniez, il y a plusieurs collections. Mais j'ai remarqué aussi, qu'à la Bibliothèque royale, il y a notamment une collection qui se trouve dans l'ancienne bibliothèque de Van Hulthem ; or Van Hulthem était étudiant à Louvain pendant les événements dont on a parlé, et il semble qu'il ait commencé à rassembler sa bibliothèque dès 1788. Il y a peut-être là un point d'ancrage, d'autant plus que, dans la correspondance de la comtesse d'Yves, j'ai vu mentionner Van Hulthem.

J. VERCRUYSE :

Il existe une splendide collection reliée aux couleurs belgiques. Le propriétaire de l'époque a souvent noté la date, le prix, etc., des pamphlets.

R. GAHIDE :

La collection du musée royal de l'Armée a été constituée par des legs et donations. Il y a eu récemment un achat d'une dizaine ou d'une vingtaine de pamphlets, mais les budgets de la bibliothèque du MRA ne sont pas essentiellement consacrés à l'achat de ce genre de publications.

J. STENGERS :

Je pourrais ajouter un petit élément d'information à propos de la datation de certains pamphlets. Il existe une collection, qui, elle, n'est pas privée, où ces mentions figurent souvent, c'est la collection qui a été acquise par la bibliothèque de Comines. Là, des dates figurent.

Table des matières

Introduction, par Jeroom VERCRUYSE et Bruno BERNARD	7
Jean-François Vonck, un patriote belge ?, par Jean STENGERS	11
Vonck avant Vonck : les années inconnues (1743-1787), par Jan C. A. DE CLERCK	21
Discussion	27
Portrait psychologique de Jean-François Vonck, par Jeroom VERCRUYSE	31
Jean-François Vonck sous le regard des historiens, par Bruno BERNARD	41
Discussion	49
Les démocrates bruxellois, par Janet POLASKY	55
Les débuts de la démocratie en Belgique et la figure de Jean-François Vonck, par Luc DHONDT	65
Discussion	85
Jean-François Vonck et les milieux révolutionnaires lillois : première esquisse, par D. ROSSELLE	89
Les patriotes néerlandais, 1780-1787. Rêve et réalité, par Jan A. F. DE JONGSTE	99
Discussion	111
Révolutionnaires liégeois et vonckistes, par Philippe RAXHON	115
Discussion	123
Les caricatures de la Révolution brabançonne, par Emmanuel COLLET	127
Discussion	135

1. "Départ du général méphitique".

Gravure en taille douce. Anonyme. Sans date (décembre 1789).

Planche n° 30 d'un imprimé non identifié.

Bruxelles, Archives de la Ville, fonds iconographique.

TASSIER, 1989, p. 141.

De conception scatologique, cette caricature ridiculise la fuite en débandade de l'armée autrichienne et de son chef, le "général méphitique", alias Richard d'Alton. Leur campement est "à louer". L'armée décolle au moyen d'un ballon (allusion probable aux démonstrations de l'aérostier français Blanchard en 1785 à Bruxelles ; voir TASSIER, 1989, p. 38) alimenté par les gaz des matières fécales de l'armée autrichienne avec ce commentaire : " Il paraîtra incessamment chez tous les libraires de l'Europe la description pratique du ballon économique de santé avec la manière de convertir en or très pur le cap. mors. (*sic*) ou la matière restante de l'opération méphitique. Précieuse découverte faite de nos jours par ce corsaire M. X (lire d'Alton) le Coupeur pendant son séjour à terre ferme ". En contrebas, à l'écart d'un canon asphixié (*sic*), le Lion Belgique contemple le curieux équipage.

2. " Henri Vander Noot, avocat brabançon. L'imposteur ".

Dessin original à la plume, " gravé (*sic*) à Londres par l'ami des Belges, 1790 ".

Bruxelles, Archives de la Ville, fonds iconographique.

TASSIER, 1989, p. 232.

Arme à double tranchant, l'image peut devenir une charge féroce selon le commentaire qu'on y ajouta. Vander Noot est ici qualifié de " Cromwell sans esprit ", référence au personnage central de la révolution puritaine en Angleterre, qui obtint l'exécution du roi Charles 1^{er} en 1649. Le texte latin " Eris in proverbium et fabulam omnibus populis " est tiré du *Deutéronome* (xxvii, v. 37).

L'auteur présumé de la " gravure ", " l'ami des Belges ", n'a vraisemblablement aucun lien avec celui de " l'Ami des Belges ", pamphlet antidémocrate de l'ancien jésuite Dedoyar que Gérard. représentant des statistes modérés, qualifiait " d'espèce de fanatique " (cité par TASSIER, 1989, p. 232).

3. " Première face de la médaille proposée à MM. les volontaires de Bruxelles, représentant le trio souverain des Etats et du Congrès " (*sic*).

Gravure anonyme, sans date.

Bruxelles, Musée communaux.

TASSIER, 1989, p. 206.

Le trio souverain aura été la cible préférée des caricaturistes démocrates.

Les personnalités interlopes des protagonistes y furent pour beaucoup (voir TASSIER, 1989, *passim*).

Le caractère obscène fustigeant la collusion des Etats est sous-jacent dans certains pamphlets et caricatures (" Van Eupen visitant le congrès (*sic*) des Pays-Bas est surpris par Vander Noot " : voir la caricature dans TASSIER, 1989, p. 229).

Le fait qu'il s'agisse d'un projet de médaille est sans doute une réponse ironique des démocrates à la dérisoire débauche de médailles, insignes et autres colifichets proposés par les Etats pour se rallier les faveurs du petit peuple.

4. " Omnibus ".

Gravure signée et datée : " A. M. et G. inv., le 14 janvier 1792 — la vérité sculpt. ".
Bruxelles, Musées communaux.

TASSIER, 1989, p. 261.

Allégorie à la gloire de Léopold II et des vonckistes, ce document est très complexe et fait référence à un grand nombre de signes. Chose curieuse, le thème de l'armée de la lune, visible à l'arrière-plan gauche, utilisé lors de la déroute autrichienne en 1789, est réutilisé ici mais pour l'armée du congrès. La déesse de la justice ordonne aux Etats de descendre de leur siège pour entrer aux enfers. Les personnages sont identiques à ceux qu'on trouve sur les caricatures illustrant la fuite du congrès. Dans le ciel, dans les rayons du soleil couronné, emblème de Léopold, " les aigles et le brulin allumé sortant du soleil représentant les royalistes et les vonckistes ".

Table des matières

Introduction

par Jeroom VERCRUYSE et Bruno BERNARD

Jean-François Vonck, un patriote belge ?

par Jean STENGERS

Vonck avant Vonck : les années inconnues (1743-1787)

par Jan C. A. DE CLERCK

Discussion

Portrait psychologique de Jean-François Vonck

par Jeroom VERCRUYSE

Jean-François Vonck sous le regard des historiens

par Bruno BERNARD

Discussion

Les démocrates bruxellois

par Janet POLASKY

Les débuts de la démocratie en Belgique et la figure de Jean-François Vonck

par Luc DHONDT

Discussion

Jean-François Vonck et les milieux révolutionnaires lillois : première esquisse

par D. ROSSELLE

Les patriotes néerlandais, 1780-1787. Rêve et réalité

par Jan A. F. DE JONGSTE

Discussion

Révolutionnaires liégeois et vonckistes

par Philippe RAXHON

Discussion

Les caricatures de la Révolution brabançonne

par Emmanuel COLLET

Discussion

ISBN 2-8004-1132-5



9 782800 411323

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.